

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, DU TRANSPORT
TERRESTRE ET DU DESENCLAVEMENT**



**PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE LABE-MALI-
KEDOUGOU (LMK)**

**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES
PRENANTES**

Version finale

Aout 2023

Table des matières

1.	Introduction	9
1.1.	Contexte et justification	9
1.2.	Objectifs du PEPP	9
1.3.	Démarche méthodologique d'élaboration du PEPP	10
2.	Présentation du projet.....	11
2.1.	Objectifs du projet.....	11
2.2.	Présentation de l'infrastructure routière.....	11
2.3.	Présentation des aménagements connexes	18
2.4.	Zone d'intervention du projet.....	20
3.	Impacts et risques socioéconomiques, sanitaires et environnementaux.....	27
3.1.	Impacts positifs	27
3.2.	Impacts négatifs et risques environnementaux, sociaux et sanitaires	27
3.2.1.	Impacts environnementaux, sociaux et sanitaires	27
3.2.2.	Risques environnementaux, sociaux et sanitaires	28
4.	Le cadre réglementaire, administratif et organisationnel.....	29
5.	Identification, analyse et niveau d'implication des parties prenantes.....	32
5.1.	Définition des parties prenantes	32
5.2.	Identification et analyse des parties prenantes	34
5.3.	Analyse des parties prenantes	41
6.	Processus de consultation entrepris au cours de l'étude	46
6.1.	Approche méthodologique des consultations.....	46
6.2.	Situation des consultations et rencontres institutionnelles.....	46
6.3.	Difficultés rencontrées	47
6.4.	Points abordés	47
6.5.	Résultats de la consultation du public.....	47
6.5.1.	Perception vis-à-vis du projet.....	48
6.5.2.	Préoccupations majeures et recommandations.....	48
6.5.3.	Gestion des plaintes.....	50
6.5.4.	Gestion foncière	50
7.	Programme et principes d'engagement des parties prenantes.....	52
7.1.	Les principes d'engagement des parties prenantes	52
7.2.	Méthodes participatives	53
	Les entretiens individuels.....	53
	Les discussions de groupe.....	53
	Les assemblées communautaires et réunions publiques	53

Les réunions, ateliers, séminaires.....	54
Les médias.....	54
Les correspondances	54
L’affichage	54
Le Site ou page Web	55
Les visites de sites.....	55
7.3. Stratégie proposée pour la divulgation de l’information.....	55
7.4. Stratégie proposée pour les consultations	70
7.5. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	75
7.6. Examen des commentaires.....	75
7.7. Activités antérieures d’engagement des parties prenantes.....	75
8. Mécanisme de gestion des plaintes Identification et analyse des parties prenantes	77
8.1. Principes clés du mécanisme de gestion des plaintes.....	77
8.2. Objectifs	78
8.3. Identification des Parties prenantes du mécanisme de gestion des plaintes.....	78
8.4. Qui peut déposer une plainte ?.....	78
8.5. Approche Méthodologique de la gestion des plaintes.....	79
8.6. Dispositif opérationnel.....	80
8.7. Mécanisme de gestion des plaintes liées aux violences basées sur le genre	84
8.8. Coût du MGP	91
9. Mise en œuvre du Plan d’Engagement des Parties Prenantes.....	92
9.1. Stratégie de mise en œuvre du PEPP	92
9.2. Gestion, ressources humaines et responsabilité de la mise en œuvre du PEPP	92
9.3. Calendrier de mise en œuvre du PEPP.....	93
10. Plan de suivi- du PEPP.....	95
10.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi.....	95
10.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	95
10.3. Indicateurs de suivi du PEPP	95
11. Budget de mise en œuvre du PEPP	97
12. Conclusion.....	102
Annexes.....	103
Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées	103
Annexe 2 : Comptes rendus de consultations publiques et rencontres institutionnelles.....	104
Annexe 3 : synthèse des avis des parties prenantes	166
Annexe 4 : Formulaire d’enregistrement, de traitement et de clôture des plaintes.....	189
Annexe 5 : Exemple du formulaire de consentement	190

Annexe 4 : Formulaire d'enregistrement des plaintes et de référencement des survivantes d'EAS/HS	
192	
Annexe 5 : Fiche de Suivi Individuel en Counseling.....	194
Annexe 6 : Feuilles de présence aux rencontres de consultation	195
Annexe 7 : fiche d'identification et de caractérisation des parties prenantes	198

Liste des acronymes

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
BAD	Banque Africaine de Développement
BECPD	Bureau de l'État Civil et des Projections Démographiques
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CCA	Centre Conseil Adolescents
CDEPS	Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportive
CDREI	Commission Départementale de Recensement et d'Évaluation des Impenses
CRD	Comité régional de Développement
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements classés
DGPRE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DREEC	Division régionale de l'Environnement et des Établissements classés
EAS	Exploitation et abus sexuels
ECUP	Expropriation pour cause d'utilité publique
EIES	Étude d'Impact environnemental et social
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion féminine
HS	Harcèlement sexuel
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement
IREF	Inspection régionale des Eaux et Forêts
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
ONAS	Office Nationale de l'Assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP	Personne affectée par le projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGES	Plan de Gestion environnementale et sociale
POS	Procédures Opérationnelles Standard
PP	Partie prenante
SEN EAU	Sénégalaise des Eaux
SENELEC	Société nationale d'Électricité

SES	Situation Économique et Sociale
SONES	Société National des eaux du Sénégal
VBG	Violence basée sur le genre
VCE	Violence contre les Enfants
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience humaine/Syndrome d'Immunodéficience acquise)

Liste des Tableaux

Tableau 1: Collectivités sous l'influence des tracés.....	11
Tableau 2: caractéristiques des profils en travers (étude géotechnique).....	14
Tableau 3 :nature des infrastructures connexes prévues dans chaque localité.....	18
Tableau 4 : Organisation administrative du Département de Kédougou	20
Tableau 5 : Répartition de la population du département de Kédougou selon le sexe	20
Tableau 6 : Population et densité des entités administratives du département de Kédougou .	20
Tableau 7 : la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs en 2018	22
Tableau 8 : Production céréalière campagne agricole 2021-2022.....	24
Tableau 9 : Culture industrielle campagne 2021-2022.....	24
Tableau 10 : Nombre d'infrastructures pastorales et avicoles en 2019	24
Tableau 11 : Effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce en 2018	25
Tableau 12 : Nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique en 2019	26
Tableau 13 : Catégories de parties prenantes intéressées par le projet	33
Tableau 14: Description des rôles et responsabilités des parties prenantes	36
Tableau 15: Évaluation du niveau d'influence des parties prenantes	41
Tableau 16: Évaluation du niveau d'engagement des parties prenantes	42
Tableau 17 : Stratégie et niveau d'implication ou d'engagement des parties prenantes.....	45
Tableau 18 : Stratégie de diffusion de l'information	58
Tableau 19 : Principales phases et méthodes de consultation des parties prenantes proposées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet	72
TABLEAU 20: PRINCIPES DIRECTEURS DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES LIEES AUX EAS/HS.....	85
Tableau 21 : Coûts du MGP.....	91
Tableau 23 : Indicateurs de suivi du PEPP	96
Tableau 24 : Coût du PEPP	98

Liste des Figures

Figure 1: Profil en travers type applicable en rase campagne.....	15
Figure 2: Profil en travers type applicable à la traversée des agglomérations	15
Figure 3: Profil en travers type applicable au niveau des reliefs difficiles (Hauteur des remblais supérieur à 5 m).....	16
Figure 4: Profil en travers type dans des reliefs difficiles (cas des grands déblais).....	16
Figure 6 : Niveau d'engagement des parties prenantes par catégorie	43
Figure 7 : Stratégie d'engagement à adopter selon le pouvoir et l'intérêt de la catégorie de PP	44
Figure 8 : schéma du mécanisme de gestion des plaintes	84

Glossaire

Expropriation : Acquisition de terrain par l'État à travers une Déclaration d'Utilité Publique, ce qui implique la perte de terres, structures, autres biens ou des droits pour les personnes affectées.

Groupes vulnérables : les personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, les travailleurs sans terre, les femmes et les enfants, les populations autochtones, les minorités ethniques et toutes les autres personnes déplacées risquant de ne pas être protégées par la législation nationale relative à la compensation foncière.

Parties prenantes : individus, ou groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées).

Parties prenantes affectées : il s'agit des personnes, groupes ou autres entités dans les zones du Projet qui seront directement ou indirectement affectés (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement), ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectés par le projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Prenantes intéressées : ce sont les personnes, groupes ou entités dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit.

Niveau d'influence : est défini par la capacité d'une partie prenante à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes.

1. Introduction

1.1. Contexte et justification

Le Sénégal a adopté depuis 2014 le Plan Sénégal Émergent (PSE) comme modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence économique à l'horizon 2035. Ce référentiel a entamé en 2019 sa deuxième phase à travers le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2019-2023 qui vise à relever les défis relatifs (i) au développement d'une économie compétitive, inclusive et résiliente ; (ii) au développement du capital humain et à la capture du dividende démographique ; (iii) à la réduction de la pauvreté et des inégalités et à l'adaptation aux changements climatiques ; (iv) au renforcement de la gouvernance et la promotion d'une administration publique moderne et efficace ; (v) à la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement et (vi) à l'amélioration du suivi et de l'évaluation de la stratégie.

La pandémie de la COVID a fortement affecté la mise en œuvre de cette seconde phase du PSE d'où l'élaboration du PAP 2A qui a pour objectif de rétablir la trajectoire initiale de croissance du PSE en s'appuyant sur l'objectif de la phase II et les nouveaux défis nés de la crise pour un véritable développement endogène porté par un secteur privé fort, avec l'implication de tous les acteurs.

Pour réaliser la vision et les objectifs du PSE dans le secteur des transports, le gouvernement a défini sa stratégie à travers une lettre de politique sectorielle couvrant la période 2020-2024. Cette lettre de politique sectorielle met l'accent sur la gestion et la mise en œuvre d'infrastructures de transport durables pour soutenir l'économie rurale et urbaine et faciliter les échanges au niveau régional et interrégional.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'aménagement de la route inter-Etats Labé – Mali – Kédougou qui vise à renforcer le réseau routier principal en améliorant l'interconnexion entre les différents corridors et particulièrement les sections des routes nationales à fort trafic comme celles reliant le Sud Est du Sénégal à la Guinée.

Ainsi, la réhabilitation de cet important axe sous régional contribuera de manière certaine à l'amélioration de la desserte entre le Sénégal et la Guinée, mais également permettra de réduire considérablement le coût du transport sur cet important axe international. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, les républiques du Sénégal et de la Guinée ont soumis à la Banque Africaine de Développement (BAD) des requêtes pour le financement desdits travaux.

Pour bonifier l'impact positif du projet, améliorer son acceptabilité et sa performance environnementale, l'AGEROUTE, avec l'appui de la BAD, prévoit de mettre en place des aménagements connexes, en tant qu'accompagnement social, au profit des communautés et des collectivités territoriales de sa zone d'influence.

La mise en place de l'infrastructure routière et des aménagements connexes requiert un engagement de toutes les parties prenantes qu'elles soient affectées ou intéressées.

1.2. Objectifs du PEPP

L'intégration des exigences du développement durable, le respect des normes de performance environnementales et sociales définies dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD, ainsi que des lois et réglementations nationales en matière de sauvegardes et conformités environnementale et sociale est fondamentale dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement sont autant d'éléments qui justifient la préparation de ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP).

L'objectif principal de ce PEPP est de veiller à ce qu'une approche opportune, cohérente, complète, coordonnée et culturellement appropriée soit adoptée pour la consultation et la divulgation des projets.

De façon spécifique :

- Établir une approche systématique de mobilisation et de dialogue des parties prenantes ;
- Mettre à jour le plan d'engagement des parties prenantes en actualisant la cartographie des parties prenantes et en améliorant la méthode et la fréquence d'engagement ;
- Identifier toutes les parties prenantes et obtenir la participation et la collaboration de ces dernières ;
- Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- Guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte par le projet et ainsi augmenter sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective, tout au long du projet, de toutes les parties prenantes touchées par le projet, sur les questions susceptibles d'avoir une incidence sur elles et se donner les moyens d'y parvenir ;
- Donner l'opportunité et les moyens à toutes les parties prenantes touchées par le projet, de faire part de leurs préoccupations, craintes et attentes et au besoin, de reporter un grief avec comme obligation pour agropole Nord d'y répondre et de gérer les griefs soulevés ;
- Définir un mécanisme de règlement des griefs adapté afin de prendre en compte et de traiter toutes les préoccupations et griefs des parties prenantes.

Tout ceci devrait contribuer à garantir ce qu'on appelle l'obtention de la licence sociale d'opérer. Au final, le but visé est de faciliter la mise en œuvre du Projet, à travers un programme d'engagement des parties prenantes, de divulgation de l'information et de consultation, tout au long du cycle de vie du projet.

1.3. Démarche méthodologique d'élaboration du PEPP

L'approche suivie a été systémique et participative. Les activités qui suivent ont été réalisées dans le cadre de l'étude :

- Exploitation des documents de base du projet (analyse documentaire)
- Cartographie des parties prenantes en trois étapes que sont :
 - ✚ L'identification des parties prenantes, en partant des données disponibles afin de pouvoir y inclure celles manquantes ;
 - ✚ L'usage de la cartographie spatiale pour délimiter la zone d'influence du projet,
 - ✚ L'établissement de la liste « définitive » des parties prenantes du projet ;
- Elaboration des outils de consultation et d'analyse des parties prenantes (guides d'entretien, matrice d'évaluation/scoring, feuilles de présence...) ; et rencontre des acteurs, à savoir les autorités administratives, les services techniques centraux et régionaux, les élus municipaux et départementaux, les organisations de la société civiles ainsi que les personnes et communautés affectées ;
- Analyse des résultats des consultations avec les parties prenantes, et de rédaction du rapport.

2. Présentation du projet

La présentation du projet concerne d'une part une description du projet routier et des aménagements connexes qu'il prévoit de mettre en place et d'autre part une caractérisation de sa zone d'influence.

2.1. Objectifs du projet

Les objectifs du projet peuvent être résumés aux points ci-après :

- Favoriser la sécurité et le confort dans les déplacements des personnes et des biens
- Faire du réseau routier un puissant facteur d'appui au développement économique et social
- Éradiquer la vulnérabilité des populations et réduire les disparités en matière d'infrastructures de transport
- Développer et faciliter les échanges transfrontaliers
- Désenclaver les zones à fortes potentialités agropastorales et touristiques
- Augmenter le capital humain et en améliorer le bien-être social
- Permettre aux populations riveraines d'avoir un meilleur accès aux équipements et services sociaux de base.

2.2. Présentation de l'infrastructure routière

La construction de routes à Kédougou va se faire sur deux (2) pistes latéritiques : Sily-Ségou et Ségou-Frontière Guinée.

Le projet est réalisé dans le cadre de la politique du gouvernement du Sénégal, pour renforcer le réseau routier, vecteur de développement économique.

Le tracé s'étend sur un linéaire de 29,10 km et les axes concernés sont :

- Axe 1 : Sily-Ségou (18,10 km)
- Axe 2 : Ségou-Frontière Guinée (11 km)

Le projet est entièrement localisé dans le département de Kédougou et concerne les communes de Bandafassi et Dindéfelo.

Le tableau suivant donne la répartition des collectivités territoriales concernées par le tracé.

Tableau 1: Collectivités sous l'influence des tracés

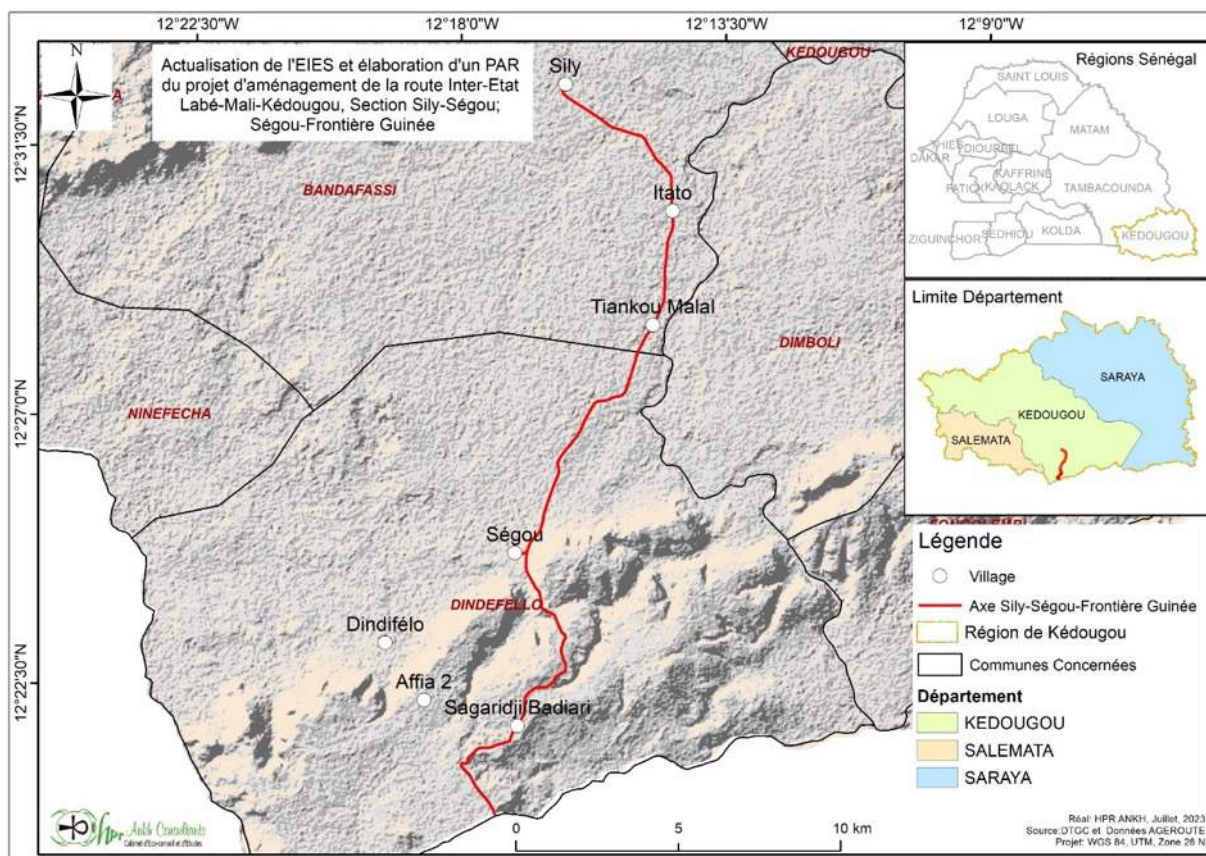
Région	Département	Arrondissement	Communes	Localités	Coordonnées	
					X	Y
KEDOUGOU	KEDOUGOU	BANDAFASSI	Bandafassi	Thiankou Malal	800034	1379840
				Sily		
				Itato	800284	1384650
			Dindéfelo	Badiari	795091	1367874
				Ségou	794967	1372970
				Dindéfelo	791041	1370620

2.2.1. Description des axes du projet

Dans le cadre de la construction des Routes à Kédougou au bénéfice des agglomérations de Bandafassi – Dindéfelo – Ségou et la liaison à la frontière Guinée, les deux (02) axes choisis, objet de la présente étude, sont toutes en état de pistes. Ces tronçons vont constituer de nouvelles infrastructures routières en vue de permettre une bonne circulation des biens et des personnes.

La carte ci-après présente la localisation des axes concernés par le projet.

Carte 1 : localisation des axes à aménager



Source : PAR de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou

❖ **Caractéristiques des axes projetés**

Axe 1 : Sily – Ségou

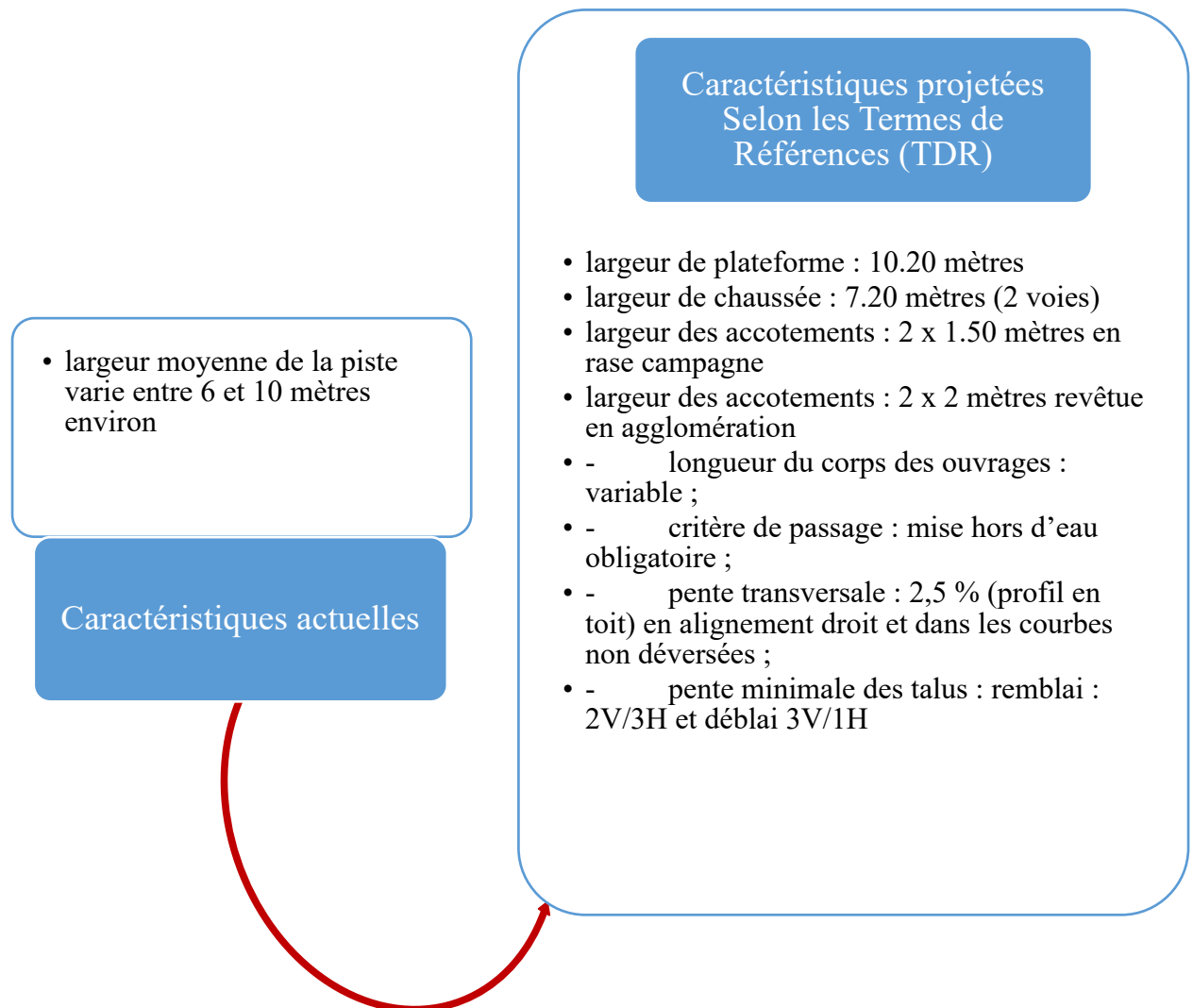
Cet axe débute à l'intersection avec la route Kédougou-Salémata, à la sortie de Bandafassi vers Kédougou. Il s'étend sur une distance de 18,10km et se distingue par son relief accidenté car traversant la montagne de Dindéfélo. L'axe traverse les villages de Itato 1, Thiankou Malal et les grandes agglomérations de Ségou.

Axe 2 : Ségou – Frontière Guinée

L'axe est une piste sinueuse avec de fortes pentes et des courbes en plan avec de faibles rayons sur une bonne partie de son linéaire. Sur environ 11 km, la piste débute à Ségou (PK0), traverse le village Sagaridji- Badiari et prend fin à la frontière guinéenne (PK 11).

❖ **Caractéristiques techniques**

Les données techniques des tronçons se présentent comme suit :



Source : PAR de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou

2.2.2. Consistance des travaux

Les travaux prévus dans le cadre de ce projet consistent donc à aménager les tronçons susmentionnés en trois phases :

- ✓ phase préparatoire ou d'installation de chantier (bases de chantier ; ouverture carrières, aires de stockage de matériaux, aires de stationnement des engins ; etc.) ;
- ✓ phase des travaux avec les activités de préparation du terrain (fouilles, décaissement de la voie sablonneuse existante, renforcement des couches de base, de fondation et de la chaussée en latérite, débroussaillage, décapage, etc.), terrassements, chaussée, concassage, repli de chantiers (engins, personnel et autres reliquats de matériaux appartenant à l'Entreprise, après la fin des travaux), remise en état des lieux au niveau des carrières, des bases chantiers ou bases vie.
- ✓ phase d'exploitation et d'entretien des infrastructures.

La durée des travaux est estimée à 24 mois.

➤ Profils en travers types adoptés et zones d'application

Après l'étude géotechnique, les profils en travers type sont retenus :

- Profil en travers Type PT01 : ce profil en travers type est applicable sur toute la route, à l'exception des traversées d'agglomérations ;

- Profil en travers Type PT02 : ce profil en travers type est prévu au niveau de la traversée des grandes agglomérations (Bandafassi, Ségou, Dindéfelo, etc) où la route, en plus d'être élargie, sera entièrement épaulée par des bordures avec des trottoirs en béton

Néanmoins, la particularité du relief sur l'axe Ségou-frontière Guinée entraîne la non applicabilité de ces deux profils sur cet axe. De fait, le Profil en travers Type PT03, PT04 et PT05 est prévu sur cet axe et concernent :

- le cas de soutènement en béton armé en reliefs difficiles ;
- le cas de grands déblais en reliefs difficiles ;
- le cas hauteur des remblais > 2m.

Adapté à la norme des routes inter-Etats de la CEDEAO, le profil en travers est constitué d'une chaussée de 7,20 m bordée de deux accotements de 1,50 m chacun en rase campagne et 2,00 m en traversée d'agglomérations. Les caractéristiques du profil en travers sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 2: caractéristiques des profils en travers (étude géotechnique)

Désignation		- Caractéristiques du profil en travers	
Largeur de la chaussée revêtue		- 7,20 m	
- Largeur des accotements		- 1,50 m	en rase campagne
		- 2,00m	en traversée d'agglomération
- Largeur de la plate-forme		- 10,20 m	en rase campagne
		- 11,20 m	en traversée d'agglomération
- - Pente transversale en alignement droit	- - Chaussée	2.5%	en rase campagne
		2,5%	en traversée d'agglomération
	- - Accotements	2.5%	en rase campagne
		2,5%	en traversée d'agglomération

Source : PAR de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou

Profil en travers au niveau d'un ouvrage d'art

Une surlargeur de 0,50 m sera prévue au profil en travers de la chaussée quand cette dernière passe sur un ouvrage d'art. L'accotement sera remplacé par un trottoir de 1 m de large en surplomb de 0,18 m au minimum par rapport à la chaussée.

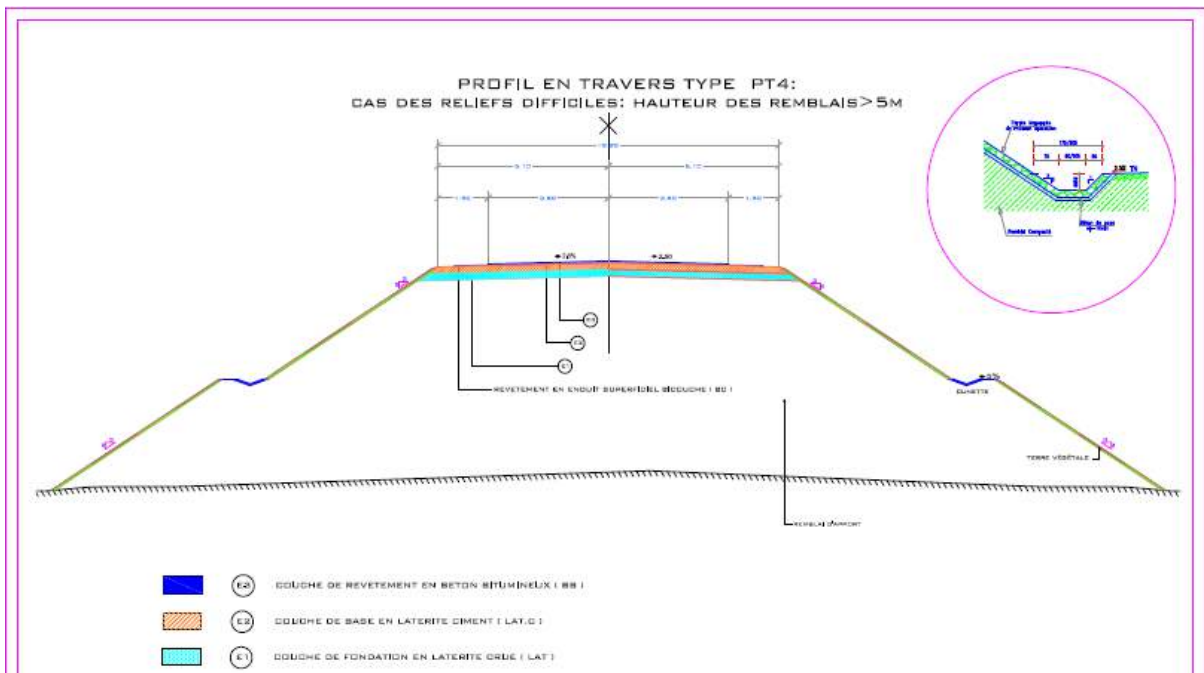


Figure 3: Profil en travers type applicable au niveau des reliefs difficiles (Hauteur des remblais supérieur à 5 m)

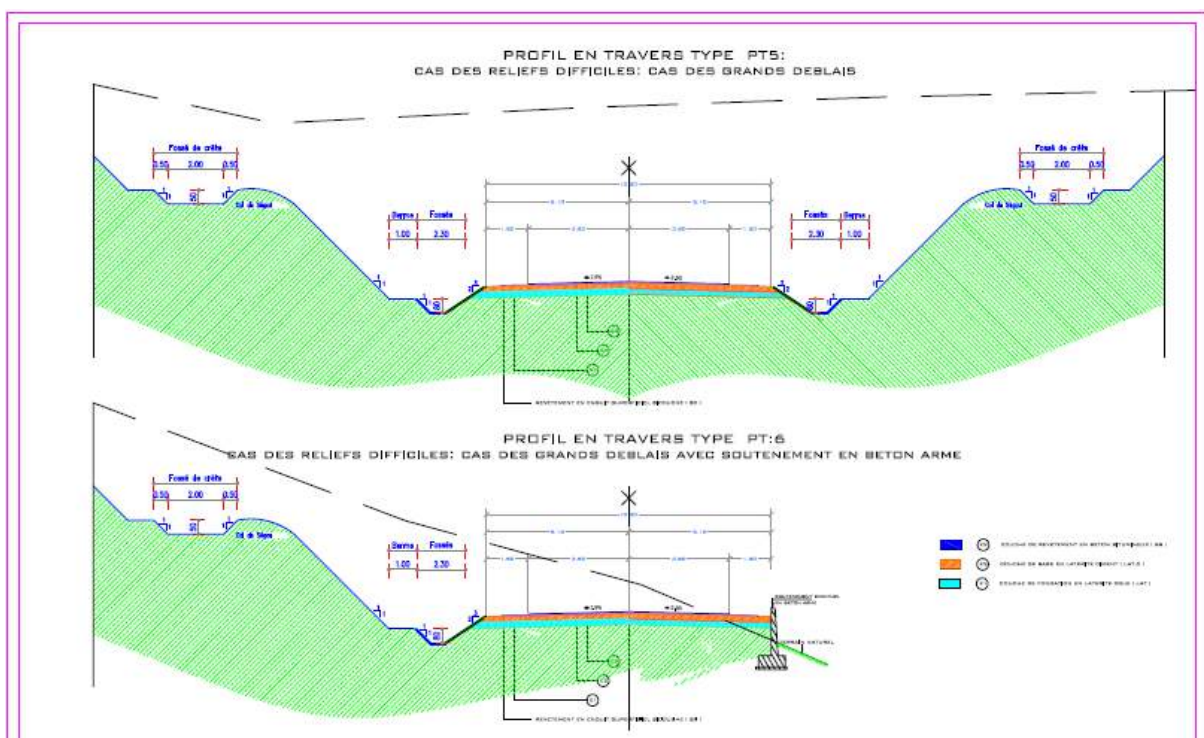


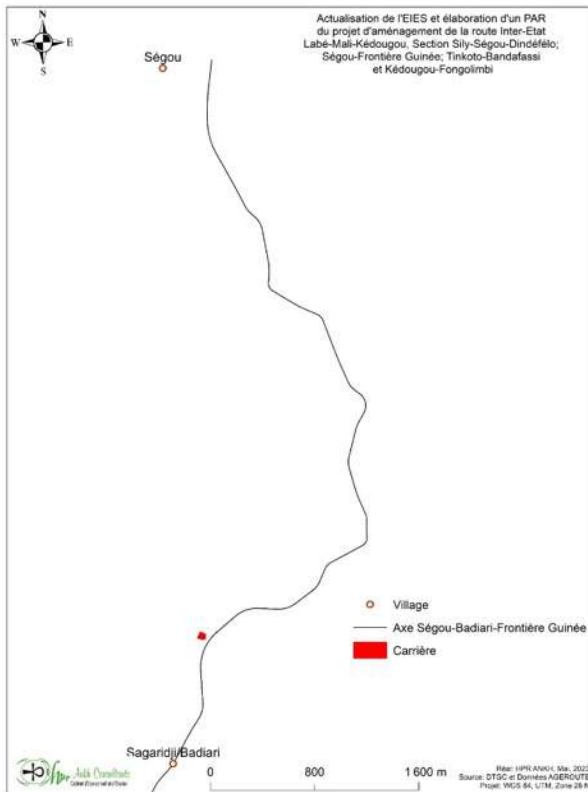
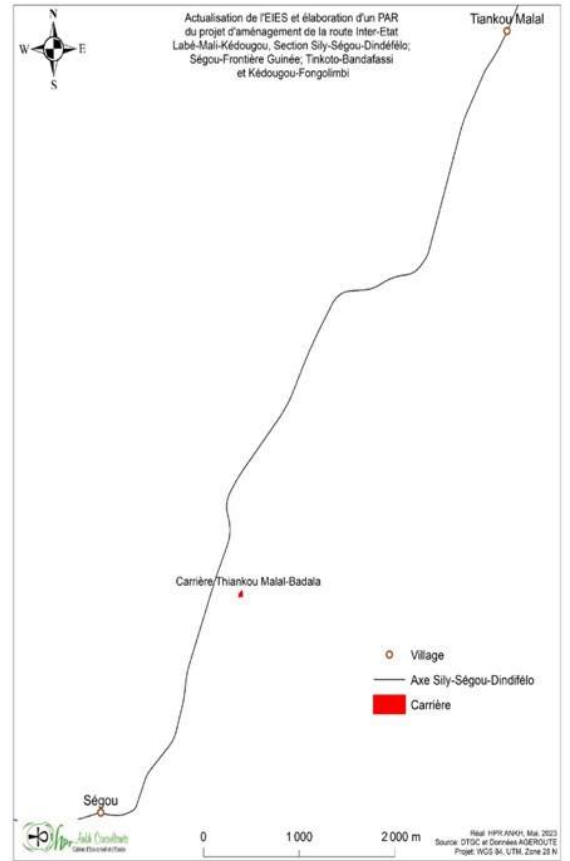
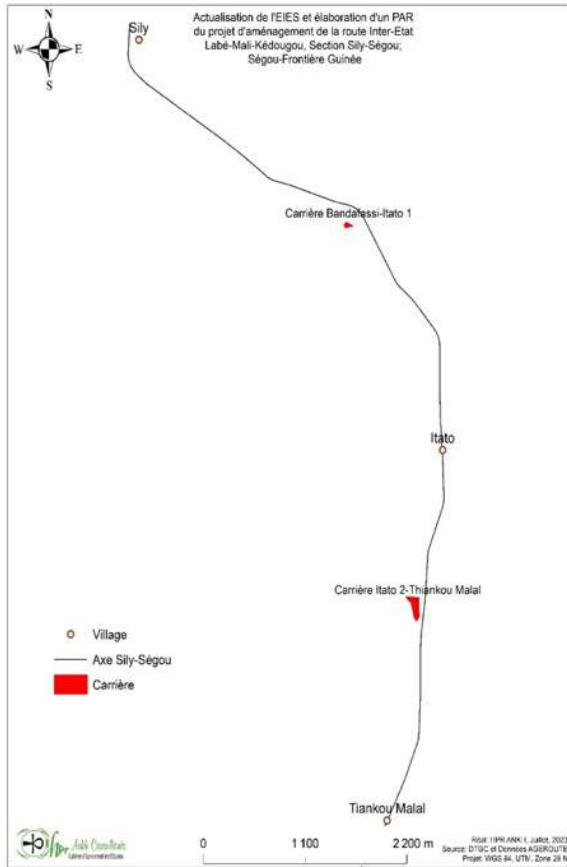
Figure 4: Profil en travers type dans des reliefs difficiles (cas des grands déblais)

Source : Etudes techniques projet inter-Etats Labé-Mali-Kédougou

➤ Gîtes d'emprunt (carrières)

Pour répondre aux besoins en matériaux des travaux de construction des routes Sily-Ségou et Ségou-Frontière Guinée quatre (04) carrières de latérites ont été répertoriées dans la zone du projet dont trois (03) situées sur la piste Sily-Ségou et une (01) sur le tracé Ségou-Frontière Guinée (voir les cartes suivantes).

Carte 2 : localisation des carrières



Source : PAR de la route inter-Etats Labé-Mali-Kédougou

2.3. Présentation des aménagements connexes

Les aménagements connexes relatifs au projet de construction de la route Labé-Mali-Kédougou sont variés. Ils englobent plusieurs domaines tels que :

- L'entrepreneuriat féminin (formations, financements pour la mise en place d'AGR, dotation d'unités de transformation, aménagement et clôture de périmètres maraichers) ;
- La sécurité (construction du poste de police des frontières) ;
- L'éducation (construction d'écoles et des murs de clôture des écoles dépourvues, le renforcement des salles de classe) ;
- La fourniture d'eau potable (construction et équipement de forages) ;
- La santé (dépôt pharmaceutique, construction de logements pour le personnel médical, construction et équipement de cases de santé, construction des murs de clôture) ;
- La jeunesse (foyer des jeunes, équipement de terrain de football) ;
- Le commerce (construction d'un marché et d'un parking) ;
- Le transports (construction de parkings et d'aires de repos, de pistes latéritiques, aménagement de voirie urbaine, réhabilitation/aménagement de gare routière, aménagement de postes de pesage) ;
- etc.

Le tableau ci-dessous fournit un résumé des aménagements connexes prévus.

Tableau 3 : nature des infrastructures connexes prévues dans chaque localité

Commune	Secteur	Localisation	Type d'infrastructures	Unité	Quantité
Dindéfélo	Eau	Dindéfélo ; Ségou	Adduction d'eau	ff	
	Eau	Thianghé , Badala et Pélel Kindessa	Forage solaire	u	3
	Education	Tanagué	2 salles de classe	u	2
	Education	Toutes les écoles	Equipelement en batteries solaires	ff	
	Education	Collège Ségou et école primaire Afia-Dandé	Mur de Clôture	ml	800
	Education	Dandé	Construction école Dandé	u	1
	Santé	Dindéfélo	Construction d'un logement de la sage-femme	ff	1
	Santé		Dépôt pharmaceutique	ff	1
	Jeunesse		Formation des jeunes	ff	1
	Jeunesse		Construction d'un foyer de jeune	ff	1
	Femmes		Dotation d'une unité de transformation et de 6 moulins (Plateforme multifonctionnelle)	ff	1
	Femmes		Construction et équipement d'un centre féminin	ff	1
	Femmes		Financement pour la mise en place de poulailler pour les groupements de femmes	ff	
	Commerce		Construction d'un nouveau marché	ff	1

	Commerce		Construction d'un parking	ff	1
	Pistes		Piste Dindéfelo –Thianghé 3km et Dindéfelo- Pélel Kindessa 7 km	km	10
	Sécurité frontalière	Ségou	Construction du poste de police des frontières	ff	1
Bandafassi	Santé	Commune de Bandafassi	Construction et équipement de cases de santé	ff	1
	Eau		Forages	u	4
	Education		Clôture des écoles des villages traversés	ml	1600
			Cloture des édifices publics (Sous-préfecture, Mairie)	ml	800
	femmes		Moulins à mil; décortiqueuse de riz et moulin à patte d'arachide pour les femmes (Plateforme multifonctionnelle)	ff	1
	femmes		Aménagement et cloture de périmètres maraichers	ff	1
	jeunesse		Formation des jeunes	ff	1
Fongolimbi	Pistes	Commune de Fongolimbi	axe Fongolembi-Lombel (5 km) et Route d'accès au terrain des jeunes -2 km)	km	7
	Femmes		Moulins à mil pour les GPF des villages: Thiéoune; Lesfalo; Wallan Kingui et Wallan Sinthiourou (une Plateforme multifonctionnelle)	ff	1
	Santé		Mur de clôture des cases de santé de Lesfalo; Wallan Kingui et leur équipement	ml	800
	Religion et culte		Mur de clôture de la mosquée de Wallan Kingui et Wallan Sinthiourou	ml	800
	Jeunesse		Equiptement du terrain de sport de Fongolembi	ff	1
	Jeunesse		Formation des jeunes	ff	1
	Kédougou		Voirie	Kédougou	aménagement de voirie dans la commune de Kédougou
Facilitation des transports		réhabilitation/aménagement de gare routière	u		1
Facilitation des transports		Aménagement d'aire de repos et/ ou de parking gros porteurs	u		1
Facilitation des transports		Aménagement de Poste de pesage/péage	u		1

2.4. Zone d'intervention du projet

2.2.1. Situation géographique et organisation administrative

Le département de Kédougou est l'un des 46 départements du Sénégal et l'un des 3 départements de la région de Kédougou créée en 2008. Il s'étend sur une superficie de 7 039 km² et est compris entre 14°20 et 16°10 de latitude Nord, et 12°40 et 14°60 de longitude ouest. Ses limites sont :

- A l'est et au Sud-est le département de Saraya ;
- A l'ouest le département de Salémata ;
- Au Sud la République de Guinée ;
- Et au nord la région de Tambacounda.

Il est constitué de deux arrondissements et de sept communes.

Tableau 4 : Organisation administrative du Département de Kédougou

Département	Arrondissements	Communes
Kédougou	Bandafassi	Fongolimbi
		Dimboli
	Fongolimbi	Dindefelo
		Bandafassi
		Ninefecha
		Tomboronkoto
		Kédougou

Source : Situation Economique et Sociale Kédougou 2019

2.2.2. Profil démographique

Les projections issues du recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage réalisées en 2015, font état d'une population résidente de 98 836 individus en 2020 dans le département de Kédougou avec une densité de 16 hbts/km². Celle-ci est passée de 102 196 hab. en 2021 à 105 689 hab. en 2022, soit un taux de croissance annuel de 3,42 % avec une répartition selon le sexe en faveur des hommes, qui représentent 51,52 % de la population totale du département. Il faut noter que le département de Kédougou concentre plus de la moitié de la population régionale ; soit 51,88 % en 2022.

Tableau 5 : Répartition de la population du département de Kédougou selon le sexe

Département Kédougou	2021			2022		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	52653	49543	102196	54453	51236	105689
Taux de croissance %	3,42					

Source : ANSD, projections démographiques 2015.

Tableau 6 : Population et densité des entités administratives du département de Kédougou

Département	Arrondissements	Communes	Superficie (en Km ²)	Population en 2022	Densité (Hbts/Km ²)
Kédougou	Fongolimbi	Dimboli	1 158	8037	7
		Fongolimbi	157	6412	41
	Total arrondissement		1 315	14449	11
	Bandafassi	Tomboronkoto	2 349	18373	8
		Dindefelo	252	7103	28
		Ninefecha	2 391	10454	4
		Bandafassi	700	14862	21

	Total arrondissement	5 692	50792	9
	Kédougou	32	40448	1264
	Total département Kédougou	7 039	105689	15

Source : Rapport final projection BECPD 12 Aout 2015

En 2022, la commune de Kédougou a enregistré l'effectif de population le plus élevé comparativement aux autres communes. Elle est suivie par ordre décroissant de Tomboronkoto, Bandafassi, Ninéfécha, Dimboli, Dindéfelo et Fongolimbi. La commune de Kédougou a la densité de population la plus élevée du département (1 264 hab./km²). Cette situation résulte du fait que sa taille démographique est relativement élevée pour une superficie très réduite par rapport aux autres communes du département (la commune est constituée d'une agglomération de 52 km²). Elle est suivie dans l'ordre par les communes de Fongolimbi (41 hbts/km²), Dindéfelo (28 hbts/km²), Bandafasssi (21 hbts/km²), Tomboronkoto (8 hbts/km²), Dimboli (7 hbts/km²) et Ninéfécha (4 hbts/km²).

Le peuplement du département serait lié en partie aux vagues de migrations consécutives à l'éclatement de l'empire du Mali vers la fin du 13e siècle. Les premiers occupants de l'espace se seraient installés dans la partie sud-ouest du département avec les Tenda (Bassari, Bédick, Tendanké, Coniagui, Badiaranké) avant que n'arrivent les Mandings avec la dislocation de l'empire du Mali. Durant cette période, seraient apparus les premiers nomades peulhs venant du Boundou avec leur troupeau et se dirigeaient vers le Fouta Djialon.

2.2.3. Profil social

L'éducation

Le département de Kédougou compte 22 établissements d'accueil de la petite enfance (20 publics et 2 privés) en 2019 (IA Kédougou 2020). La répartition de ces établissements selon le type montre la présence de 15 Cases des Tout Petits, 4 Ecoles maternelles et de 3 Classes préparatoires à l'élémentaire (CPE). En 2019, le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance du département était composé de 65 personnes pour 2 050 apprenants dominés par les filles (53,17%).

Le département de Kédougou compte la majorité des écoles élémentaires. Ainsi, 135 écoles sont localisées dans ce département, soit 46,4% du total des écoles de la région. On dénombre 132 établissements publics et 3 privés. Dans le département, le nombre d'enseignants s'est stabilisé à 617 enseignants pour un effectif de 19 786 apprenants essentiellement dominés par les garçons (50,23 %). Le département de Kédougou a enregistré en 2019 un taux brut d'accès (TBA) global égal à 169,5%. Cela traduit que tous les enfants en âge légal d'aller à l'école y sont allés durant cette année. En plus de ces enfants, ceux ayant l'âge d'aller à l'école se sont aussi inscrits. En outre, le TBS du département de Kédougou est de 137,2 % en 2019.

En 2019, l'effectif des établissements du moyen est de 85 établissements. Il faut signaler qu'il n'existe pas d'établissement privé dans le cycle moyen.

En ce qui concerne l'offre du cycle secondaire, on dénombre 115 établissements dans le département. Par rapport au statut des établissements, il apparaît que plus de la majorité est constituée par des établissements privés (89,57%). Seulement 7 établissements publics et 5 Groupes Pédagogiques sont dénombrés dans le département. Le système d'enseignement moyen secondaire du département de Kédougou est composé de 338 enseignants en 2019 pour un effectif de 7 088 élèves essentiellement composé par des garçons (55,01%).

S'agissant des structures de la Formation Professionnelle et Technique (FPT), le département de Kédougou en compte cinq structures dont deux publiques et trois privées. Il dispose d'un lycée technique et d'un centre de formation technique et professionnelle qui dispensent respectivement des formations diplômantes et qualifiantes à leurs élèves. Soixante-cinq (65) enseignants sont dénombrés pour un effectif de 804 élèves, en 2019.

En définitive, l'éducation et la formation font face à des contraintes liées notamment à l'étendue de la zone, à son enclavement, mais également à son relief accidenté conjugué à un déficit en infrastructures éducatives de base dans presque toute la zone frontalière, ce qui laisse apparaître des défis à relever.

La santé

L'analyse de la carte sanitaire en 2019 montre que le département de Kédougou compte au total 57 structures de santé réparties comme suit : 1 Centre de santé, 12 Postes de santé complets, 2 Postes de santé sans maternité et 42 Cases de santé. Cependant, il faut noter que depuis 2021, la région est dotée d'un Centre Hospitalier Régional dénommé hôpital Amath Dansokho. Par ailleurs, le département de Kédougou dispose d'autres Etablissements Publics de Santé Non Hospitalier (EPSNH). Il s'agit de la Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA), du Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS), de la Brigade régionale d'Hygiène et du Centre de formation en santé. S'agissant des structures sanitaires privées, confessionnelles et militaires du département, on en dénombre 9 répartis comme suit : 2 cliniques, 1 poste de santé d'entreprise, 3 Officines de Pharmacie, 1 dispensaire privé catholique, 1 dispensaire d'entreprise et 1 service santé militaire.

En ce qui concerne le personnel de santé, en 2019, le département de Kédougou compte 3 médecins généralistes, 3 médecins spécialistes, 1 pharmacien- Biologiste, 1 chirurgien- Dentiste, 1 Assistant social, 6 techniciens supérieurs de santé, 21 sage-femmes, 13 infirmiers, 15 Assistants infirmiers, 4 agents hygiène, 18 ASC-Matrones, 3 secrétaires, 6 chauffeurs et 128 autres personnes.

La région de Kédougou dispose d'un bon maillage de structures sanitaires. Cependant, des disparités fortes marquées par un déficit plus aigu au niveau des zones les plus lointaines des centres de santé à cause de l'enclavement de plusieurs villages et de la nature du relief. Cela pourrait être un des facteurs du non-respect des consultations pré et postnatales des femmes (ANSD, SES Kédougou 2019 page 71).

Jeunesse et sport

Le département de Kédougou compte 2 infrastructures de jeunesse en 2018. Elles sont composées d'un CDEPS et d'un CCA. On dénombre dans le département 206 associations de jeunes. Six (6) de ces associations sont des mouvements de jeunes à caractère national et les 200 sont les Autres associations déclarées. En ce qui concerne le sport, le département de Kédougou compte en 2018 au total 21 infrastructures sportives dont 8 terrains vagues, 4 terrains de football, 1 stade et terrain clôturés, 3 plateaux multifonctionnels, 2 terrains de basketball, 1 terrains de handball et volleyball et 1 boulodromes. Il n'existe qu'un seul stade municipal localisé dans le département de Kédougou. Les disciplines sportives les plus pratiquées sont les sports scolaires, de vacances et travaillistes, de football, de scrabble et de Karaté.

L'eau et l'assainissement

Le département de Kédougou ne dispose que d'un seul réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP). La longueur du réseau d'adduction à l'eau potable s'est établie à 64 889 mètres en 2018.

Tableau 7 : la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs en 2018

Département	Nombre de réseaux d'AEP	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m ³)	Consommation (m ³)
Kédougou	1	64 889	403 005	342 498

Source : Situation Economique et Sociale Kédougou 2018

Globalement, le nombre d'abonnés de la SDE s'est établi à 2 096 abonnés en 2018. Par rapport au type d'abonnés, on note que la majorité des abonnés de la SDE est de type privé. Ainsi, le nombre d'abonnés privés s'est établi à 1 989 abonnés en 2018. Les abonnés de type affaire représente, en moyenne, sur la période seulement 2,2% du total des abonnés. Ce qui équivaut à 40 abonnés. La consommation d'eau s'est établie à 342 408 m³ en 2018. La population urbaine ayant accès à l'eau en milieu urbain est de 2 110 personnes. Ces personnes sont connectées sur les Bornes Fontaines (BF) ou par Branchements Privés (BP). Ainsi, on compte 14 personnes connectées aux bornes fontaine et 2 096 connectées aux branchements privés en 2018.

En ce qui concerne l'accès à l'eau en milieu rural, la distribution d'eau est essentiellement fournie par les forages et puits hydrauliques. Ainsi en 2018, le département de Kédougou compte 52 bornes fontaines et 26 forages. Il faut signaler que le département ne dispose d'aucun puits hydraulique.

Pour l'assainissement, la topographie du milieu et les exécutoires naturelles peuvent faciliter la collecte, le drainage et l'évacuation des eaux pluviales. Cependant, l'accès à l'assainissement est encore très

faible, tant du point de vue des équipements individuels que collectifs. Le réseau d'évacuation qui existe est localisé dans la commune de Kédougou avec les aménagements routiers. Pour les eaux usées, aucun réseau n'est identifié au niveau du département de Kédougou et même au niveau régional. Il n'y a ni de station d'épuration sur le territoire régional ni d'édicules publiques dans certaines structures sociales de base (écoles, postes et cases de santé...). La situation est beaucoup plus préoccupante en zone rurale où seuls certains grands villages disposent de quelques latrines basiques et la quasi-totalité des populations s'adonnent à la défécation à l'air libre (DAL).

Pour les ordures ménagères, aucun système de gestion adéquat n'est mis en place. Les ménages gèrent eux-mêmes leurs ordures au sein de leurs concessions par la collecte, ensuite l'enfouissement ou l'incinération ou l'évacuation par les charretiers qui les déversent au niveau des dépôts sauvages.

Energie

Le niveau d'accès à l'énergie est relativement faible au niveau de Kédougou. En effet sur les établissements humains existant, seuls 3 disposent de l'électricité soit un taux d'électrification de 2%. Par rapport aux ménages, le taux d'accès est de 60% d'environ avec la concentration des ménages au niveau des localités de Kédougou, Fongolimbi et Bandafassi. Le département renferme d'importantes potentialités peu exploitées que sont :

- La possibilité de développer les bioénergies ;
- La possibilité de développer l'énergie solaire avec la présence du soleil durant toute l'année ;
- La présence de la SENELEC ;
- La présence de stations-services pour la distribution des produits pétroliers et du gaz ;
- Réalisation de centrale hydroélectrique à Sambagalou ;
- La présence de projets et programme d'électrification. La SENELEC est présente au niveau du département avec des installations au niveau du chef-lieu de département (Kédougou) et des chefs-lieux d'arrondissement (Bandafassi et Fongolimbi). La puissance totale installée est de 6842 KVA.

La fourniture de l'électricité est assurée en continue au niveau de la commune de Kédougou. Elle est discontinue pour Fongolimbi et Bandafassi avec une moyenne de 12 H par jour. Cependant, un dispositif est mis en place avec les chefs de centrales pour mettre en service les groupes durant les heures d'arrêt réglementées pour pallier les urgences signalées, en rapport avec les autorités administratives.

La culture

Le département de Kédougou compte 13 infrastructures culturelles dont 4 bibliothèques et centres de documentation, 4 salles de théâtres et aires de spectacles, 2 centres culturels, 2 studios d'enregistrement et un musée en 2019. Le département de Kédougou regorge d'un patrimoine culturel riche et diversifié à travers différentes ethnies. Par rapport aux sites historiques, le département dispose d'un site historique ancien de la période coloniale. Il s'agit du site de Itato. Ce site a servi de comptoir d'esclaves lors de la traite des esclaves. Par ailleurs, l'expression culturelle au niveau du département est perceptible à travers les potentialités diverses et variées. Elle s'exprime à travers les manifestations culturelles comme les initiations en pays Bedik et en zone Bassari. Il faut signaler également d'autres rendez-vous culturels comme la fête du Nionéné dans le Tomboronkoto, le Festival de folklore et des produits agricoles de Bandafassi, les journées culturelles de Fongolimbi, le Festival des Ethnies Minoritaires du Sénégal oriental organisé par l'Association des Minorités Ethniques (AME), en phase de relance.

Le transport routier

Le réseau routier classé du département est de 400 Km environ constitué de la route nationale N° 7 (RN7) et de la route départementale 509 (D509). La RN7 a fait l'objet d'une récente réhabilitation sur le tronçon Dialacoto-Kédougou. Le projet est en cours d'achèvement avec les finitions des ouvrages d'art et du tronçon situé à l'intérieur du Parc Nation du Niokolo Koba. La D509 est aussi revêtue de Kédougou à Mousala contribuant ainsi au renforcement de l'intégration sous régionale avec le Mali. Aujourd'hui le tronçon Kédougou-Salémata est en cours de réalisation. La construction du pont sur la

route de Fongolombi relie les communes de Kédougou et de Dimboli et participe au désenclavement interne du département. Ce linéaire est complété par un réseau de pistes en latérite ou sablonneuses qui dessert les localités du département, de la région voire des pays limitrophes. Il faut signaler l'état de délabrement avancé de ces pistes. Par conséquent les distances s'apprécient plus en termes de durée de trajet avec des conditions de déplacement pénibles.

2.2.4. Profil économique

L'agriculture

Les principales cultures vivrières du département de Kédougou sont le Mil, le sorgho, le maïs, le riz et le fonio. Cependant, le mil et le Riz sont cultivés sur de petites dimensions. L'analyse de la répartition des superficies emblavées confère au maïs la première céréale la plus cultivée. Le riz, auparavant, la céréale la plus cultivée, occupe la quatrième place. Le fonio, derrière le sorgho occupe la troisième place même si sa culture prend de plus en plus de l'ampleur. Par rapport à la production, on note une prédominance des productions de maïs et de Sorgho dans la production céréalière.

Tableau 8 : Production céréalière campagne agricole 2021-2022

Département	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	Total
Kédougou	Production (T)					
	205	4 139	13 767	661	1 299	20 071

Source : Plan de Développement Départemental de Kédougou

Dans le département de Kédougou, trois types de cultures industrielles sont généralement les plus pratiquées : l'arachide d'huilerie, le coton et le Manioc.

Tableau 9 : Culture industrielle campagne 2021-2022

Département	Arachide	Coton	Manioc	Total
Kédougou	Production (T)			
	12 285	3 940	315	16 541

Source : Plan de Développement Départemental de Kédougou

Les campagnes sont marquées par l'équipement des producteurs en matériel agricole (tracteurs, houes, charrues, semoirs, ...) grâce à la subvention de l'Etat et à l'appui des projets et programmes intervenant au niveau de la région. La disponibilité de ces facteurs de production a facilité le travail des producteurs notamment les opérations culturales.

Aujourd'hui, le diagnostic territorial réalisé permet de constater que sur le plan économique, le département dépend pour l'essentiel de l'agriculture qui constitue la principale activité du secteur primaire et mobilise plus de 80% des ménages. Il s'agit d'une activité peu mécanisée, dépendante de la pluviométrie à cause d'une faible maîtrise de l'eau. Elle se pratique sur des superficies relativement réduites et constitue une agriculture familiale qui mobilise peu d'acteurs privés qui s'investissent dans l'agro-industrie et la transformation. Les agriculteurs ne sont pas suffisamment formés, accèdent difficilement au crédit et dispose ainsi de faibles capacités d'investir. A cela aussi, s'ajoute le problème de la divagation du bétail et les feux de brousse qui plombent encore le développement de l'agriculture d'où la nécessité de mettre en place les POAS et de réactualiser le barème des amendes relatif à la divagation.

L'élevage

Globalement, l'Inspection Départementale des Services Vétérinaires est composée de 5 agents en 2018 ; tous de sexe masculin. Le département ne compte qu'un seul docteur vétérinaire pour assurer la surveillance épidémiologique et l'assistance vétérinaire. Par rapport aux infrastructures et équipements, en 2018/2019, le département de Kédougou en dispose 30.

Tableau 10 : Nombre d'infrastructures pastorales et avicoles en 2019

Département	Pharmacies et cliniques vétérinaire	Forages agropastoraux	Parcs à vaccination	Fermes avicoles modernes	Unités de transformation de produits laitiers	Total
Kédougou	1	18	2	8	1	30

Source : Situation Economique et Sociale Kédougou 2018

En 2018, le cheptel du département de Kédougou est estimé à 36 488 têtes. Par rapport à la répartition du cheptel selon les familles d'espèces, il apparaît que celui-ci est majoritairement composé de bovins, d'ovins et de caprins. En effet, la proportion des bovins est de 68,11 % en 2018. Le nombre de bovins est de 24 853 en 2018. Les caprins constituent, derrière les bovins, la seconde famille d'espèce la plus représentée. Ainsi, la proportion de caprins est de 15,08 % en 2018. Les ovins sont, aussi, bien représentés avec une proportion de 14,27 % en 2018. L'effectif des ovins est de 5 502 têtes en 2018. Les équins, les porcins et les asins sont représentés par de faibles proportions. Par rapport à la volaille, le nombre est de 46 778 volailles en 2018.

Tableau 11 : Effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce en 2018

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Porcins	Caméliens	Total bétail	Volaille
Total	24853	5207	5502	576	41	309	0	36 488	46778

Source : Plan de Développement Départemental Kédougou 2020-2024

Les mines et Carrières

Au total, 5 unités industrielles sont répertoriées dans le département de Kédougou en 2019. Il s'agit de 2 Industries des matériaux de construction et de 2 Industries extractives. Par rapport au type d'activité, il apparaît que, en 2019, une unité industrielle exerce dans l'exploitation de sable. Cette unité est localisée à Bandafassi.

Le sous-sol de la région de Kédougou est assez riche en ressources métalliques. A ces ressources métalliques, s'ajoutent d'importants gisements de marbres et autres roches ornementales mais aussi des indices de minerais industriels tels que les phosphates et kaolin. Les marbres sont localisés principalement à l'Ouest de Kédougou dans trois (03) secteurs où au moins six (06) variétés sont reconnues. Dans le département de Kédougou et précisément dans la commune de Bandafassi on y retrouve le bleu rubané.

Outre l'exploitation industrielle, il existe l'orpaillage, qui est une forme d'exploitation traditionnelle et informelle de l'or dans les sites dénommés « diouras ». L'EMOR a permis de cartographier l'activité d'orpaillage dans le département. Ainsi, 729 unités de production traditionnelle d'or ont été dénombrées dans la commune de Bandafassi et Tomboronkoto.

A part les industries extractives, le tissu industriel du département est très peu développé. Deux grandes entreprises interviennent dans l'industrie : La SODEFITEX et le Groupe Yéllitaré.

Le Tourisme

L'activité touristique constitue un élément essentiel dans le développement économique et social du département. L'offre touristique est composée des réceptifs et des services d'appui et d'orientation touristique. En 2019, le département compte 4 hôtels, 14 campements touristiques, 4 campements de chasse et 4 auberges. Globalement, 300 chambres sont disponibles au niveau de ces réceptifs.

Le nombre d'arrivées de touristes est estimé à 4400 en 2018 contre 4298 en 2017, soit une progression de 23,7% et un taux de réalisation de 102% par rapport à la cible. Ces résultats positifs obtenus peuvent s'expliquer par les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la relance du secteur et parmi lesquelles la baisse de la taxe aéroportuaire, la suppression du visa et le fonds du crédit hôtelier et touristique.

De manière spécifique, la présence des zones amodiées, des campements de chasse, de la ZIC Falémé et des sites pittoresques permet de valoriser le potentiel faunique pour la promotion du tourisme

cynégétique et de développer le tourisme de vision et de découverte. Au niveau du parc en plus du tourisme de vison, la possibilité de développer un tourisme scientifique existe avec les espèces endémiques et les richesses des écosystèmes et une biodiversité variée.

Le Commerce

Depuis 2014, le département de Kédougou ne dispose que d'un marché permanent. Par ailleurs, les marchés hebdomadaires qui sont au nombre de 4 en 2019, constituent, depuis plus d'une dizaine d'années, l'une des expressions les plus actives de la vie commerciale et sont devenus une véritable institution qui marque chaque semaine l'espace de la vie rurale. Le nombre de commerçants au niveau du département est évalué à 459 commerçants en 2019. Par ailleurs, les détaillants occupent près de 97 % du nombre total de commerçants. Les demi-grossistes et les grossistes représentent respectivement 2,18% et 1,09 % des commerçants.

L'Artisanat

L'artisanat reste un secteur clef de l'activité économique de la zone. En effet, à côté de l'agriculture et de l'élevage, il occupe une grande partie de la population active. Sur le plan institutionnel, l'organisation du secteur est assurée par la Chambre des Métiers. L'artisanat de Kédougou, bien qu'en expansion, rencontre d'énormes difficultés. En effet, en 2019, le département ne dispose d'aucun village artisanal. La chambre des métiers a, globalement, enregistré 204 artisans dont 155 qui s'activent dans la production, 48 dans les services et 1 dans la production d'art.

Tableau 12 : Nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique en 2019

Département	Section	Entreprise individuelle	GIE	Total
Kédougou	Production	106	49	155
	Service	43	5	48
	Art	0	1	1
Total		149	55	204

Source : Situation Economique et Sociale Kédougou 2019

Les contraintes du sous-secteur de l'artisanat sont nombreuses et méritent une attention particulière pour les pouvoirs publics et les collectivités territoriales si l'on sait que Kédougou est en forte expansion et que le taux de chômage reste l'un des plus élevés du pays.

La pêche et l'aquaculture

La pêche est une activité qui est menée au niveau du département de manière traditionnelle. Elle contribue à l'autosuffisance alimentaire et constitue l'une des principales pourvoyeuses de protéines animales pour une bonne partie des populations du département. En effet, c'est une activité qui est pratiquée depuis des millénaires dans presque tous les villages, situés aux abords du fleuve Gambie, des rivières comme le Niokolo Koba et les autres plans d'eau disséminés dans le département. Elle est une activité exclusivement masculine et engage les jeunes et les adultes qui utilisent soit la ligne soit le filet pour des prises qui dépassent rarement 50 Kg par jour. Les prises sont essentiellement autoconsommées ou vendues sur place, ce qui limite les activités de transformation.

L'introduction de l'aquaculture est devenue une réalité au niveau du département grâce à la mise en place d'un centre d'impulsion aquacole dans le DAC d'ITATO et l'aménagement de bassins piscicoles par le P2RS. Il faut signaler que les mareyeurs venant de Tambacounda, Dakar et Joal approvisionnent aussi le département en poissons. Les sardinelles qui sont le plus souvent proposées sont distribuées au niveau du chef-lieu de département et des villages à travers les « banabanas » qui sillonnent les localités en vélo. L'absence de contrôle de la qualité des produits peut poser des problèmes d'hygiène et de santé publique aux consommateurs.

3. Impacts et risques socioéconomiques, sanitaires et environnementaux

Les échanges avec les parties prenantes du projet ont permis de relever l'essentiel des risques du projet et de ses impacts potentiels.

3.1. Impacts positifs

La construction des axes routiers et des aménagements connexes sont attendus des populations qui vivent dans la zone de projet. Les points de vue exprimés associent au projet un nombre important d'impacts et d'effets positifs parmi lesquels :

Impacts positifs spécifiques à la construction de la route LMK	Impacts positifs spécifiques à la mise en place des aménagements connexes	Impacts positifs communs
<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la mobilité des personnes et des biens et la facilitation de l'intervention des acteurs et organisations qui évoluent dans la zone ; • La réduction du temps de voyage ; • La réduction des pannes de voitures et la prolongation de leur durée de vie ; • L'augmentation des échanges commerciaux de produits alimentaires et de bétail entre le Sénégal et la Guinée ; • L'amélioration de l'attractivité des sites touristiques comme la cascade de Dindéfelo ; • Facilitation de l'écoulement des produits agricoles et de la distribution des intrants ; 	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration du bien-être des populations ; • L'épanouissement des jeunes ; • L'autonomisation des femmes et l'allègement de leurs travaux ; • L'amélioration de la sécurité en milieu scolaire ; • L'amélioration de la situation de la femme ; 	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'emplois ; • L'amélioration des conditions de vie des communautés bénéficiaires ;

3.2. Impacts négatifs et risques environnementaux, sociaux et sanitaires

Selon les acteurs rencontrés, le projet comporte plusieurs impacts et risques d'ordres environnemental, social et sanitaire.

3.2.1. Impacts environnementaux, sociaux et sanitaires

Les PP ont identifié dans cette catégorie :

- La pollution et ses effets néfastes sur l'environnement et la santé ;
- La nuisance sonore produite par les engins utilisés lors des travaux ;
- L'insécurité des personnes et des biens à cause de l'affluence de personnes dans la zone de projet lors des travaux ;
- La perte d'arbres et ses effets sur l'environnement ;
- La perturbation des habitats naturels ;

- Le soulèvement de la poussière et les entraves à la mobilité des personnes et des biens pendant les travaux des pistes ;
- L'entrave à la circulation lors de l'aménagement des voiries dans la Commune de Kédougou ;
- La perte d'actifs liée à l'acquisition foncière.

3.2.2. *Risques environnementaux, sociaux et sanitaires*

Les PP ont identifié dans cette catégorie :

- Les risques de conflits ;
- Le risque que la réalisation du projet suscite des plaintes ;
- Les risques d'accident de travail ou de maladies professionnelles ;
- Le non-recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Le risque de non aboutissement des chantiers ;
- Le risque de réalisation d'infrastructures de mauvaise qualité ;
- Les risques de multiplication de maladies infectieuses avec l'arrivée des travailleurs ;
- Les risques de discrimination des travailleurs selon le sexe ;
- Le risque d'une aggravation de la vulnérabilité de certaines personnes s'il n'y a pas un bon suivi des aménagements et un accompagnement convenable ; ;
- Les risques d'accidents de la circulation si les voiries construites ne sont pas accompagnées de ralentisseurs ;
- Les risques de perturbation des cours si les aménagements en milieu scolaire sont faits pendant l'années scolaire ;
- Les risques de feux de brousse notamment à cause des déchets verts du projet ;
- Le risque d'une frustration due à l'exclusion de la Commune de Dimboli du lot des aménagements connexes ;
- Le risque d'inondations liées à la route du fait de l'obstruction des voies de ruissellement des eaux de pluies ;
- Le risque de polluer les cours d'eau ;
- Le risque de porter atteinte aux moyens de subsistance ;
- Etc.

4. Le cadre réglementaire, administratif et organisationnel

Le cadre réglementaire de l'engagement des PP est constitué de la réglementation nationale et des exigences de BAD.

4.1. Les exigences nationales

La législation nationale présente des exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation durant la préparation de l'évaluation environnementale et sociale et encadre le processus d'acquisition de terres dans le cadre de la mise en œuvre de projets de développement au Sénégal.

Le cadre légal national ne prévoit pas la préparation d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), mais traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales, et comporte des exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation durant la préparation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les projets de développement. Les exigences de participation durant l'élaboration de l'EIES sont extraites **du Code de l'Environnement** et sont présentées dans l'Arrêté n°009471 du 28 Novembre 2001 portant contenu de termes de référence des EIES, l'Arrêté n°009472 du 28/11/2001 portant contenu du rapport de l'EIES et l'Arrêté n°009468 du 28/11/2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental.

La Loi n° 76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique et le Décret n° 77-563 du 3 Juillet 1977 portant application de la loi ont pris également des dispositions concernant la participation du public. L'article 5 de la loi précise que la déclaration d'utilité publique est précédée d'une enquête dont l'ouverture est annoncée au public par tous moyens de publicité habituels ; pendant la durée de l'enquête toute personne intéressée peut formuler des observations.

Au Sénégal, la participation du public aux études environnementales et sociales est requise par la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement ; elle fait l'objet d'un arrêté spécifique, l'Arrêté ministériel n° 9468 MJEHP-DEEC du 28 Novembre 2001 portant réglementation de la participation du public dans la mise en œuvre des projets de développement. L'arrêté fixe la procédure de participation du public. Elle intervient à toutes les étapes de l'EIE. Elle comprend une audience publique qui consiste à présenter la synthèse du rapport de l'EIE et de recueillir de la part des acteurs locaux leurs avis, observations et amendements

La participation du public est aussi un élément constitutif de l'étude d'impact environnemental. L'Article L52 du Code de l'Environnement définit l'audience publique comme partie intégrante de l'EIE. L'Article L53 quant à lui définit le rôle du public dans la procédure de prise de décision des projets ou programmes susceptibles de porter atteinte à l'environnement

Conformément à ces exigences, la consultation et la participation des parties prenantes sont des éléments intrinsèques et continus du processus de préparation de l'EIES ainsi qu'une condition préalable à son approbation. La responsabilité de la participation des parties prenantes incombe au promoteur du Projet. Selon l'arrêté ministériel n° 9468, la participation publique est un élément constitutif de l'étude d'impact environnemental. Elle obéit à la procédure suivante :

- Annonce de l'initiative par affichage à la mairie ou à la gouvernance et/ou communiqué par voie de presse (écrite ou parlée) ;
- Dépôt des documents à la mairie ou la collectivité locale concernée ;
- Tenue d'une réunion d'information ;
- Collecte de commentaires écrits et oraux ;
- Négociations en cas de besoin ;
- Élaboration du rapport.

4.2. Les exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière de consultations des PP

La Banque Africaine de Développement qui accompagne l'Etat du Sénégal dans la mise en œuvre de ce Projet, s'est engagée à assurer la viabilité sociale et environnementale des projets qu'elle appuie. Le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) est conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs des projets. Les sauvegardes de la BAD ont principalement pour objectifs :

- D'éviter, dans la mesure du possible, les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes concernées, tout en optimisant les bénéfices potentiels du développement ;
- De minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes touchées, à défaut de les éviter ; et
- D'aider les emprunteurs/clients à renforcer leurs systèmes de sauvegarde et développer leur capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux.

La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde et repose fondamentalement sur (i) les Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES), (ii) les Sauvegardes Opérationnelles (OS) et (iii) les lignes directrices d'Evaluation Intégrée des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIIES).

En matière de consultation des parties prenantes, la Banque Africaine de Développement dispose de (i) la Politique de diffusion et d'accès à l'information de la BAD, (ii) le Manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la BAD (iii) le Mécanisme de gestion des griefs et de recours du client au niveau pays (iv) Le Mécanisme indépendant d'inspection (MII), (v) la sauvegarde opérationnelle n°1 : Evaluation environnementale et Sociale, (vi) la sauvegarde opérationnelle n°2 : Réinstallation involontaire : Acquisition des terres, déplacement de populations et indemnisation.

4.2.1. Diffusion et accès à l'information

La divulgation de l'information commence assez tôt dans le processus de préparation des projets pour permettre au public, au-delà du processus obligatoire de consultation, de participer de manière active à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cela permet aux communautés des zones de projet, de faire entendre leurs préoccupations et leurs aspirations et de récolter les bénéfices du développement relatifs au projet.

Les principaux objectifs visés sont de faciliter la participation de toutes les parties prenantes, notamment les populations locales concernées par le projet, y compris les associations communautaires et organisations non gouvernementales ou de la société civile. Le but est de promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet.

4.2.2. Consultation et participation des parties prenantes

Un des principes majeurs mis en avant est que la participation contribue à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et du développement durable. En effet, la participation des parties prenantes peut améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des projets de développement et raffermir l'engagement des gouvernements, des communautés bénéficiaires et autres parties prenantes concernées.

Le Projet doit conduire des consultations éclairées, préalables et libres auprès des parties prenantes concernées (personnes et groupes affectés négativement et positivement, collectivités territoriales traversées, autorités administratives, organisations de la société civile, et autres parties prenantes communautaires, afin de les informer des enjeux environnementaux et sociaux du projet, recueillir leurs avis, préoccupations, besoins et recommandations et en tenir compte dans la formulation et l'exécution du Projet. Elles doivent être précédées d'une diffusion de l'information environnementale et sociale adéquate et menées dans un cadre accessible et un langage approprié.

Les besoins spécifiques des femmes (la question du genre), devront être traités avec une grande attention, afin de permettre aux femmes d'accéder aux informations, de donner leurs avis et de partager

leurs préoccupations et recommandations. Le Projet veillera à ce qu'aucune femme et aucun enfant ne soit victime de discrimination, de violences et abus sexuels, d'exploitation ou de harcèlement.

4.2.3. Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES)

Les principales exigences et recommandations formulées en matière de préparation des Evaluations Environnementales et Sociales sont présentées ci-après :

- Initier les consultations pendant la phase de préparation du projet. En prélude à la conduite de ces consultations et afin qu'elles soient menées dans les meilleures conditions, le Projet doit diffuser des informations appropriées, dans une forme et un langage qui soient accessibles aux groupes consultés. Ces consultations visent à recueillir les avis et perceptions des parties prenantes vis-à-vis du Projet, et à obtenir leurs opinions sur les impacts environnementaux et sociaux ;
- Consulter les parties prenantes pendant la préparation des études de sauvegarde environnementale et sociale, notamment l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), le Plan d'Action de Réinstallation (PAR), le Plan d'Engagement des Parties Prenantes PEPP), entre autres. Ces consultations visent à discuter avec ces parties des objectifs et des activités proposées par le projet, à évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels et à recueillir des recommandations pour améliorer la conception et l'exécution du projet.
- Poursuivre les consultations auprès des parties prenantes au cours de l'exécution de projet (construction et exploitation) selon les besoins, afin de pouvoir analyser, de façon continue, les préoccupations, les canaux d'information utilisés, mais aussi les impacts et risques. Le but est d'évaluer la pertinence ou l'efficacité des actions proposées par le Projet et, le cas échéant, de les améliorer. La Banque exige que les résultats de ces consultations soient retranscrits dans les rapports trimestriels qui lui sont soumis.
- Concernant la diffusion de l'information, la BAD exige que les rapports d'EIES soient mis à la disposition des parties prenantes le rapport préliminaire de l'EIES dans un endroit public facilement accessible, dès qu'il est complété. Ce rapport doit être accompagné de la réponse préparée suite aux consultations publiques antérieures. De plus, un résumé non technique doit être distribué aux parties prenantes locales dans la langue locale, si nécessaire.
- Fournir un Résumé de l'EIES, du PAR et du PGES sont classées informations publiques et sont publier sur le site web de la Banque dans le cadre du Système intégré de sauvegarde (SSI) approuvé par le Conseil. Même si le SSI n'est pas applicable à ce projet, cette bonne pratique sera prise en compte autant que possible dans la mise en œuvre du PEPP.

En définitive, Le Projet veillera, avec l'appui des parties prenantes institutionnelles telles que les comités régionaux de suivi environnemental et social, La Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), les Divisions régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés, (DREEC), à ce que ce Projet soit conforme à ces PEES, SO et lignes directrices en vigueur, en vue d'intégrer les préoccupations, besoins et recommandations des parties prenantes dans la conception, l'exécution et le suivi du Projet. Le but est d'assurer la viabilité sociale et environnementale du projet, à travers l'adoption de mesures concertées et adéquates de protection de l'environnement et des communautés contre les impacts négatifs et risques potentiels générés par le projet.

5. Identification, analyse et niveau d'implication des parties prenantes

5.1. Définition des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, ou des groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées).

Les parties prenantes sont classées en quatre grandes catégories :

- Les parties prenantes affectées ;
- Les parties prenantes intéressées ;
- Les groupes vulnérables ;
- Le Personnel du Projet.

Parties prenantes affectées

Il s'agit des personnes, groupes ou autres entités dans les zones du Projet qui seront directement ou indirectement affectés (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement), ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectés par le projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Ces parties prenantes sont présentées en quatre (4) sous-catégories :

- les personnes affectées par le projet (PAP) : Ce sont les personnes (y compris leurs ménages) qui, en raison des biens et des activités qu'elles possèdent dans les emprises du Projet, subiront un déplacement physique ou économique ;
- les personnes et groupes dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par les travaux (les producteurs agricoles, les éleveurs, les commerçants, les artisans, les médecins traditionnels qui exploitent les emprises des axes routiers et des aménagements connexes à mettre en place), qui pourraient probablement subir des baisses ou pertes de revenus ou de moyens de subsistance du fait des perturbations occasionnées ;
- les communautés riveraines des sites ciblés et des sites d'emprunt qui, durant les travaux et au-delà, seront exposées à des risques environnementaux et sociaux (nuisances de toutes sortes, insécurité, risques d'accident, etc.) ;
- les collectivités territoriales qui abritent les sites/emprises du projet.

Les parties prenantes intéressées

Ce sont les personnes, groupes ou entités dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, l'Unité de Gestion du Projet (UGP), les AGEX, les partenaires techniques et financiers, les politiques, les médias, les responsables religieux et coutumiers, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, bureaux de contrôle (missions de contrôle), etc.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes pendant toute la mise en œuvre du Projet nécessitent aussi l'identification des personnes au sein des groupes, qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs groupes respectifs, c'est-à-dire les personnes auxquelles les membres du groupe ont confié leurs intérêts.

Les représentants de la communauté peuvent fournir des informations utiles sur les contextes locaux et agir en tant que principaux canaux pour la diffusion des informations liées au Projet, et en tant que lien de communication / liaison principal entre le Projet et les communautés.

La légitimité de ces représentants découle à la fois de leur statut social (leader) ou politique (élu local) et doit être largement soutenu au niveau de la communauté, qui leur accorde sa confiance. Ce statut leur permet d'agir en tant que point focal, ou personne contact dans l'interaction du Projet avec leur communauté.

En vue de faciliter l'analyse, les parties prenantes intéressées sont classées dans les catégories suivantes :

Tableau 13 : Catégories de parties prenantes intéressées par le projet

Secteur public	Secteur privé	Société civile	Bailleur de fonds
<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement ; - Autorités administratives - Directions ; - Agences de l'Etat (y compris l'UGP) ; - Services techniques nationaux, régionaux et départementaux ; - Collectivités territoriales - Sociétés nationales (SENELEC, SONATEL, SEN'EAU, ADIE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises de BTP ; - Bureaux de contrôle ; - Consultants en charge de la préparation des études - Autres prestataires de services ; - Associations socioprofessionnelles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Associations de défense de l'environnement ; - Associations de défense des droits de l'homme ; - Autres associations citoyennes ; - Médias (presse écrite, presse en ligne, télévisions, radios nationales et communautaires ; - Mouvements sociaux et groupes de mobilisation - ONG 	<ul style="list-style-type: none"> - Banque Africaine de Développement (BAD)

Les groupes vulnérables

Les groupes vulnérables désignent les individus ou des groupes qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. En d'autres termes, il s'agit des personnes, groupes ou communautés susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Projet par rapport à d'autres groupes, en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spécifiques pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au Projet.

Ces personnes ou groupes vulnérables seront identifiés pendant la préparation du Plan d'Action de Réinstallation et les mesures spécifiques d'assistance seront définies sur la base de leurs besoins et attentes. Le Projet s'assurera que l'identification a été bien faite (vérification des critères), que leur situation de vulnérabilité est analysée et que les mesures appropriées, en termes d'information, de participation et de consultation, correspondent à leurs besoins et préoccupations énoncées lors des consultations. Le Projet s'assurera aussi de la mise en œuvre correcte de ces actions envers ces groupes vulnérables identifiées, c'est-à-dire conformément aux exigences de la BAD. L'UGP définira, de façon concertée avec les parties prenantes, une méthodologie qui intègre les réalités locales, en vue de fournir tout le soutien nécessaire à ces groupes.

Dans le cadre de ce Projet, les personnes et groupes vulnérables qui pourraient être touchés de façon disproportionnée par les activités sont :

- Les femmes chefs de ménage ;
- Les personnes vivant avec un handicap (maladie chronique, handicap visuel, moteur, mental) ;
- Les veuves sans soutien et avec des enfants mineurs ou personnes âgées à charge ;
- Les personnes ou ménages pauvres ;
- Les personnes d'âge avancé ;
- Les enfants ;

- Les propriétaires des terres impactées particulièrement si elles ne disposent pas d'autres terres et si l'agriculture est leur principal moyen de subsistance ;
- Etc.

Sur la base de critères établis, les personnes et groupes vulnérables pourraient être définis de façon précise dans le cadre d'un Plan de Réinstallation. Des mesures spécifiques seront identifiées, afin de leur permettre d'accéder à l'information, de faire entendre leurs préoccupations et attentes, et de prendre part aux activités. Ces mesures concerneront le processus d'indemnisation et d'accompagnement socioéconomique, mais aussi les mécanismes mis en place pour leur information, consultation et participation à la mise en œuvre du Projet. A titre d'exemple, les formats des rencontres seront adaptés à leur condition, ainsi que les lieux et horaires (discuter les horaires avec eux, accessibilité des lieux de rencontre, choix de la langue, etc.).

Le personnel du Projet.

Le personnel dédié à la mise en œuvre de ce Projet est une partie prenante clé dans le processus de mise en œuvre du Projet. Il aura la charge de coordonner toutes les activités du Projet, y compris de mise en œuvre du PEPP.

Placée sous la tutelle du Ministère des Infrastructures, du Transport Terrestre et du Désenclavement, l'UGP intègre un Spécialiste en Sauvegardes Sociales (SSS) chargé de conduire la mise en œuvre de toutes les activités d'engagement décrites dans ce PEPP.

5.2. Identification et analyse des parties prenantes

En vue de promouvoir un engagement efficace, solide, l'identification des parties prenantes a été faite selon une démarche participative, inclusive et itérative. Elles ont été identifiées dans le but de recueillir leurs avis et préoccupations, leurs besoins et attentes en termes de participation, et leurs priorités et objectifs concernant le Projet.

L'identification des parties prenante a été faite suivant plusieurs facteurs dont les plus importants sont les suivants :

- la nature des activités du Projet ;
- la zones d'influence du projet, c'est-à-dire l'aire géographique dans laquelle le projet risque de causer des impacts, et par conséquent les environs dans lesquels les personnes et les groupes pourraient être affectés (les régions, départements, collectivités territoriales, villages et quartiers abritant les sites du projet) ;
- la nature des impacts éventuels, et par conséquent, les types d'individus, de groupes d'individus, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent avoir un intérêt sur le sujet ;
- les intérêts et attentes des parties prenantes du projet.

L'identification de toutes les parties prenantes est une nécessité, parce qu'elles peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Projet (bénéfices, opportunités et risques sociaux, économiques, environnementaux, etc.).

La liste des parties prenantes présentée est établie sur la base des informations actuelles du Projet et contenues dans les rapports d'études techniques et d'évaluation environnementale. Elle a été complétée lors du processus des consultations récentes.

Cette liste est susceptible d'évoluer au fur et à mesure que les études de sauvegarde seront réalisées (PAR, EIES, etc.). Le Projet devra procéder à sa mise à jour régulière, car l'identification se fera de façon continue tout au long du projet.

Au moment de la préparation de ce plan d'engagement, les parties prenantes suivantes ont été identifiées :

- les personnes et communautés bénéficiaires des infrastructures prévues (les femmes, les jeunes, les transporteurs ;

- les collectivités territoriales qui abritent les sites du projet (le Département de Kédougou et les Communes de Dindéfelo, Bandafassi, Fongolimbi et Kédougou) ;
- les autorités administratives et services techniques de la région de Kédougou ;
- les bureaux de contrôle, entreprises de BTP et leurs sous-traitants ;
- la Commission départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI) ;
- l'Agence régionale de développement (ARD) de Kédougou ;
- les communautés locales affectées et leurs organisations de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la religion, du sports et des loisirs, de l'entrepreneuriat féminin ;
- les fournisseurs et les prestataires de services ;
- les Concessionnaires ;
- les syndicats ;
- les médias communautaires ;
- les structures de santé et les autorités sanitaires ;
- les forces de défense et de sécurité dont la police des frontières ;
- les organisation de la société civile, etc.

D'autres parties prenantes s'ajouteront à cette liste, notamment les comités de gestion des plaintes qui seront mis en place dès le démarrage du Projet et, le cas échéant, la structure facilitatrice qui appuiera le Projet dans la mise en œuvre du PAR, etc.

Le tableau suivant décrit les rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans la mise en œuvre du projet.

Tableau 14: Description des rôles et responsabilités des parties prenantes

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
- Gouvernement	- Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Gouverneurs de Kédougou ; - Préfets de Kédougou ; - Arrondissements de Bandafassi et Fongolimbi ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les activités dans leur territoire de ressort - Faciliter la mise en œuvre du projet - Assurer le suivi des opérations de libération des emprises ; - Cordonner toutes les étapes de mise en œuvre du PAR - Informer et sensibiliser les acteurs communautaires - Instruire les services techniques
		<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la protection civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le PGES - Suivre la gestion des risques en rapport avec le projet.
- Gouvernement	- Ministère chargé de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Divisions régionales de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Kédougou 	<ul style="list-style-type: none"> - Valider les termes de références des EIES et PAR - Assurer le secrétariat du comité technique - Organiser l'audience publique - Suivre la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) - Instruire les dossiers d'établissements classés - Contrôler et prévenir les pollutions et nuisances
- Gouvernement	- Ministère chargé de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Services régionaux/départementaux des Eaux et Forêts de Kédougou 	<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser toute activité de déboisement, défrichage ou de reforestation sur le site du projet
- Gouvernement	- Ministère chargé des Mines	<ul style="list-style-type: none"> - Service régional des mines et de la géologie de Kédougou 	<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser le Projet à ouvrir une carrière pour ses travaux
- Gouvernement	- Ministres chargés du Travail, de l'emploi et de la femme et de l'action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Inspections régionales du Travail et de la sécurité sociale de Kédougou 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du respect de la réglementation du Travail, notamment les conditions de travail et d'hygiène - Lutte contre les Maladies Professionnelles - Suivi de la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité de

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			l'économie. - Accompagnement social
- Gouvernement	- Ministère chargé de la Santé	- Régions et districts médicaux / Kédougou	- Prévention et suivi des maladies professionnelles - Prévention et suivi des autres maladies (y compris la Covid-19) et la propagation des IST/VIH Sida - Participation à la gestion des VBG
- Gouvernement	- Préfecture de Kédougou - Services techniques départementaux	- Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI)	- Participe à assurer la paix et la sécurité des personnes et des biens au niveau des départements - Gestion des services techniques de l'Etat au niveau département en tant que chefs de l'administration déconcentrée. - Détermination de la valeur des biens touchés dans toute opération d'acquisition de terres détenues par des personnes physiques ou morales - Organiser les sessions de conciliation des PAP et les cérémonies de remise des chèques aux PAP - Participer à la gestion des conflits et griefs et conduire les activités de libération des emprises
- Secteur privé	- Secteur privé des BTP et les bureaux d'études et de contrôle	- Entreprises adjudicataires et Bureaux de contrôle	- Mise en œuvre des travaux d'infrastructures - Suivi et contrôle des chantiers d'infrastructures - Respect des clauses sociales et environnementales inscrites dans les marchés - Signature du code de conduite (entreprise) et supervision de la signature des codes de conduite individuels du personnel mobilisé dans les chantiers

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> - Concessionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> - SONES ; SENEAU ex SDE ; ONAS ; SONATEL, ADIE, SENELEC ; FREE & EXPRESSO, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des réseaux divers - Fournir tout l'appui et le suivi nécessaires pendant les éventuelles opérations de repérage, de déplacement ou de modification de réseaux - Fournir/valider les autorisations demandées par le Projet ou les entreprises dans les délais requis pour ne pas bloquer les travaux - Apporter toute la diligence nécessaire à la réhabilitation de réseaux ayant subi des dommages du fait de l'exécution des travaux (compteurs ou tuyaux d'eau endommagés, poteaux électriques endommagés et présentant un danger pour la population ou les travailleurs des chantiers, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> - Personnes et communautés affectées par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes affectées par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs et éleveurs qui exploitent les emprises du projet ; - Personnes ou communautés qui profitent des services écosystémiques sur les sites du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Défense de leurs intérêts (subir le moins possible les impacts négatifs du projet et être compensé à juste valeur)
<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental de Kédougou et les Communes de Kédougou, Fongolimbi, Bandafassi et Dindéfelo ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Communes et leurs villages respectifs abritant les sites du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'environnement local - Planification et aménagement communal - Développement économique et social - Gestion de l'environnement et des ressources naturelles. - Recouvrement des redevances sur le périmètre communal - Facilitation sociale - Délivrance pièces d'état civil et légalisation des actes - Appui à l'information et à la sensibilisation des populations et à leur mobilisation/engagement ; - Appui à la gestion des plaintes - Appui à la communication sociale avec les PAP

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
- Organisations de la société civile	- Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau, etc.	- Associations locales, organismes travaillant dans la zone de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Défense des intérêts des communautés. - Alliés lors des médiations sociales. - Intervention dans le processus de gestion des litiges. - Appui à la mise en œuvre du plan de communication et à l'accompagnement social. - Appui à la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et à la prise en charge des cas de violences sexuelles (assistance médicale, juridique, psychologique et sociale)
- Chefferie et leaders locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs de quartiers et de villages, leaders locaux - (autorités religieuses, notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs de quartier - Chefs de village - Imams - Prêtres - Bajenu Gox 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention dans le processus de gestion des litiges - Gestion de la mobilisation des communautés locales - Délivrance d'actes de résidence - Appui à la gestion de la sécurité (veille, alerte, suivi) - Partenaires dans la gestion des conflits, y compris ceux basés sur le genre - Information et sensibilisation des communautés de la zone de projet
- Médias	- Radios, télévisions et journaux	- Radios locales, Télévisions et Presse écrite	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information dans la zone d'étude du Projet et au-delà - Canaux de communication
- Porteur du Projet	- Ministère des Infrastructures, du Transport Terrestre et du Désenclavement	- Unité de Gestion du Projet (UGP)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la réalisation du projet dans le respect des délais et dispositions requises - Mise à œuvre du PEPP - Information et implication des parties prenantes - Assurance du respect des engagements pris en rapport avec les parties prenantes - Veille à la prise en charge des besoins et intérêts des populations - Veiller à la transparence du processus - Gestion et suivi du mécanisme de gestion des griefs - Mise en place et suivi du mécanisme de gestion des plaintes liées aux violences et abus sexuels (diffusion, formation, signature des codes de

- Catégorie	- Parties Prenantes	- Entités	- Description des rôles et responsabilités
			conduite par les entreprises et leur personnel, etc.)
- Partenaires financiers	- Bailleurs de fonds	- Banque Africaine de Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Appui financier - Supervision et appui à la mise en œuvre des activités du Projet - Garant de la participation des parties prenantes - Contrôle les ressources

5.3. Analyse des parties prenantes

L'identification et la catégorisation des parties prenantes est essentielle dans l'élaboration du Plan d'engagement qui doit tenir compte de leurs avis sur le Projet, de leurs besoins et préoccupations et attentes en termes d'information, de participation et de consultation.

Cette analyse détermine la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation, de divulgation et de participation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes tout au long du Projet.

Par ailleurs, il est important de procéder à la catégorisation de chaque groupe de parties prenantes, afin d'évaluer sa volonté et son niveau d'influence. L'analyse ci-dessous repose sur plusieurs évaluations faites à partir des résultats des consultations réalisées dans le cadre de la préparation de ce PEPP, mais aussi des expériences acquises de projets similaires. Le niveau d'influence des parties prenantes est évalué sur trois niveaux : *élevé, moyen et faible*.

En effet, le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes. Cette évaluation a été faite à partir des entretiens réalisés avec chacune et de ses missions et responsabilités régaliennes ou sociales.

Tableau 15: Évaluation du niveau d'influence des parties prenantes

Niveau	Critères
Elevé	<p>Cette première catégorie regroupe les parties prenantes qui ont un fort niveau d'influence. La collaboration avec ces personnes, organisations ou structures est essentielle pour assurer leur adhésion tout au long du projet, parce que leurs actes peuvent modifier le projet et même bloquer sa mise en œuvre. Leur implication à toutes les étapes du Projet est indispensable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Secteur public : Gouvernement et ses entités : Directions, Services techniques nationaux, régionaux et départementaux, Agences gouvernementales, y compris l'UGP, Autorités Administratives et locales directement en charge de suivi du projet - les personnes affectées par le projet (PAP) ; - la BAD
Moyen	<p>Ces parties prenantes accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenues informées de son avancement. Il s'agit des acteurs dont les actes peuvent amener à repenser la mise en œuvre du Projet et conduire certaines parties prenantes à adopter certaines positions à l'égard du projet. Elles n'ont pas la capacité de bloquer le Projet, mais peuvent ralentir ou retarder sa mise en œuvre. Il s'agit d'acteurs qui doivent adhérer à la mise en œuvre du projet et avec qui il faut assurer une étroite collaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les communautés locales affectées - les organisations communautaires de base - les collectivités territoriales concernées - les organisations de la société civile - les chefferies locales - les médias
Faible	<p>Cette dernière catégorie concerne : les entités n'ayant pas de lien direct avec le Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les organisations non gouvernementales - les concessionnaires - les prestataires de services et fournisseurs - les groupes vulnérables

Par ailleurs, l'évaluation du niveau d'engagement résulte de l'analyse des résultats des consultations réalisées pour l'élaboration du PEPP. Il est classé en cinq (5) catégories :

- (i) Elevé ;

- (ii) Moyen ;
- (iii) Passif ;
- (iv) Faible ;
- (v) Négatif ou Antagoniste.

Cette classification est importante, car elle permet d'évaluer le niveau d'engagement de chaque partie prenante à contribuer ou empêcher le projet.

Tableau 16: Évaluation du niveau d'engagement des parties prenantes

Niveau d'engagement	Critères
Elevé/Fort	<p>Ces acteurs sont proactifs, ils entament des initiatives, communiquent sur le projet, mobilisent les gens.</p> <p><i>Les autorités administratives et locales, les personnes affectées par le Projet (PAP), les organisations communautaires de base (associations de femmes et de jeunes des localités riveraines des chantiers) sont dans cette catégorie.</i></p>
Moyen	<p>Ces acteurs démontrent une forte volonté de coopérer, ils sont facilement mobilisables et participent activement aux discussions. Ils ont des intérêts directement liés au projet.</p> <p><i>Les acteurs institutionnels et partenaires techniques de mise en œuvre (Services étatiques)</i></p>
Faible	<p>Sont classés dans cette catégorie les acteurs qui sont intéressés par le projet, souhaitent y collaborer mais ne présentent qu'une faible capacité à participer effectivement au développement et à la mise en œuvre du projet. L'accès à l'information et la contribution aux organes de prise de décisions peuvent être mis en cause à ce niveau : ces personnes ne font en effet pas partie des instances de prise de décision et ne sont pas toujours informées des activités du Projet.</p> <p><i>Les groupes vulnérables, les handicapés sont dans cette catégorie</i></p>
Passif	<p>Ce critère est attribué aux acteurs n'ayant pas exprimé un intérêt pour le projet et ne démontrant aucune volonté de contribuer à son développement et/ou sa mise en œuvre.</p> <p>Sont classés ici, les acteurs indifférents à la réalisation ou non du projet.</p> <p><i>Par ceux-ci on pourrait retrouver les personnes habitant les zones et qui n'ont aucun lien socio-professionnel direct avec les infrastructures et équipements</i></p>
Négatif/Antagoniste	<p>Ce critère est attribué aux acteurs qui indiquent dans les entretiens être contre le projet, vouloir s'y opposer ou préférer ne pas le voir mis en œuvre.</p> <p>On inclut dans cette catégorie les parties prenantes dont les activités et les investissements peuvent perturber ou annihiler les réalisations du projet. Il ne s'agit pas de parties prenantes qui le font en connaissances de cause, mais qui n'ont pas été bien informées sur le projet.</p>



A ce stade des consultations, aucun acteur n'a exprimé de façon explicite son opposition au projet, malgré les fortes préoccupations exprimées.

Dans le but de réussir la mobilisation de ces catégories de parties prenantes, et la prise en compte de leurs avis et préoccupations, des consultations ciblées additionnelles seront menées dès le démarrage du Projet et durant la mise en œuvre du Plan d'engagement.

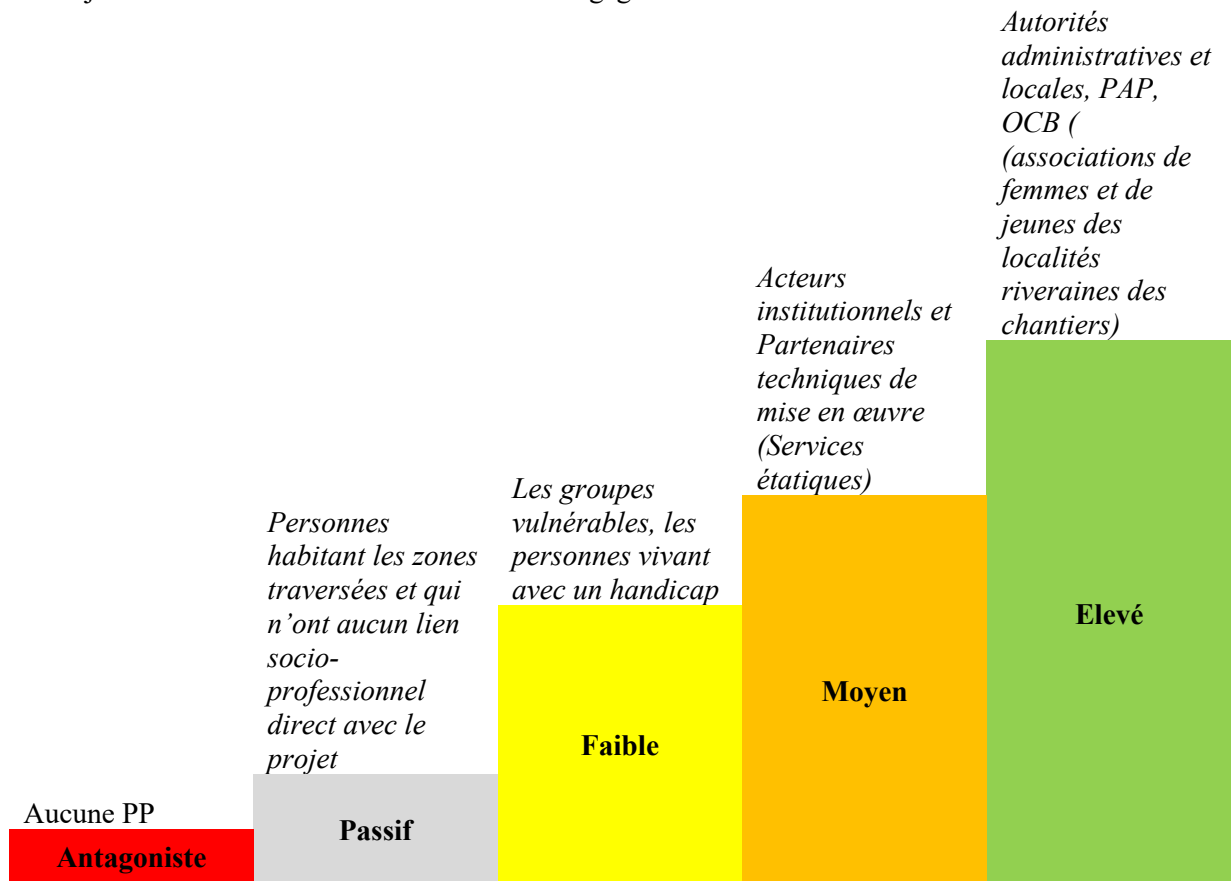


Figure 5 : Niveau d'engagement des parties prenantes par catégorie

La stratégie à adopter pour chacune des catégories ainsi définies peut être résumée suivant la figure ci-dessous, en se basant sur le pouvoir et l'intérêt de chaque groupe pour la réussite du Projet :

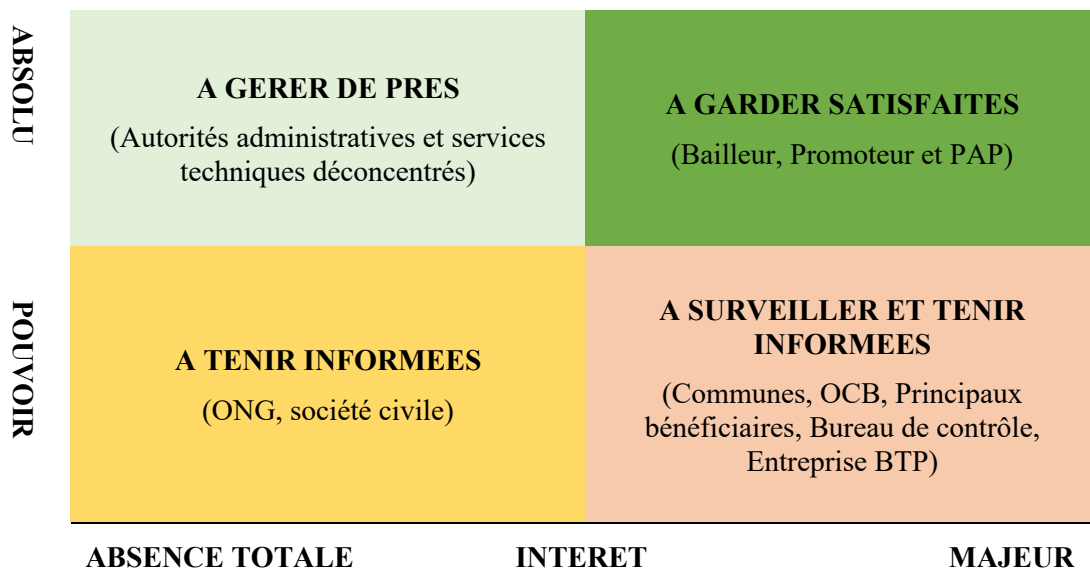


Figure 6 : Stratégie d'engagement à adopter selon le pouvoir et l'intérêt de la catégorie de PP

Pour chaque catégorie, la stratégie et le type d'activités de mobilisation pour garder la partie prenante mobilisée pendant toutes les phases du Projet, sont ainsi présentés.

Tableau 17 : Stratégie et niveau d'implication ou d'engagement des parties prenantes

OBJECTIF	STRATEGIE D'ENGAGEMENT	TYPES D'ACTIVITES D'ENGAGEMENT
GARDER SATISFAITES	<ul style="list-style-type: none"> - PP à engager et faire de gros efforts pour les satisfaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les engagements en termes de mise en œuvre des activités du Projet, de respects des normes environnementales et sociales, etc. - Réaliser les activités du Projet dans les délais - Réaliser les décaissements à temps - Sensibilisation sur les résultats du projet, les solutions apportées aux préoccupations et craintes - Traiter ses plaintes et griefs - Respecter autant que possible tous les engagements (délais, activités, rémunérations, etc.) pris envers ces PP
A GERER DE PRES	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre assez d'énergie avec ces PP pour les garder satisfaites. Mais elles ne doivent pas être trop sollicitées pour éviter de les ennuyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer sa compréhension du projet et sa position de soutien - La tenir informée de façon régulière et permanente - La faire participer à la structure de gouvernance du Projet - L'appuyer en termes de moyens pour sa participation à la mise en œuvre du Projet - Organiser des événements où la PP peut être vue publiquement pour démontrer son soutien
A SURVEILLER ET TENIR INFORMEES	<ul style="list-style-type: none"> - Garder ces PP suffisamment informées et leur parler individuellement au besoin, pour s'assurer qu'aucun problème majeur ne se pose. Elles peuvent être utiles pour les étapes ultérieures du Projet. - Prendre en compte leurs avis et préoccupations - Satisfaire autant que possible leur les préoccupations - Surveiller et anticiper sur leurs préoccupations - Respecter les engagements vis-à-vis de ces PP 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions et forums ouverts - Organiser des événements donnant l'occasion de poser des questions et de partager des préoccupations - Prendre en compte ses préoccupations dans la mesure du possible - Explorer les opportunités de rencontres avec des acteurs qui ont des positions différentes sur le Projet - Sensibilisation sur les résultats du projet, les solutions apportées aux préoccupations et craintes - Renforcer les capacités de la PP
TENIR INFORMEES	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que ces PAP ont ce qu'il faut comme information (surtout à la demande), mais ne pas les ennuyer avec une communication excessive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter sa connaissance et sa compréhension du Projet - Répondre aux attentes - Bulletin, séances d'information - Réunions individuelles - L'impliquer autant que possible dans les activités de sensibilisation et de mobilisation

6. Processus de consultation entrepris au cours de l'étude

Conformément aux exigences du Système de Sauvegarde Intégrée de la BAD, l'élaboration du PEPP du projet de construction de la route Labé-Mali-Kédougou et de ses aménagements connexes a été effectuée selon une démarche inclusive par le truchement de consultations publiques et de rencontres institutionnelles avec les personnes et communautés vivant dans la zone d'intervention directe du projet, les autorités administratives et les organisations et acteurs de la Société Civile. Une planification efficace du projet exige une consultation préalable et un engagement régulier avec un groupe élargi de parties prenantes du projet. Les personnes affectées et toutes autres parties prenantes pertinentes ont le droit de contribuer à la planification et à la mise en œuvre du projet.

6.1. Approche méthodologique des consultations

Les consultations ont été organisées de manière participative et inclusive, en relation avec les autorités administratives, les services techniques, les autorités territoriales, les populations (incluant les agriculteurs et les éleveurs), les organisations de la société civile. Les échanges se sont déroulés par le biais d'entretiens individuels et de focus groupes en français (langue officielle), en poular ou en wolof (langues locales).

L'identification des parties prenantes s'est appuyée sur les activités envisagées, les caractéristiques socio-économiques et environnementales de la ZIP et les effets positifs et négatifs que le projet pourrait avoir. L'objectif visé est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être touchées directement ou indirectement (de façon positive ou négative), d'avoir un intérêt dans le Projet ou de l'influencer. Les calendriers de la section 6.2 fournissent la chronologie des rencontres et la liste des acteurs consultés.

L'approche suivie a été systémique et participative. Les activités qui suivent ont été réalisées dans le cadre de l'étude :

- Exploitation des documents de base du projet (analyse documentaire)
- Cartographie des parties prenantes en trois étapes que sont :
 - 1) L'identification des parties prenantes, en partant des données disponibles afin de pouvoir y inclure celles manquantes ;
 - 2) L'usage de la cartographie spatiale pour délimiter la zone d'influence du projet,
 - 3) L'établissement de la liste « définitive » des parties prenantes du projet ;
- Elaboration des outils de consultation et d'analyse des parties prenantes (guides d'entretien, matrice d'évaluation/scoring, feuilles de présence...);
- Rencontre des acteurs, à savoir les autorités administratives, les services techniques centraux et régionaux, les élus municipaux et départementaux, les organisations de la société civiles ainsi que les personnes et communautés affectées ;
- Analyse des résultats des consultations avec les parties prenantes, et de rédaction du rapport.

6.2. Situation des consultations et rencontres institutionnelles

Les consultations et rencontres institutionnelles se sont déroulées du 17 juillet 2023 au 22 juillet 2023 selon les calendriers ci-dessous. Elles ont concerné les services techniques régionaux et départementaux, les autorités administratives (Préfet et Sous-Préfets), les élus dont les Conseillers Départementaux et municipaux, la Société Civile et les communautés des villages concernés par les aménagements.

Au total, vingt-deux (22) rencontres ont été tenues. Les personnes rencontrées sont au nombre de soixante-dix (70) dont quarante-quatre (44) hommes et vingt-six (26) femmes.

Catégorie d'acteurs	Date de consultation	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Services techniques régionaux et autorités administratives	Du 17 au 21 juillet	02	13
Collectivités territoriales	Du 18 au 21 juillet	00	08
Communautés et entités de la société civile	Du 21 au 22 juillet	24	23
Total général		26	44

6.3. Difficultés rencontrées

De manière générale, les consultations et rencontres institutionnelles se sont bien déroulées. Cependant, quelques difficultés ont été notées sur le terrain. Parmi elles :

- **Le mauvais état des routes**

Cette situation s'est surtout présentée dans l'arrondissement de Fongolembi et de Bandafassi (route Bandafassi-Dindefelo) où les routes empruntées sont constituées de pistes et de montagnes dans un état de délabrement avancé. Ceci a eu parfois comme effet, de retarder le démarrage de certaines rencontres, le décalage d'autres rencontres.

- **L'indisponibilité de certains chefs de services**

La période de consultation a coïncidé avec le déplacement de plusieurs chefs de service. La plupart avait un agenda débordé. D'autres étaient déjà parties en congé et il fallait attendre leur retour puisqu'ils n'avaient pas de représentants (d'adjoint). A cela s'ajoute le fait que certains acteurs ont choisi des dates lointaines pour la consultation. Néanmoins, des arrangements ont pu se faire pour la tenue de beaucoup de rencontres. Avec le sacrifice des uns et des autres, les échanges avec les acteurs se sont tenus parfois au-delà des heures de travail ou à la hâte.

- **La coïncidence avec la saison des pluies**

La zone est connue pour sa grande pluviométrie. En effet la pluie a été un obstacle au bon déroulement de la mission. Certains rendez-vous n'ont pas pu se tenir aux l'heures prévues à cause des intempéries. Et cela a un peu impacté la mobilisation des personnes pendant les rencontres.

6.4. Points abordés

Plusieurs points ont été abordés lors des différents entretiens tenus avec les Parties prenantes du projet. Les échanges ont porté sur les thématiques ci-après :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social.

6.5. Résultats de la consultation du public

La démarche méthodologique retenue a consisté à présenter d'une part, la perception des parties prenantes vis-à-vis du projet et d'autre part les impacts, les risques, les préoccupations et recommandations recueillis des différentes interventions.

6.5.1. Perception vis-à-vis du projet

Le projet est magnifié et bien accueilli par tous les acteurs rencontrés. Selon l'inspecteur de l'IEF « *le fait d'aménager des voies, des routes et des pistes est une opportunité mise à la disposition des populations pour un développement endogène. En permettant les uns et les autres de se rencontrer, on leur donne l'occasion d'unir leur force d'échange, de partage pour être beaucoup plus résilients car inutile de dire que le développement passe par les routes. Ce qu'il y a lieu de signaler, c'est qu'au-delà des informations relatives au hard, le projet intervient aussi dans le soft à travers des formations et des renforcements de capacités dans tous les domaines. Et d'ailleurs en s'intéressant à la jeunesse et aux femmes, et en ne négligeant pas la santé et l'éducation le projet se veut un, centré sur l'humain et cela est d'autant plus charmant que l'approche demeure une approche inclusive et participative. En donnant la parole aux acteurs bénéficiaires et en croisant les idées des autorités décentralisées à celles des autorités déconcentrées, le projet s'assure en amont que ses interventions répondent aux besoins intrinsèques des acteurs locaux, conformément aux orientations des politiques publiques plus particulièrement celles relatives à l'équité territoriale* ».

Dans la même logique, l'inspecteur régional du commerce a affirmé en disant que grâce à la construction du marché, le commerce connaîtra des jours meilleurs, le tourisme culturel et environnemental sera boosté, les échanges entre les pays frontaliers se consolideront et permettront une intégration des peuples. Le projet est perçu par ailleurs comme un projet qui va créer de l'emploi, contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations, d'avoir accès à l'eau sachant que l'eau est une nécessité pour la population et de limiter les maladies pathologiques. Il permet aussi de sécuriser les infrastructures qui sont importants pour le suivi des activités, de créer de l'emploi et de générer des revenus. Ainsi, selon les communautés qui en sont les futurs bénéficiaires « *le projet est une bonne chose car il permet à travers les aménagements :*

- *d'alléger les travaux domestiques des femmes ;*
- *d'affermir les relations entre les populations ;*
- *de faciliter la circulation des biens et des personnes ;*
- *de renforcer l'intégration sous-régionale avec l'aménagement du marché ;*
- *de commercialiser les produits locaux ;*
- *Et d'évacuer les malades dans de plus brefs délais ».*

Cependant, beaucoup de préoccupations ont été soulevées lors des différentes rencontres. La section qui suit met en exergue ces préoccupations et les recommandations faites pour assurer une réussite du projet.

6.5.2. Préoccupations majeures et recommandations

Les préoccupations clé soulevées et les recommandations majeures faites par les acteurs.

La non pérennisation des infrastructures des projets

A en croire les acteurs rencontrés, la pérennisation des infrastructures est un facteur essentiel auquel le projet doit accorder une attention particulière. Selon eux, les réalisations mises en place dans la cadre de projets ont l'habitude de souffrir d'un manque de qualité et de soins, d'une mauvaise utilisation ou d'un abandon à la fin de la durée de vie des projets.

Les personnes rencontrées pensent que la mise en œuvre de mesures ci-dessous permettra d'assurer une bonne utilisation et une pérennisation des aménagements :

- Eviter la sous-traitance des travaux de construction ;
- Impliquer les municipalités et les services techniques dans la phase construction pour assurer le respect des normes de qualité ;
- Aider la population à créer des comités de suivi et de gestion des infrastructures pour une bonne utilisation de ces dernières ;
- Et former les comités dans la gestion d'infrastructures.

La discrimination de la main d'œuvre locale

Les services techniques et les communautés ont déploré de la part des projets le fait de puiser ailleurs la main-d'œuvre dont ils ont besoin alors même que les terroirs impactés disposent de personnes qui correspondent aux profils recherchés. D'après elles, les projets doivent au moins tirer leur main-d'œuvre non qualifiée au niveau local tant que l'offre est disponible. Elles se sont plaintes également de la gestion parfois politique de la main-d'œuvre.

L'inspecteur du travail a attiré l'attention sur le non-respect de la législation du travail par les entreprises en charge des travaux. Un exemple fréquent de violation du code du travail est le fait, de la part des entreprises, de ne pas déclarer leurs travailleurs au niveau de l'IPM. Il y a aussi la non déclaration des ouvertures de chantiers.

Les recommandations recueillies auprès des parties prenantes au sujet de cette problématique sont les suivantes :

- Former les jeunes pour qu'ils puissent être opérationnels (dans le cadre des activités du projet) ;
- Eviter de faire lors des recrutements une discrimination sur le sexe afin de donner la chance à tout le monde.
- Demander à toutes les entreprises de faire les déclarations nécessaires des activités et du personnel ;
- Prévoir des EPI et des EPC ;
- Prévoir le balisage des chantiers pour avoir toutes les informations nécessaires sur le chantier ;
- Protéger les travailleurs contre les risques ;
- Respecter les conditions de travail ;
- Prévoir tous les équipements nécessaires avant le démarrage des travaux.

La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements

Selon la plupart des acteurs rencontrés exécuter les travaux dans le délai imparti constitue une des obligations majeures de l'entrepreneur de travaux, au même titre que l'exécution de la commande dans les règles de l'art et la livraison de la chose. Si aucun délai n'a été prévu au contrat, il ne s'ensuit pas pour autant que l'entrepreneur s'en trouverait libéré de toute obligation à cet égard. Pour éviter les lenteurs dans l'exécution des travaux, les recommandations suivantes ont été faites :

- Prévoir un cahier de charges, un devis détaillé, calendrier précis ;
- Vérifier la disponibilité des fournitures ;
- Suivre l'avancée du chantier et vérifier la conformité entre projet initial et chantier final.

Le fait de commencer les travaux sans les terminer

C'est aussi une préoccupation qui nécessite une attention particulière. En effet les acteurs déplorent cet aspect qui consiste à commencer un chantier sans le terminer car cela a tendance à causer beaucoup de préjudice à la population. Non seulement ça entraîne une frustration mais aussi ça empêche le bon déroulement des activités socioéconomiques et culturels. Certaines zones de chantier ne pourront plus être praticables à cause de la nature de la fouille et des tranchées, des risques de tomber dans une excavation. Ainsi tous les acteurs souhaitent de s'assurer de la finition des travaux avant de les entreprendre.

Chevauchement avec d'autres projets et programmes

Selon le responsable de la communication de la mairie de Kédougou il risque d'y avoir un chevauchement entre projets et programmes et ou des doublons qui ruinerait à bien des égards l'efficacité du projet. L'acteur a recommandé ainsi, d'impliquer toutes les parties prenantes pour une visibilité globale des programmes en cours de réalisation dans les différentes zones ciblées. Le conseil départemental aussi a apporté sa contribution en affirmant que certains aménagements sont déjà prévus

dans certaines localités ciblées d'où l'importance de tenir des CDD d'information et de partage sur le projet.

La problématique de la réhabilitation des carrières ouvertes

L'ouverture de plusieurs carrières et l'abandon de ces derniers après leur exploitation est une pratique fustigée par les acteurs consultés. Les carrières sont potentiellement dangereuses quand elles sont abandonnées après les travaux sans remise en état et particulièrement si elles sont ouvertes un peu partout. La DREEC a signalé le fait d'ouvrir plusieurs carrières, juste pour la réhabilitation de quelques kilomètres de routes. Il propose ainsi d'optimiser l'ouverture des carrières.

La coupe d'arbres et la pollution atmosphérique et sonore

La construction des routes ainsi que la réalisation de certain aménagement pourraient nécessiter, dans certains cas, le dégagement ou l'élargissement des emprises. Ce qui va entraîner des pertes de ressources forestières. Les acteurs ont proposé de prévoir un reboisement compensatoire après les travaux. Ce qui permettra de rendre à la nature ce qu'elle a perdue.

Les travaux d'aménagement peuvent être source de pollution atmosphérique et de nuisance sonore. La pollution atmosphérique se matérialise surtout par le soulèvement de la poussière au passage des voitures ou d'autres engins. Pour réduire les effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement et le bien-être des populations, la DREEC recommande de mettre en pratique les mesures relatives à la lutte contre la poussière. C'est-à-dire de procéder à un arrosage quotidien systématique de la route pendant les travaux etc. Quant à la pollution sonore, elle est difficile à gérer car elle résulte du bruit des machines. Toutefois ses effets peuvent être atténués en choisissant une période de travail appropriée.

6.5.3. Gestion des plaintes

Selon les parties prenantes du projet, la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes est une nécessité pour une bonne gestion des conflits et une prise en charge des préoccupations des différents acteurs. Et pour que ce mécanisme soit efficace, il faut qu'il soit connu par tous. Le projet doit fournir les moyens nécessaires à la formation des comités et à la divulgation du mécanisme. En effet, les GPF de Dindéfelo se sont plaintes du fait de ne pas connaître les voies de recours pour la prise en charge de leurs préoccupations. Selon elles, les plaintes peuvent naître de plusieurs situations comme :

- Une mauvaise indemnisation des pertes ou une indemnisation tardive ;
- Le non-respect des engagements pris avec les parties prenantes ou les travailleurs ;
- Les Violences Basées sur le Genre ;
- Les asymétries d'information ;
- Le non-recrutement de la main-d'œuvre locale.

Néanmoins, il existe au niveau local dans chaque village un comité de gestion des plaintes à la tête duquel se trouve le chef de village. En fonction des villages, les autres membres du comité villageois peuvent être des sages, des guides religieux et communautaires, des membres d'associations des jeunes, des membres de groupements des femmes etc.

Au niveau des mairies il existe aussi des commissions formelles de gestions des conflits et griefs dirigé par les maires. De manière générale, les conflits sont réglés à l'amiable et atterrissent rarement à la justice car ils sont traités par niveau. Il y d'abord le niveau villageois, ensuite le niveau communal et enfin le niveau sous-préfectoral.

6.5.4. Gestion foncière

Selon la plupart des acteurs, les terres font généralement l'objet d'une gestion coutumière. La gestion coutumière de la terre est marquée par son aspect collectif et la redistribution des parcelles par les chefs de terre. Chaque lignage originaire du lieu a ses terres et en assure la gestion. Au niveau villageois, le chef de village est le garant des terres, il est chargé de la gestion des terres sur une portion géographique donnée. Cependant les Communes sont au centre de la gestion foncière du point de vue de la loi. Elles sont chargées de l'affectation des terres.

Toutes les communes consultées ont tenu à préciser que la terre est disponible pour accueillir tous les aménagements ciblés sauf celle de Kédougou qui a signifié qu'il y a une rareté de terres disponibles pour les aménagements proposés et qu'il faut une étroite collaboration avec les autorités municipales dans le cadre des besoins fonciers du projet.

7. Programme et principes d'engagement des parties prenantes

Dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de ce Projet, le processus d'engagement des parties prenantes a démarré depuis la phase préparatoire avec la diffusion de l'information et la consultation, précisément pendant la préparation et le partage des rapports des études techniques. Cette approche participative, inclusive et concertée, sera poursuivie durant les phases de réalisation des travaux et d'exploitation.

7.1. Les principes d'engagement des parties prenantes

Le Projet conduira le programme d'engagement, en conformité avec les principes et procédures édictés par la réglementation nationale et les exigences de la BAD en la matière et dont les plus importants sont les suivants :

- Mener des consultations sérieuses et transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet ;
- Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien ;
- Concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
- Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ;
- Maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination ;
- Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet ;
- Définir un système efficace de gestion des feedbacks des parties prenantes ;
- Mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits ;
- Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.
- Le Projet se conformera à ces principaux généraux dans la mise en œuvre du processus d'engagement des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des ouvrages et autres résultats du Projet.

Le Projet se conformera à ces principes et objectifs généraux dans la mise en œuvre du processus de mobilisation des parties prenantes, afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des infrastructures.

Par ailleurs, il est important de préciser que les questions de genre sont transversales et fondamentales dans la participation et la mobilisation. L'un des principes fondamentaux de la participation stipule que toutes les parties prenantes légitimes doivent être entendues, en particulier les femmes et les groupes vulnérables généralement exclus. Les approches participatives peuvent contribuer à donner des pouvoirs aux femmes en veillant à ce que leurs points de vue, indépendamment de ceux des hommes, soient pris en compte, et en renforçant les capacités des groupes de femmes et des autres organisations œuvrant à promouvoir l'équité de genre.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact du Projet sur un groupe de parties prenantes augmente, ou que l'influence d'un acteur augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles faites en français, sont la méthode de consultation privilégiée, tandis que du côté des communautés, ce sont les assemblées publiques ou communautaires qui sont plus acceptables du point de vue socioculturel. Le choix des supports aussi durant ces rencontres sera fait en fonction du public ou de la

catégorie de parties prenantes à rencontrer, (par exemple privilégier les présentations PowerPoint pour les réunions avec les acteurs institutionnels, et des affiches grand format avec des messages en wolof pour les assemblées communautaires).

7.2. Méthodes participatives

L'engagement des parties prenantes s'appuiera sur la combinaison de plusieurs méthodes qui sont en conformité avec les exigences nationales et celles de la BAD en matière de divulgation de l'information, de participation et d'engagement. Elles pourront être utilisées par le Projet suivant la catégorie à rencontrer, son niveau d'influence ou d'intérêt et aussi ses préoccupations et attentes. Parmi elles, on a :

Les entretiens individuels

Cette technique consiste à tenir des rencontres individuelles. L'avantage de cette technique reste le contact direct qu'elle offre à la partie prenante avec son interlocuteur, un cadre propice qui permet à la partie prenante d'exprimer, de façon libre, ses avis, besoins, préoccupations, attentes et recommandations, et de les approfondir.

Cette méthode requiert beaucoup du temps et de ressources. Elle permet de recueillir l'avis individuel des parties prenantes affectées entre autres sur leurs choix et préférences, leur situation socioéconomique, et celui des autres parties intéressées devant accompagner le Projet dans la gestion des impacts et risques sociaux et environnementaux. Elle a été utilisée dans le cadre des évaluations environnementales (EIES et PAR) relatives au projet de construction de la route Labé-Mali-Kédougou de même que lors des consultations déroulées dans le cadre de la préparation du présent PEPP.

Les discussions de groupe

Ces sont des réunions tenues avec des groupes de 6 à 10 personnes autour de thèmes préalablement définis. L'avantage de cette technique est qu'elle permet aux parties prenantes d'échanger sur différents sujets les concernant et ou sur lesquels leurs avis sont demandés.

Les animateurs de ces discussions de groupe doivent s'assurer que tous les participants s'expriment librement, et que certains, du fait de leur statut social et de leur leadership, n'empêchent pas les autres de donner leurs avis. Il est recommandé aux organisateurs ou animateurs, afin de donner la chance à tous les participants de s'exprimer, de les aider à constituer des groupes homogènes sur la base du sexe, de l'âge, de l'intérêt ou encore de la perte ou de l'impact subi. La richesse de cette technique est qu'elle suscite et encourage l'expression des membres du groupe dans la diversité de leurs points de vue, qui peut déboucher sur des consensus engageant tout le monde.

Cette technique sera utilisée pour consulter les parties prenantes sur les questions suivantes :

- acquisition de terre, déplacement et réinstallation ;
- indemnisation des PAP ;
- mesures de restauration des moyens de vie des personnes et populations affectées ;
- recrutement de la main-d'œuvre locale, y compris les femmes ;
- perception de la vulnérabilité et mesures d'assistance ;
- Gestion foncière ;
- Mode de résolutions des griefs et conflits au sein des communautés ;
- Canaux de diffusion de l'information sur le Projet
- Portes d'entrée en vue de la signalisation des violences et abus sexuels.

Dans le cadre des consultations antérieures réalisées et celles menées pour la préparation de ce Plan d'Engagement des parties Prenantes (PEPP) et des évaluations environnementales, cette technique a été utilisée avec les communautés des différentes localités concernées par le Projet.

Les assemblées communautaires et réunions publiques

Les assemblées organisées au niveau des communautés permettent de partager plusieurs types d'informations à un large public de participants. C'est une technique de communication de proximité, inclusive et ouverte que le Projet utilisera avec les communautés affectées par les travaux de mise en place des aménagements connexes.

Elles seront organisées avec l'appui des collectivités territoriales, les délégués de quartier ou chefs de village, les groupements de femmes et associations de jeunes, les leaders communautaires qui relaieront l'information et aideront le Projet à mobiliser les communautés.

Auparavant, l'information devra être communiquée à travers un canal accessible (affichage, crieur public, communiqué de presse, radios communautaires par exemple, à des heures de grande écoute). Elles seront présidées par les autorités locales ou coutumiers.

Mais du fait du nombre important de participants pouvant y prendre part, cette technique ne permet pas à tous d'exprimer leurs opinions et présente donc des limites. Elle garantit aux parties prenantes la transparence dans la diffusion de l'information, puisque tous les participants reçoivent les mêmes informations, ce qui limite la manipulation et la diffusion de rumeurs. A l'issue de ces rencontres collectives, certaines questions pourraient être approfondies directement avec certaines parties prenantes clés dans des rencontres individuelles ou en comités restreints.

Le Projet pourra organiser des rencontres de ce type, en vue de communiquer des informations générales sur le Projet, recueillir les avis sur les activités, chercher des solutions adéquates à certaines contraintes ; ce qui est une garantie de transparence, en plus de promouvoir des relations de confiance avec les communautés affectées.

Les réunions, ateliers, séminaires

Dans le processus de conception, d'exécution et de suivi du projet, les réunions, ateliers et séminaires sont des méthodes d'information et de participation utilisées.

Ces méthodes sont utilisées pour informer et impliquer les parties prenantes dans la conception du Projet, mais elles seront également utilisées pour renforcer leurs capacités techniques, afin qu'elles remplissent leurs rôles dans le suivi de la gestion des impacts sociaux et environnementaux. Elles réunissent souvent plusieurs catégories de parties prenantes, choisies en fonction des questions à discuter.

Les médias

Les médias sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre d'un Projet. Les impliquer dès le début de la conception du Projet permet d'avoir des relais valables pour la transmission et le partage de l'information et dans un format adéquat. Il s'agit ici de la presse écrite, de la presse en ligne, de la presse orale (radios, télévisions, sites internet d'information).

Elles permettront au Projet de diffuser largement l'information à travers les canaux suivants :

- Emissions radiophoniques interactives ;
- Communiqués de presse ;
- Spots publicitaires ;
- Reportages sur le Projet et l'état d'avancement des activités ;
- Interviews avec les responsables du Projet ;
- Visites de presse (les chantiers du Projet).

Le Projet pourra établir des partenariats avec certaines maisons de presse au niveau local (radios communautaires comme Kédougou Fm), afin de renforcer sa stratégie de divulgation de l'information.

Les correspondances

Cette méthode est souvent utilisée pour communiquer avec les acteurs institutionnels, c'est-à-dire non communautaires, tels que les autorités administratives et locales, les services techniques de l'Etat, les entreprises et bureaux de contrôle, les consultants et autres prestataires de services, etc.).

L'affichage

Dans un souci de décentralisation de l'information et de la rendre accessible, l'affichage constitue un moyen efficace de communication que le Projet pourrait saisir. Il s'agira de s'accorder avec les parties prenantes, sur le choix d'endroits stratégiques et accessibles, où tous les communiqués sur le Projet (manifestations d'intérêt, recrutement, annonce, communiqué sur le recensement et la date butoir dans le cadre de la préparation du PAR, démarrage des travaux, etc.), seraient affichés dans un format et un langage, compréhensibles.

Le Site ou page Web

Le site Web du projet et/ou celui du Ministère des Infrastructures, du Transport Terrestre et du Désenclavement (www.mittd.gouv.sn) peut offrir une plateforme d'information aux parties prenantes. Toutes les informations publiques pourraient être insérées et mises ainsi à la disposition des internautes qui chercheraient des informations sur le Projet. Ces informations devront être mises à jour en fonction de l'état d'avancement des activités. Les visiteurs pourraient aussi saisir cette opportunité pour transmettre leurs feedbacks.

Les visites de sites

Le projet et les bailleurs peuvent et sont encouragés à effectuer des visites de sites, voyager vers les sites proposés du projet, rencontrer les populations susceptibles d'être touchées par l'intervention proposée, tenir un dialogue informel avec les éventuels bénéficiaires, consulter le personnel et les bénéficiaires de projets antérieurs similaires pour évaluer l'impact, identifier les obstacles éventuels et en tirer des enseignements.

Le Projet pourrait élargir ses visites des installations et de suivi des travaux aux représentants des communautés affectées, aux autorités administratives et locales, et autres parties prenantes intéressées, ce qui constitue un moyen important de renforcer leur participation et engagement. La périodicité et les modalités pourraient être discutées et arrêtées de façon participative lors de réunions de consultation.

Les visites de sites peuvent être réalisés à plusieurs moments au cours de la vie du projet comme lors de la phase d'identification, au cours des travaux et à leur fin, pendant l'exploitation des infrastructures mises en place, etc.

7.3. Stratégie proposée pour la divulgation de l'information

La diffusion de l'information se fera sur la base des besoins et préoccupations des différentes catégories de parties prenantes, mais aussi des canaux et formats les plus accessibles et adaptés aux spécificités de chaque partie prenante. Le Spécialiste en Sauvegarde Social (SSS) aura la charge de coordonner toutes les activités de communication et de participation. Le but visé est de minimiser le risque de développement de comportements antagonistes et de conflits grâce à une communication adaptée aux préoccupations et attentes des communautés affectées et autres parties prenantes. A cet effet, la stratégie de diffusion de l'information sera articulée autour des thématiques essentielles suivantes :

- Les activités du Projet ;
- Les sites et infrastructures ;
- Les bénéficiaires ;
- Les personnes affectées négativement et/ou positivement ;
- La durée de mise en œuvre des activités et le calendrier ;
- Les enjeux, impacts, effets et risques pouvant découler des activités envisagées et les mesures de sauvegarde sociales et environnementales à mettre en œuvre pour les éviter ou atténuer (effets négatifs, calendrier et date butoir pour le recensement des pertes, processus et calendrier d'indemnisation des pertes et de réinstallation, les mesures d'accompagnement et d'assistance aux personnes et groupes vulnérables) ;
- Le mécanisme de recours et de gestion des plaintes liées aux activités du Projet ;
- Le dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus et exploitations sexuels et violences contre les enfants ;
- Le dispositif de recrutement de la main-d'œuvre locale.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle sera complétée au fur et à mesure de l'état d'avancement de la préparation et la mise en œuvre du Projet et des besoins des parties prenantes. En définitive, plusieurs techniques seront combinées en vue d'atteindre toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables et défavorisés.

La stratégie proposée repose sur ces trois piliers importants :

- *Informier* : donner les informations adaptées à toutes les parties prenantes, y compris les personnes et groupes vulnérables, justes et à temps réel sur les activités et des instructions pour la protection des parties prenantes et de l'environnement ;
- *Rassurer* : tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes. Cela suppose l'examen des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions, questions et résolution des plaintes ; et
- *Coordonner* : uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses en vue d'éviter la désinformation ou la divulgation de rumeurs.

Avec la collaboration de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois principes peut avoir une incidence positive sur l'adhésion sociale et la participation de tous les acteurs.

D'une manière générale, les informations à communiquer seront spécifiées et varieront en fonction des parties prenantes concernées et/ou touchées par la mise en œuvre des activités du Projet. Sur la base des préoccupations, des besoins et attentes des parties prenantes recueillis durant les consultations, le Projet utilisera les principales méthodes suivantes pour informer les parties prenantes et les mobiliser dans le processus de mise en œuvre des activités :

- les appels téléphoniques ;
- les SMS ;
- les courriels ;
- les ateliers, réunions formelles ;
- les assemblées publiques ;
- les brochures, dépliants, guides ou livrets, affiches, documents ou résumés présentant le Projet et les différentes activités prévues ;
- bulletins d'information sur l'état d'avancement et les réalisations ;
- les radios communautaires, journaux, télévisions ;
- les plateformes digitales ou médias sociaux, notamment WhatsApp et Facebook ;
- les visites de proximité (visites à domicile) ;
- les caravanes/campagnes d'information ;
- le site web du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (MITTD) ;
- les crieurs publics.

Les mêmes canaux ne peuvent pas être utilisés pour n'importe quelle partie prenante. Pour le cas spécifique des personnes et communautés affectées par la mise en place des infrastructures et/ou bénéficiaires de celles-ci, le choix canaux de diffusion de l'information doit se faire en tenant compte de leur faible niveau d'instruction, de la couverture parfois insuffisante en électricité, en réseau téléphonique (à la zone frontalière), en internet, de l'absence de ces réseaux ou de leur mauvaise qualité.

Les canaux spécifiques à utiliser pour diffuser une information donnée dépendront également de d'autres facteurs comme les cibles à atteindre, le but recherché, le contenu ou la nature de l'information à diffuser. Le tableau 20 précise les canaux appropriés pour chaque information à véhiculer le long des différentes phases du projet.

En plus de ces canaux, il est opportun d'impliquer, dans la stratégie de communication ou de diffusion de l'information sur le Projet, les acteurs communautaires, notamment les leaders et relais, les Bajenu

Gox, et autres acteurs du mouvement associatif (Groupements de promotion féminine, associations sportives et culturelles).

Des contacts (numéros de téléphone et adresses électroniques) ont été recueillis pendant les séances de consultation tenues avec les collectivités territoriales et les communautés susceptibles d'être affectées.

Le choix de la fréquence et de la technique que le Projet fera pour informer ou consulter un groupe de parties prenantes, repose sur trois critères essentiels, qui sont :

- L'étendue de l'impact du Projet sur le groupe de parties prenantes ;
- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le Projet ; et
- Les méthodes de diffusion de l'information et de consultation socialement et culturellement acceptables au sein de ce groupe.

Les parties prenantes consultées exigent que le Projet leur transmette, entre autres, les informations capitales suivantes :

- Les besoins du projet en termes de main-d'œuvre ;
- La période de recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- La date de démarrage des travaux et leur durée ;
- Les emprises ou sites des infrastructures à mettre en place ;
- La durée des activités envisagées ;
- Les risques et les impacts auxquels pourraient être exposées les communautés riveraines et les mesures d'évitement ou d'atténuation correspondantes ;
- Les termes de compensation des pertes occasionnées par le projet ;
- Le coût du projet ;
- Les entreprises en charge des travaux ;
- Les délais d'exécution des travaux ;
- La rémunération journalière des ouvriers.

A ces informations capitales à divulguer s'ajoutent celles relatives aux documents techniques et de sauvegarde que le Projet est tenu de diffuser à grande échelle pour permettre à toutes les parties prenantes d'y avoir accès. Elles devront au moins être disponibles sur le site Web du MITTD et des agences d'exécution. Les documents techniques et de sauvegarde peuvent englober :

- L'EIES
- Le PAR
- Le PGES
- Le MGP
- Le Plan de réponse contre les VBG/EAS/HS et violences contre les enfants ;
- Les rapports de suivi du traitement des plaintes ;
- Les rapports de suivi environnemental et social ;
- Les opportunités d'emploi ;
- Les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO).

Le tableau suivant présente la stratégie proposée pour la diffusion de l'information dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Tableau 18 : Stratégie de diffusion de l'information

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
PHASE DE PREPARATION					
Préparation du Projet (conception)	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif du Projet Les activités envisagées, les sites retenus et la localisation des infrastructures ; La nature des infrastructures que le projet prévoit de mettre en place ; La nature, la consistance et la durée des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqués de presse (radios nationales et communautaires) en langue officielle et langues locales parlées dans les zones du Projet Affichage au niveau des préfectures, Sous-Préfectures, Mairies des Communes concernées, et écoles, structures de santé, Centres socio-culturels, etc. Site Web du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui de l'AGEROUTE (www.ageroute.sn) Réseaux sociaux Consultation du public Correspondances et réunions officielles Messages WhatsApp ou SMS aux chefs de village, et chefs religieux Réunions communautaires et institutionnelles durant la préparation des études et la conception du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Avant le démarrage et pendant la préparation des études Communiqué mensuel (radios-télévisions et journaux) tout le long de la phase de réalisation des études au niveau des médias à couverture nationale et communautaire Affichage durant toute la période des études 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes affectées : PAP et groupes vulnérables Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, Organisations Communautaires de Base (OCB), Organisations de la Société civile ; Parties prenantes devant participer à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux (Ministères, Directions, Agences, Services techniques de l'Etat, DEEC, DREEC, CDREI, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement Bureaux d'études et consultants en charge de la préparation des études
	<ul style="list-style-type: none"> Choix des options techniques et des sites 	<ul style="list-style-type: none"> Consultations (discussions de groupe, réunions formelles) Visites de sites 	<ul style="list-style-type: none"> Durant la préparation de l'EIES, du PAR et du PEPP 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes devant participer à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, BAD Parties prenantes intéressées : chefs de village, Collectivités territoriales, personnes affectées, Organisations communautaires de base, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement Bureaux d'études techniques et Consultants
	<ul style="list-style-type: none"> Identification des aspects sociaux, 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation du public au niveau des zones identifiées du Projet (discussions 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des parties prenantes dans toutes les 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : autorités administratives, communautés 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
	environnementaux, sécuritaires et sanitaires qui seront examinés pendant l'étude, y compris l'importance de l'aspect genre et de la prévention des VBG et VCE	de groupe, entretiens individuels, assemblées communautaires) • Consultation des Services techniques (Entretiens, CRD)	unités administratives de la zone de projet (régions Communes et villages/quartiers concernés) durant la réalisation des études de sauvegarde (CGES, CPR, MGP, EIES, PAR, PGMO) • De façon régulière, durant la mise en œuvre du Projet	riveraines, OCB, Société civile, collectivités territoriales, ONG, Services techniques de l'État, autorités académiques et sanitaires, etc. • Parties prenantes affectées : PAP • Groupes vulnérables	transport terrestre et du désenclavement • Bureaux d'études ou consultants en charge de la préparation des études de sauvegardes sociales et environnementales
	• Résultats des études et commentaires sur les questions posées, la prise en charge des avis des parties prenantes, ou justification sur l'impossibilité de les intégrer	• Consultation du public sous forme de discussions de groupe ou réunions publiques au niveau des communes et communautés locales concernées • Correspondance et réunions officielles	• Durant le processus de réalisation et de validation des études au niveau des régions, des collectivités territoriales, et villages concernés	• Parties prenantes intéressées : autorités administratives, services techniques de l'État, CDREI, Comités régionaux de suivi environnemental et social, DEEC, DREEC, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG, etc. • Parties prenantes affectées : PAP • Groupes vulnérables	• Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement • Bureaux d'études ou consultants en charge de la préparation des études
	• Les risques et effets potentiels du Projet sur les communautés locales, et les mesures d'atténuation	• Consultation du public sous forme de focus group au niveau des communes et villages/quartiers concernés • Communiqués radios (nationales et communautaires) dans les langues locales • Site Web du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) • Réseaux sociaux	• Durant la réalisation et la restitution des études au niveau des communes, villages/quartiers concernés et des médias à couverture nationale et communautaire et avant le démarrage des travaux	• Parties prenantes intéressées : communautés riveraines, OCB, Société civile, les acteurs de l'école et de la santé • Parties prenantes affectées : PAP • Groupes vulnérables	• Consultants • Experts en sauvegarde sociale et gestion environnementale de l'UGP
	• Déroulement et calendrier des enquêtes et recensements des PAP	• Consultation du public (assemblées publiques communautaires) • Communiqué de presse radios nationales et communautaires en français et langues locales des zones du Projet	• Communiqué au niveau des médias avant le démarrage des enquêtes et durant les enquêtes	• Partie prenante participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux Autorités administratives et services techniques	• Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> Affichage au niveau des préfectures, et mairies. Site Web du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Durant toute la période de déroulement des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> membre des CDREI des départements concernés Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Consultant en charge de la préparation du PAR
	<ul style="list-style-type: none"> Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqués radios (nationales et communautaires) en français et en langues locales Site Web du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.industrie.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) Réseaux sociaux Consultation du public ou focus group 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqué au niveau des médias avant le démarrage des enquêtes et durant les enquêtes Affichage dans les Préfectures (Préfecture de Kédougou), Sous-Préfectures et Mairies durant toute la période de déroulement des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile Parties prenantes affectées : PAP Groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement Consultant en charge de la préparation du PAR
	<ul style="list-style-type: none"> Date butoir ou date limite d'éligibilité (Cut of date) 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies Communiqués télévisions et radios nationales et communautaires en français et en langues locales Site Web de du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) Caravane d'information Crieur public 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage un mois avant le démarrage des enquêtes Communiqués média hebdomadaires 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux (CDREI des départements concernés) Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Consultant en charge de la préparation du PAR Préfets des départements concernés

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> Méthodes de compensation 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation publique au niveau des communes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> Durant la préparation du PAR 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes affectées : PAP, y compris les groupes vulnérables affectés et autres catégories défavorisées 	<ul style="list-style-type: none"> Consultant en charge de la préparation du PAR
	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de gestion des plaintes Plan de prévention d'atténuation et de prise en charge des VBG/VCE et procédures de traitement des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation du public pour recueillir les avis et recommandations sur les canaux de signalement et de d'enregistrement des plaintes, les fournisseurs de services de prise en charge 	<ul style="list-style-type: none"> Pendant la préparation des études de sauvegarde sociale et environnementale Après la validation du document auprès des parties prenantes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG, structures de santé Parties prenantes affectées : PAP Groupes vulnérables affectés Comités de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Consultants
PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET					
Mise en œuvre du PAR	<ul style="list-style-type: none"> Partage du PAR 	<ul style="list-style-type: none"> Publication du rapport final approuvé par les parties prenantes et la BAD sur Site Web du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) Réunions institutionnelles avec les acteurs de la mise en œuvre du PAR (Commission de conciliation/CDREI) Réunions communautaires de partage des résultats clés du PAR Résumé dans les médias (radios nationales et communautaires en français et en langues locales) 	<ul style="list-style-type: none"> Dès la validation du rapport, Publication dans les médias nationaux et communautaires pendant 10 jours 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : acteurs gouvernementaux, Gouverneurs, CDREI, Préfets, sous-Préfets Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile Parties prenantes affectées : PAP et groupes vulnérables/défavorisés Comités de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP CDREI/Commissions de conciliation Consultant PAR ONG
	<ul style="list-style-type: none"> Principes, procédures, étapes et calendrier de mise en œuvre du PAR 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions communautaires dans les Communes et quartiers/villages concernés Résumé dans les médias en français et en langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqué média dès le démarrage de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du PAR : Acteurs gouvernementaux, CDREI, Commissions de conciliation, Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets 	<ul style="list-style-type: none"> UGP ONG

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> Affichage dans les Préfectures, Sous-Préfectures et Maires 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation auprès des Communes dès le début de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile Parties prenantes affectées : PAP Groupes vulnérables affectés Comités de gestion des plaintes 	
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PAR 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers de renforcement des capacités sur les exigences de la BAD en matière de compensation et de réinstallation 	<ul style="list-style-type: none"> Dès l'approbation et le partage du rapport final du PAR 	<ul style="list-style-type: none"> Commissions départementales de Recensement et d'Évaluation des Impenses (CDREI)/ Commissions de conciliation Représentants des personnes affectées Collectivités territoriales Société civile Comités de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Consultants
	<ul style="list-style-type: none"> Partages des listes des PAP 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, écoles, ou autres endroits accessibles aux communautés Communiqué radio en français et en langues locales indiquant les points d'affichage Site Web de du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) 	<ul style="list-style-type: none"> Dès la validation du PAR et à la suite des opérations de fiabilisation de la base de données 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables Comités de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP CDREI/Commissions de conciliation sous la coordination des Préfets
	<ul style="list-style-type: none"> Procédures de recours 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqué de presse (radios communautaires) en français et en langues locales sur les voies de recours Affichage au niveau des Mairies, Préfectures, Sous-Préfectures, et écoles SMS 	<ul style="list-style-type: none"> Voie de presse : Un mois avant le démarrage des activités de conciliation Affichage durant toute la période de conciliation et la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes affectées : PAP Personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP CDREI/Commissions de conciliation

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
			<ul style="list-style-type: none"> Réunions communautaires avec les personnes affectées et les comités de gestion des plaintes 		<ul style="list-style-type: none"> Comités de gestion des plaintes
	<ul style="list-style-type: none"> Activités de conciliation des PAP 	<ul style="list-style-type: none"> Communiqué dans les radios nationales et communautaires sur le calendrier, le déroulement des activités de conciliation et la liste des documents à fournir pour la compensation Affichage Dépliant/livret PAP 	<ul style="list-style-type: none"> Un mois avant le démarrage par voie de presse et affichage dans les préfectures (Kédougou), Sous-Préfectures (Bandafassi, Fongolimbi), Mairies, écoles, pendant toute la durée des activités de conciliation 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes affectées : PAP Personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP CDREI/Commissions de conciliation ONG
	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de paiement des compensations 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage du calendrier Site Web du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) Communiqué de presse (radios communautaires) en français et en langues locales Consultation des PAP 	<ul style="list-style-type: none"> Voie de presse, affichage, réunion : trois semaines avant le démarrage des activités de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes affectées : PAP Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, OCB, Société civile, comités de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP CDREI/Commissions de conciliation ONG
	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de libération des emprises 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation du public au niveau des Communes concernées Réunions formelles Correspondances officielles SMS Communiqué radios nationales et communautaires en français et en langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> Voie de presse, affichage, réunion : Un mois avant le démarrage de la libération des emprises 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, CDREI, Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile Parties prenantes affectées : PAP, y compris celles vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Préfets et Sous-Préfets

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
Mise en œuvre du PGES	<ul style="list-style-type: none"> Partage du Rapport de l'EIES 	<ul style="list-style-type: none"> Site Web de du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) Atelier de validation technique Audience publique Résumé diffusé dans les journaux, radios et télévisions en français et en langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> Dès la validation de l'EIES 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux Gouverneurs, DEEC/DREEC, Préfets, Sous-Préfets Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG Parties prenantes affectées : PAP, y compris celles vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP DEEC/DREEC Autorités administratives Consultant EIES Comités Techniques régionaux
	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts et risques du Projet sur les communautés locales riveraines et les travailleurs des chantiers, et les mesures pour les atténuer 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation du public ou discussions de groupe Journaux, radios communautaires, Affichage au niveau des Mairies, Préfectures et Sous-Préfectures Site Web de du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Durant toute la phase de mise en œuvre du PGES 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, DPC, CSES, etc. Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriale, communautés riveraines, OCB, Société civile PAP, y compris les groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Entreprises des travaux Bureaux de contrôle
	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions formelles/atelier de partage du MGP Communiqué (radios communautaires) en français et en langues locales sur l'existence du MGP et son fonctionnement (numéros dédiés, canaux de dépôt, procédures et délai de traitement, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile Parties affectées : PAP/personnes qui subissent les effets néfastes des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Comités de gestion des plaintes Entreprises en charge des travaux de construction des infrastructures et bureaux de contrôle

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> Plan de prévention, d'atténuation et de prise en charge des Violences Basées sur le Genre/Violences contre les Enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion du plan à travers des ateliers institutionnels et communautaires Réunions formelles/ateliers de partage avec les organisations de la société civile et les ONG et autres fournisseurs de services Affichage des informations clés (lieux où se rendre en cas de VBG, itinéraire de prise en charge, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Avant le démarrage des travaux et durant toute la phase de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG Personnes vulnérables Services techniques compétents (Action Sociale, Développement communautaire, structures de santé, acteurs de l'école, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Entreprises des travaux Bureaux de contrôle Comités de gestion des plaintes ONG Société Civile
	<ul style="list-style-type: none"> Information/sensibilisation sur la prévention et les principes, procédures, lieux, canaux de dépôt des plaintes liées aux VBG et VCE 	<ul style="list-style-type: none"> Émissions interactives radios communautaires en français et en langues locales Affichage des messages clés de prévention au niveau des zones de travaux et dans les écoles et structures de santé Porte-à-porte auprès des personnes et groupes vulnérables Séances continues de sensibilisation sur les aspects VBG/VCE Réunions formelles/ateliers de partage avec les organisations de la société civile, les ONG et les associations de femmes et de jeunes (GPF, ASC) 	<ul style="list-style-type: none"> Durant toute la phase de mise en œuvre du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG Personnes vulnérables Femmes, enfants, jeunes filles, jeunes hommes Acteurs de la santé et de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement Entreprises des travaux et bureaux de contrôle Expert Social/Genre de la UGP Services sociaux et de santé déconcentrés ONG Société civile
Suivi environnemental et social	<ul style="list-style-type: none"> Performance environnementale et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions formelles Visite de sites Rapport de suivi sur la gestion des mesures environnementales et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> Durant toute la phase de mise en œuvre du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, Comités régionaux de suivi environnemental et social (CRSE), Direction de la Protection Civile (DPC), Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale, Société civile, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP DEEC/DREEC/CRSE

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
				<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile 	
Mise en œuvre des travaux	<ul style="list-style-type: none"> Planning de réalisation des travaux et date de démarrage 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies Réunions de partage avec les communes concernées Consultation publique au niveau des zones de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Avant le démarrage des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile Parties affectées : PAP et groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Entreprises en charge de la réalisation des travaux Bureaux de contrôle
	<ul style="list-style-type: none"> Opportunités d'emplois et exigences 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage des opportunités d'emplois au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies, villages, écoles Massages/correspondances aux collectivités affectées Consultation des Jeunes/Femmes Communiqués radios Site Web du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) 	<ul style="list-style-type: none"> Un mois avant le démarrage des travaux (communiqués hebdomadaires, SMS aux Maires, chefs de village, GPF, ASC des jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, GPF, Associations de jeunes, concessionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Entreprises Bureaux de contrôle
	<ul style="list-style-type: none"> Information sur les emprises des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures, Mairies Réunion formelles Visite de sites 	<ul style="list-style-type: none"> Avant le démarrage des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet Parties prenantes intéressées : autorités administratives, Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, concessionnaires Personnes affectées/groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Entreprises en charge de la réalisation des travaux Bureaux de contrôle Collectivités territoriales

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la main d'œuvre et signature du code de bonne conduite et du code de conduite VBG 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions de partage du code et du règlement Ateliers de formation Quart d'heure HSE 	<ul style="list-style-type: none"> Durant les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel des entreprises et des bureaux de contrôle Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale Collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Entreprises des travaux Bureaux de contrôle
	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux environnementaux et sociaux du Projet : hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants, gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers de partage des mesures de sauvegarde sociale et environnementale avec les acteurs institutionnels et communautaires Communiqués radios communautaires en français et en langues locales Affichage des messages clés sur les chantiers et dans les écoles et structures de santé Site Web du ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement (www.mittd.gouv.sn) et celui du projet (www.ageroute.sn) Médias sociaux Consultation régulière des parties prenantes Correspondances Réunions officielles Quart d'heure HSE (y compris sur les questions de VBG/VCE) Comités locaux de sécurité, veille, alerte Comités de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> Durant toute la période des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, DPC, Comités régionaux de suivi environnemental et social, Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale, etc. Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile, ONG 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Entreprises chargées des travaux Bureaux de contrôle Collectivités territoriales Autorités administratives
	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'avancement Point d'arrêt/blocage/retard Performance technique 	<ul style="list-style-type: none"> Durant toute la période de réalisation des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier/lieu/date	Parties prenantes Concernées	Responsabilité
				<p>Comités régionaux de suivi environnemental et social, DPC, Inspections régionales du travail et de la sécurité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile 	<p>transport terrestre et du désenclavement /UGP</p> <ul style="list-style-type: none"> Entreprises chargées des travaux Bureaux de contrôle
PHASE D'EXPLOITATION					
Mise en service	<ul style="list-style-type: none"> Mesures d'entretien et de gestion de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Émissions radios communautaires en français et en langues locales sur l'entretien des infrastructures construites Consultation du public Correspondances officielles Réunions officielles Caravanes de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Dès la mise en service des infrastructures et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC/DREEC, DPC, etc. Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, Société civile (ENDA ECOPOP, COSYDEP, Forum Civil, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement Autres acteurs institutionnels et communautaires, secteur du transport
	<ul style="list-style-type: none"> Planification des travaux d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> Affichage des calendriers de planification des travaux d'entretien au niveau des Préfectures, Sous-Préfectures et Mairies Communiqués radios nationales et communautaires en français et en langues locales Crieur public pour la diffusion du planning des opérations d'entretien Réunions officielles dans les Mairies/Préfectures/Sous-Préfectures 	<ul style="list-style-type: none"> Deux semaines avant le début de chaque opération d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes participant à la mise en œuvre du Projet : Entités Gouvernementales compétentes, Gouverneurs de régions, Préfets et Sous-Préfets Parties prenantes intéressées : Collectivités territoriales, communautés riveraines, OCB, GPF, ASC de jeunes, OSC 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des infrastructures, du transport terrestre et du désenclavement /UGP Autorités administratives Collectivités territoriales Autres acteurs institutionnels et communautaires, secteur du transport (les usagers)

7.4. Stratégie proposée pour les consultations

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet, la stratégie de consultation des parties prenantes repose sur une combinaison de plusieurs méthodes dont les plus importantes sont les suivantes :

- Les appels téléphoniques ;
- Les correspondances officielles (physiques et électroniques) ;
- Les réunions officielles ;
- Les assemblées communautaires ;
- Les ateliers restreints ou élargis ;
- Les visites à domicile (porte-à-porte) ;
- Les discussions de groupe et entretiens ;
- Les visites des sites du Projet ;
- Les enquêtes auprès des parties prenantes ;
- Boîtes à commentaires/suggestions.

Ces méthodes seront utilisées pour consulter les parties prenantes sur toutes les questions liées à la mise en œuvre des différentes activités envisagées, et pendant les trois phases capitales : i) préparation/formulation du Projet, ii) mise en œuvre des activités (construction des infrastructures et équipement).

- **La préparation du Projet :**

- Etudes techniques et de choix des sites, tracés, etc.
- Elaboration des études sociales et environnementales : identification des impacts, effets et risques sociaux, sanitaires, sécuritaires et environnementaux potentiels du Projet ;
- Restitution et validation (activités, tracés, Comité technique, audience publique, options de compensation, mesures de restauration des moyens de subsistance, etc.) ;

- **La mise en œuvre du Projet :**

- Stratégie de mise en œuvre du PAR : étapes, calendrier et liste des PAP ;
- Mise en œuvre du PGES, y compris la gestion communautaire des aspects sécuritaires/prévention des violences, abus sexuel, harcèlement sexuel et violences contre les enfants. Le Projet recrutera un Expert Genre/VBG et signera un protocole avec un Tiers indépendant (ONG, Association), en vue de la mise en œuvre du Plan d'action VBG et de la gestion des plaintes VBG (information/sensibilisation pour la prévention des VBG, formation des acteurs du Projet sur le Genre, les VBG, les codes de conduite, prise en charge holistique des survivantes, etc.)
- Mise en place du Mécanisme de gestion des plaintes, y compris pour le traitement des VBG (dispositif à mettre en place, fournisseurs de services VBG, portes d'entrée et de signalement/dépôt des plaintes) ;
- Gestion des opportunités d'emploi/recrutement local ;
- Elaboration des mesures de restauration des moyens de subsistance des PAP.

- **L'exploitation des infrastructures, ouvrages et unités mis en place :**

- Stratégie d'utilisation, d'entretien et de maintenance ;
- Gestion de la sécurité par rapport aux infrastructures et unités à mettre en place.

Ces thématiques ne sont pas exhaustives, les parties prenantes seront aussi consultées sur toutes les autres questions relatives à la gestion sociale, sécuritaire et environnementale du Projet.

Le choix de la méthode se fera en fonction de la catégorie de parties prenantes ciblée, de ses besoins et préoccupations, mais aussi des thématiques à aborder. Le but est de pouvoir atteindre l'ensemble des parties prenantes ciblées, y compris les personnes et groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap, etc.), afin de recueillir leurs points de vue. Pour les femmes et les jeunes filles,

les consultations devront être menées par une femme ayant une expérience sur le genre et les VBG. Le responsable de la mise en œuvre du PEPP accordera une attention spéciale au respect des principes d'inclusion et d'équité dans le processus de mobilisation des parties prenantes et de leur participation à la mise en œuvre des activités du Projet.

Tableau 19 : Principales phases et méthodes de consultation des parties prenantes proposées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet

Stade du Projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/Lieux/Date	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation du Projet et conduite des études techniques et d'évaluation environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> Préparation des études techniques, du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), du CGES, CPR, EIES, PAR, MGP, 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions formelles avec les entités gouvernementales concernées (MITTD, Direction de l'Hydraulique, Direction de l'Assainissement) Correspondances officielles Consultations des Parties prenantes (Assemblées communautaires, discussions de groupe, Entretiens individuels et collectifs) Appel téléphonique Communiqué pour la diffusion de la date butoir (PAR) 	<ul style="list-style-type: none"> Phase de formulation/conception du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes susceptibles d'être affectées Parties prenantes institutionnelles participant à la mise en œuvre du Projet Parties prenantes exerçant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (Autorités administratives, Collectivités territoriales, Services techniques et autres entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet (CDREI, CRSE, etc.), Concessionnaires, fournisseurs de services 	<ul style="list-style-type: none"> MITTD /UGP BAD Consultants recrutés pour la préparation des études techniques et de sauvegarde sociale et environnementale
Mise en œuvre du Projet	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des résultats des études sociales et environnementales (impacts, effets et risques sociaux et environnementaux, et mesures de protection) 	<ul style="list-style-type: none"> Comité Technique et Audience publique (EIES) Ateliers/réunions Assemblées communautaires de partage des résultats des études sociales et environnementales (impacts, effets négatifs et positifs potentiels, mesures d'évitement et d'atténuation 	<ul style="list-style-type: none"> Avant le démarrage des activités et pendant toute la mise en œuvre du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables Bénéficiaires infrastructures Autorités locales Entités gouvernementales Communautés riveraines, OSC/ONG 	<ul style="list-style-type: none"> MITTD /UGP Consultants
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et suivi-évaluation des mesures de sauvegarde (PGES, PAR) 	<ul style="list-style-type: none"> Réunions publiques d'information des parties affectées sur les étapes et le 	<ul style="list-style-type: none"> Dès approbation des documents de sauvegarde et avant le démarrage des activités 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables Commissions de conciliation 	<ul style="list-style-type: none"> MITTD /UGP DEEC/DREEC Commissions de conciliation/Autorités

Stade du Projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/Lieux/Date	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> calendrier de la mise en œuvre du PAR Affichage/communiqué radio des opportunités d'emploi Affichage des listes des PAP Porte-à-porte pour toucher les femmes et les autres personnes vulnérables Appel téléphonique Brochures, livret, guide Réunions avec les Comités régionaux de suivi environnemental et social Visites des sites du Projet Fiches de suivi du processus d'indemnisation et de libération des emprises Diffusion de communiqués officiels pour la convocation des PAP aux sessions de conciliation et de remise des chèques Caravane/campagnes de sensibilisation sur les aspects VBG/VCE et sur la SST 	<ul style="list-style-type: none"> Certaines activités seront mises en œuvre de façon continue (sensibilisation, information sur les aspects sanitaires et sécuritaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Comités de gestion des plaintes Entreprises et bureaux de contrôle Société civile/ONG 	<ul style="list-style-type: none"> administratives (Gouverneurs/Préfets et Sous-Préfets)
	<ul style="list-style-type: none"> Procédures de recours (Mécanisme de gestion des plaintes, Plan de réponse VBG/VCE, MGP des travailleurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Atelier élargi de partage et d'information des procédures de recueil et de traitement des plaintes SMS et Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Pendant la phase de préparation/conception du Projet (avant le démarrage des travaux) et pendant toute la mise en œuvre des activités 	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes affectées : PAP, y compris groupes vulnérables Bénéficiaires infrastructures Autorités administratives et locales 	<ul style="list-style-type: none"> MITTD /UGP Comités de gestion des plaintes

Stade du Projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier/Lieux/Date	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> • Brochure, livret • Caravane d'information et de sensibilisation • Communiqué radios communautaires 		<ul style="list-style-type: none"> • Communautés riveraines, OCB/OSC/ONG • Travailleurs des entreprises et bureaux de contrôle recrutés • Fournisseurs de services 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport aux groupes de parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers • Réunions formelles • Correspondances/ Résumés de rapports de suivi ou de gestion des commentaires et des plaintes • Système de compte rendu interactif en direction des parties prenantes à travers les médias sociaux et communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant toute la durée de mise en œuvre des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties prenantes, particulièrement les personnes, groupes et communautés affectés • Comités de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> • MITTD /UGP
<i>Mise en service/exploitation des infrastructures et socioéconomiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la mise en œuvre du PAR et du PEPP 	<ul style="list-style-type: none"> • Audit de la mise en œuvre du PAR (consultation, enquêtes observation, etc.) • Visites des sites du Projet • Réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • A la clôture du Projet (mais si possible à mi-parcours aussi) 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes affectées • Parties prenantes intéressées 	<ul style="list-style-type: none"> • MITTD /UGP • Consultants • BAD

7.5. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les principes de l'approche participative seront respectés par tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de ce Projet. Toutes les stratégies et méthodes de divulgation de l'information et de consultation reposeront sur la participation inclusive de l'ensemble des parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables ou défavorisés. D'une façon générale, il est fréquent de constater que les femmes, les jeunes et autres catégories ayant des besoins spécifiques sont sous représentées dans les assemblées et autres réunions où des questions qui les concernent sont discutées. Les raisons de leur absence sont particulièrement liées au mauvais choix des horaires, des formats ou des lieux qui ne prennent pas en compte leur calendrier journalier, leurs situations ou contraintes physiques ou sociales. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet, des dispositions particulières seront prises pour permettre à tous les acteurs de prendre part aux rencontres organisées et à la mise en œuvre des activités envisagées. Au titre de ces dispositions figurent, entre autres :

- Le choix concerté des lieux de réunions/assemblées (ils doivent être proches et accessibles aux personnes vulnérables et respecter les conditions de sûreté/sécurité) ;
- Le choix concerté des horaires des rencontres (des horaires qui conviennent aux femmes et qui ne coïncident pas avec leurs horaires de travail domestique) ;
- Le choix des formats des rencontres (groupes séparés dans toutes les localités pour les femmes, les jeunes filles, les jeunes hommes), pour leur permettre d'exprimer librement et sans jugement, leurs points de vue ;
- L'animation de la session des femmes par une femme.

D'autres dispositions pourraient compléter cette liste non exhaustive durant le cycle de vie du Projet. L'Expert Social ou l'Expert Genre et VBG travaillera avec les parties prenantes concernées, afin d'affiner cette stratégie et de valider les choix de façon concertée et éclairée avec elles.

7.6. Examen des commentaires

Les documents du Projet seront partagés avec les parties prenantes par le biais des méthodes définies dans la stratégie de diffusion de l'information et de consultation. Le but est de recueillir et d'intégrer leurs avis et suggestions, en vue d'améliorer la gestion sociale et environnementale du Projet. Tous les rapports des études de sauvegarde élaborés seront soumis à la validation technique (par les acteurs institutionnels) et sociale (par les personnes et communautés affectées). Ils seront aussi transmis pour avis de non-objection à la BAD dans le respect des délais contractuels. Au niveau communautaire, des séances publiques de restitution et de validation seront organisées pendant lesquelles les commentaires des parties prenantes ciblées seront recueillis. Au niveau institutionnel, des réunions et ateliers seront tenus, en vue de collecter les commentaires des entités gouvernementales et services techniques impliqués dans la mise en œuvre des activités.

L'Unité de Gestion du Projet veillera à ce que ces principes de partage, revue et validation soient appliqués et que les documents finaux intègrent tous les commentaires émis de façon orale (pendant les réunions, ateliers) ou écrite (courrier électronique ou physique) par les parties prenantes. Ce système de communication et de consultation interactif sera maintenu pendant toute la durée d'exécution du Projet.

7.7. Activités antérieures d'engagement des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes a été initié très tôt dans le cadre du projet de construction de la route Labé-Mali-Kédougou. Lors de la préparation des évaluations environnementales comme le PAR et l'EIES, et bien avant cela, l'AGEROUTE a entrepris plusieurs activités visant à rendre effectif la participation des acteurs touchés ou intéressés par le projet.

L'engagement des parties prenantes s'est traduit par l'organisation de rencontres institutionnelles et communautaires en vue de la consultation des divers acteurs. Ceci a permis de recueillir leurs avis, et préoccupations par rapport au projet. Ce fut également l'occasion d'interroger les différentes parties prenantes sur les aménagements connexes qu'elles souhaiteraient bénéficier dans le cadre de la construction de la route Labé-Mali-Kédougou. De manière globale, les parties prenantes rencontrées sont les services techniques centraux, régionaux et départementaux, les autorités administratives et territoriales, les personnes et communautés affectées et les organisations de la société civile.

Plusieurs points ont été abordés lors des différents entretiens tenus avec les Parties prenantes du projet. Les échanges ont porté sur les thématiques ci-après :

- Avis et perception des parties prenantes par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes liées à la planification et la mise en œuvre du projet ;
- Recommandations pour une minimisation des impacts négatifs du projet et une bonification des impacts positifs ;
- Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) et mécanismes de recours ;
- Gestion foncière dans la zone de projet ;
- Renforcement des capacités ;
- Besoins d'accompagnement social ;
- Mesures de restauration des moyens de subsistance ;
- Préférences en termes d'indemnisation.

Les préoccupations soulevées étaient nombreuses. On peut retenir essentiellement :

- La dégradation des moyens de subsistance ;
- Les contraintes par rapport à la reprise des activités commerciales et de production ;
- Les impacts sur les concessions et les difficultés associées ;
- Les répercussions négatives de la démolition des clôtures ;
- La crainte d'une non indemnisation des pertes ;
- Le caractère volatile des compensations financières ;
- Les inquiétudes par rapport à la date de démarrage des travaux et les délais qui seront accordés aux PAP ;
- Les effets néfastes de la pollution ;
- Les risques d'accidents ;
- Les impacts négatifs sur l'habitat des chimpanzés ;
- La discrimination de la main-d'œuvre locale ;
- Les risques sanitaires ;
- La non indemnisation des pertes avant la libération des emprises ;
- Le risque de survenance de plaintes ;
- Les risques d'inondations post travaux ;

Avant le démarrage des consultations et rencontres institutionnelles, le promoteur, en l'occurrence l'AGEROUTE s'est d'abord chargé d'organiser une réunion d'information tenue à la gouvernance de Kédougou. Cette réunion a été renforcée par l'organisation d'une mission qui avait pour objet d'informer les autorités et les communautés affectées de son intention de construire l'infrastructure routière.

Les personnes rencontrées au cours de la mission d'information et de communication sont :

- Le préfet du Département de Kédougou ;
- Les sous-préfets des arrondissements de Fongolimbi et Badafassi ;
- Les autorités des Communes de Kédougou, Bandafassi, Fongolimbi et Dindéfelo ;
- Les chefs de tous les villages impactés.

Les maires et les chefs de village se sont chargés par la suite de transmettre l'information aux populations locales.

Les informations transmises à l'occasion de cette mission concernent :

- L'objet du projet et des études à réaliser ;
- Le bailleur de fonds du projet ;
- La liste des localités impactées par le tracé ;
- La date limite d'éligibilité ;

8. Mécanisme de gestion des plaintes Identification et analyse des parties prenantes

Dans le cadre de la mise en œuvre de Projets de développement, la BAD exige que des mécanismes locaux de griefs et de recours crédibles forts et indépendants pour participer à la résolution des griefs et des problèmes des personnes affectées par les impacts environnementaux et sociaux du projet, soient mis en place.

Conformément à cette exigence, le Projet de construction des routes Sily-Ségou et Ségou-Frontière Guinée dans les communes de Dindéfelo et de Bandafassi devra mettre en place un mécanisme de gestion des griefs, qui intègre les considérations sociales et culturelles des communautés affectées et autres parties prenantes. L'objectif est de prendre en charge, à travers un processus participatif de consultation approprié et accessible, les préoccupations, griefs et autres réclamations des parties prenantes générées par les impacts du Projet. Le but de la mise en place de ce mécanisme est d'encourager un règlement des plaintes à l'amiable, à travers un processus de médiation sociale basé sur la concertation et le dialogue, afin d'éviter que les préoccupations et autres griefs génèrent des conflits et freinent la bonne exécution du Projet.

A. Mécanisme de gestion des plaintes classiques

8.1. Principes clés du mécanisme de gestion des plaintes

Les personnes qui souhaitent porter plainte ou soulever une inquiétude ne le feront que si elles sont certaines que les plaintes seront traitées de manière rapide, juste et sans risque pour elles ou pour autrui. La crainte de représailles (action de se venger d'une personne qui a porté plainte) est souvent redoutée chez les plaignants. Pour s'assurer qu'un système de plainte est efficace, fiable et opérationnel, il faut respecter quelques principes fondamentaux :

Participation : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du projet. Les populations, et autres parties prenantes, doivent participer à chaque étape du processus, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la phase de travaux.

Mise en contexte et pertinence : Tout processus de développement d'un système doit être localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du programme mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se réaliser que si le mécanisme est conçu de manière participative, en consultation avec ses usagers potentiels et autres parties prenantes.

Sécurité : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou exprimer une préoccupation en toute sécurité, il est nécessaire d'évaluer, soigneusement, les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer à la conception d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Il est essentiel aussi, d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme pour garantir sa fiabilité et efficacité. Aucune menace, aucun chantage, demande de faveurs venant des acteurs du mécanisme, du personnel des entreprises et bureaux de contrôle, du personnel du Projet, ou encore d'autres prestataires de services recrutés, ne doit être admis.

Confidentialité : Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.

Transparence : Les parties prenantes doivent être clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.

Accessibilité : Il est essentiel que le mécanisme soit accessible (saisine facile aussi bien des points de vue du système que de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes ; en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière doit être portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.

Équité : Les parties prenantes doivent avoir un accès équitable au mécanisme, elles doivent toutes être informées des principes et procédures de recours et bénéficier d'un traitement impartial de leurs doléances ou réclamations. Le MGP doit être mis en place de façon inclusive, sans discrimination basée par exemple sur le sexe ou l'ethnie.

Légitimité : pour susciter l'acceptation, la confiance, l'adhésion et l'engagement des parties prenantes, les acteurs du mécanisme de gestion des plaintes doivent être choisis de façon démocratique.

D'autres principes sont aussi à considérer dans la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes. Il s'agit de la légitimité des acteurs qui pilotent le mécanisme, du respect des droits humains, de l'inclusion sociale, de l'adaptation culturelle, de l'information du plaignant pendant toute la durée de traitement, de l'engagement, de la réflexivité (apprendre des pratiques pour améliorer le mécanisme et prévenir les éventuels conflits, réclamations et préjudices). Ces principes fondamentaux mis en avant permettent aux parties prenantes d'être informées, de pouvoir accéder à ce recours et de bénéficier d'une assistance appropriée, d'un traitement équitable et efficace de leurs doléances et réclamations. Il est à préciser que la perception de ce processus par les parties prenantes détermine, en grande partie, son utilisation, d'où l'importance de s'assurer qu'il est accessible, opérationnel et équitable pour offrir des solutions acceptables et durables.

8.2. Objectifs

Le mécanisme de gestion des plaintes a pour objectifs de :

- Informer les partenaires, bénéficiaires ou autres parties prenantes de leurs droits de communiquer à l'AGEROUTE leurs préoccupations ou plaintes ;
- Permettre au projet de construction des routes Sily-Ségou et Ségou-Frontière Guinée de rectifier ou de corriger les erreurs éventuelles ;
- Améliorer la redevabilité de l'AGEROUTE envers ses partenaires et bénéficiaires du projet ;
- Documenter les suggestions, les plaintes ou les abus de diverses natures constatées afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre.

8.3. Identification des Parties prenantes du mécanisme de gestion des plaintes

Quel que soit le niveau de formulation des plaintes, le processus de règlement devra impliquer les acteurs suivants :

- Le plaignant ;
- Le comité concerné ;
- Les collectivités territoriales de la zone ;
- La préfecture ;
- Les organisations non gouvernementales de la zone ;
- La mission de contrôle des travaux ;
- L'entreprise chargée des travaux ;
- L'AGEROUTE.

8.4. Qui peut déposer une plainte ?

Tout individu, groupe d'individus ou structure affectés directement ou indirectement par les activités du projet de construction des routes Sily-Ségou et Ségou-Frontière Guinée ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans un projet ou la capacité d'en influencer les résultats.

Ceci peut comprendre les populations riveraines des communes de Bandafassi et de Dindéfelo, les autorités locales, les services de l'État, la société civile locale ou nationale, les entreprises du secteur privé ou toutes autres structures dont les activités se verraient affectées par le projet.

8.5. Approche Méthodologique de la gestion des plaintes

La gestion des plaintes va suivre une démarche qualité afin d'assurer une amélioration continue de la gestion globale des projets routiers. Ce processus est d'autant plus important que les projets routiers qui sont à ce jour en plein essor aussi bien dans des contextes urbains que ruraux.

Trois niveaux sont donc à considérer :

- **Local : au niveau des quartiers, des villages**

Il s'agira, dans chaque quartier ou village impacté, dans les communes de Bandafassi et de Dindéfelo, d'installer une cellule restreinte présidée par le délégué ou le chef du village, pour collecter et traiter les griefs et réclamations qui émanent éventuellement des activités du Projet. Ce premier niveau offre l'avantage d'être accessible. Ce dispositif local a fortement été recommandé par les parties prenantes communautaires lors des consultations. Le chef du village et du quartier sera appuyé par le conseil des sages et les représentants des PAP, des femmes et des jeunes. Si les griefs enregistrés ne sont pas résolus par ce premier niveau, ils seront référés à la commission communale.

- **Intermédiaire : au niveau des mairies ou collectivités**

Ce sera un cadre de concertation constitué des représentants de toutes les couches de la population et des autorités communales. Cette commission sera présidée par le Maire ou son représentant et comprendra :

- Les conseillers ;
- Le représentant des chefs religieux ;
- Le représentant des chefs de village ;
- La présidente de la Fédération des GPF de la Commune ;
- Le président de zone des Associations Sportives et Culturelles (ASC) ;
- Le président des personnes vivant avec un handicap ;
- Le président du Collectif des Directeurs d'Écoles (CODEC).

- **Central : au niveau départemental et régional**

Ce niveau sera piloté par les autorités administratives à savoir les Sous-Préfets des arrondissements de Bandafassi, le Préfet du département de Kédougou et au besoin, le Gouverneur de la région de Kédougou :

- **Niveau 1** : les Sous-Préfets mettront en place, avec l'appui de l'UCP du Projet, un comité restreint pour examiner et traiter les griefs éventuels transmis par les commissions locales ou communales. Si ce comité Sous-préfectoral ne parvient pas à trouver une solution acceptable pour la résolution du grief transféré par les commissions locales ou communales, il le réfère au Préfet du Département de Kédougou.
- **Niveau 2** : Le Préfet, en sa qualité d'autorité du département, et de président de la Commission départementale de Recensement et d'Évaluation des Impenses (CDREI), coordonnera le comité départemental de gestion des griefs qui aura la charge de résoudre les griefs transmis par les commissions locales ou communales.
- **Niveau 3** : Le dernier niveau de recours à l'amiable sera piloté par le Gouverneur de la région de Kédougou qui recevra, du Préfet du département de Kédougou, les griefs et réclamations non résolus, malgré plusieurs médiations avec le plaignant, en vue de trouver une solution. Le Gouverneur constitue le dernier niveau de recours à l'amiable pour la résolution des préoccupations et griefs des parties prenantes affectées.

Si à l'issue de la médiation ou de l'arbitrage conduit par les comités (locaux, communaux et départementaux) en vue de la résolution des plaintes non sensibles, un accord n'est pas trouvé, le plaignant (e) a la possibilité de saisir la Justice/tribunal.

8.6. Dispositif opérationnel

8.6.1. Dépôt et enregistrement de la plainte

Les cahiers de plaintes sont déposés dans les endroits identifiés (soit au domicile du chef de quartier, du village, préfecture). Les populations sont informées et sensibilisées sur l'existence du registre.

Toute personne qui s'estime lésée, dépose sa plainte auprès du secrétariat du comité, qui en sa présence, a l'obligation de recevoir et d'inscrire toutes les plaintes en complétant la fiche de plainte. L'intéressé la signe en validant les renseignements qui y sont inscrits.

Les réunions et les enquêtes préalables du comité se tiennent une fois tous les quinze jours (chaque comité doit fixer son jour de réunion en fonction de la disponibilité de ses membres).

Ces réunions ont pour but de vérifier les doléances enregistrées dans le cahier de plaintes au courant de la quinzaine par le secrétaire. Lors de ces réunions, le comité traite les plaintes inscrites sur la liste durant la quinzaine écoulée. Les réunions se tiennent chez le Président, au bureau de l'administration communale ou en tout autre lieu jugé convenable par les membres du comité. Ainsi, pour plus de transparence dans la gestion du MGP, l'AGERROUTE a mis en place à travers son site internet une adresse email (plaintes-griefs@ageroute.sn) qui sera accessible à tous pour déposer une plainte.

Pour l'enregistrement et un suivi efficace, les griefs pourraient être classés suivant les catégories ci-après :

- Acquisition de terrains et compensation (omissions, erreurs dans l'évaluation des biens, retard dans le paiement des indemnités, etc.) ;
- Sécurité et santé (nuisances sonores, pollutions atmosphériques, accidents, dommage sur bien des tiers/dégâts hors emprises) ;
- Absence d'information ;
- Impacts socio-économiques (perte, baisse de revenus, perte de clientèle, coupure d'eau à la suite de dommages causés sur le réseau) ;
- Remise en état des terres (après les travaux) ;
- Recrutement local et emploi ;
- Dommages sur les réseaux des concessionnaires ;
- Violences, exploitation et abus sexuels ;
- Discrimination ;
- Non-respect des engagements pris par le Projet.

Les plaintes pourront être déposées à travers plusieurs canaux accessibles, dont les principaux sont les suivants :

- Voie orale/personne à personne ;
- Appel téléphonique ;
- SMS ;
- WhatsApp ;
- Courrier physique, courrier électronique ;
- Saisine du comité par voie orale ou par écrit ;
- Saisine par un intermédiaire ;
- Boîtes à plaintes.

8.6.2. Traitement de la plainte

Le traitement des plaintes se fait conformément au MGP validé dont chaque comité détient une copie et pour lequel le comité a été sensibilisé et formé. Un compte rendu selon le canevas fourni reprenant les solutions adoptées ou avancées sur le traitement des plaintes est rédigé et signé par l'ensemble des membres du comité, présents à la réunion.

A l'issue du traitement des litiges ou plaintes, un PV est signé et, cela dans tous les cas et pour toutes les plaintes enregistrées y compris celles non recevables ou rejetées pour diverses raisons qu'il convient d'indiquer. Les griefs enregistrés seront traités par les commissions, dans le strict respect des principes et exigences mentionnés. Pour que le mécanisme soit performant, la durée de traitement ne doit pas excéder 20 jours à compter de la date de réception de la réclamation. La procédure proposée pour le traitement des griefs est la suivante :

- Dépôt et enregistrement du grief ;
- Accusé de réception transmis au plaignant ;
- Examen par la commission en vue de sa résolution ;
- Notification de la résolution proposée au plaignant ;
- Mise en œuvre de la résolution et suivi par la commission ;
- Satisfaction du plaignant et clôture ;
- Cas échéant, transmission à un niveau de traitement supérieur (Communal, Sous-Préfectoral, Départemental et Gouverneur), ou recours judiciaire.

La durée de traitement des plaintes est un indicateur important de la performance du mécanisme. Le Projet doit apporter toute la diligence nécessaire au traitement des réclamations et griefs enregistrés, cela contribue à améliorer la confiance des parties prenantes et leur engagement dans la mise en œuvre du Projet de construction des routes Sily-Ségou et Ségou-Frontière Guinée. Par ailleurs, certaines réclamations liées à des problèmes de sécurité ou de santé, seront prises en charge immédiatement après enregistrement.

Il sera aussi utile de définir et vulgariser le format de rencontres, en vue de l'examen et du traitement des griefs enregistrés, mais aussi de l'évaluation périodique du mécanisme. Le système de rapportage sera également précisé, ainsi que la périodicité et les canaux de divulgation des résultats obtenus aux parties prenantes. En définitive, toutes les parties prenantes devront participer au fonctionnement du mécanisme, au suivi du traitement des griefs et à l'amélioration des procédures, en vue d'une meilleure performance et adhésion sociale.

8.6.3. Clôture et archivage de la plainte

La plainte sera clôturée si une issue a été trouvée entre le plaignant et le comité de gestion des plaintes. Si le plaignant est d'accord sur le principe d'indemnisation qui lui est proposé. Ainsi, après perception de l'indemnisation ou mise en œuvre des mesures correctives retenues, la plainte est bouclée, clôturée et archivée. Un procès-verbal pourrait être établi et signé en vue de s'assurer qu'aucun recours ne sera fait par le plaignant à propos de cette plainte.

L'archivage pourrait se faire par catégorie de plaintes, par année de mise en œuvre, par catégorie de parties prenantes, etc. Chaque comité procédera à l'archivage des plaintes reçues (chaque dossier comprendra les fiches d'enregistrement, les preuves telles que les photos, les procès-verbaux de négociation, la fiche de clôture, etc.), selon ce qui sera discuté et retenu en concertation avec les différents comités. Les activités de renforcement de capacités des comités pourraient comprendre un module sur la procédure de clôture et d'archivage des plaintes.

Par ailleurs, si un plaignant dépose une plainte et qu'après vérification du comité, il s'avère qu'elle n'est pas fondée, la plainte est clôturée et archivée.

8.6.4. *Suivi et rapportage*

Les membres du comité s'engagent à travailler dans le but d'une gestion sereine et d'un traitement paisible des plaintes pour l'intérêt de la communauté. Tous les membres du comité sont tenus à l'observation stricte des consignes de traitement des plaintes données par le Président lors des réunions périodiques.

En termes de reporting, un rapport périodique (trimestriel) sera produit et partagé avec les parties prenantes, par le responsable du MGP qui sera désigné par l'UCP. Ce rapport fera le point, entre autres, sur les indicateurs de suivi ci-après :

- Nombre de griefs enregistrés au cours du trimestre ;
- Nombre de griefs traités et clos au cours du trimestre ;
- Nombre de griefs non encore résolus et en comparaison avec le dernier trimestre ;
- Catégorisation des nouveaux griefs ;
- Nombre de plaignants par sexe ;
- Délai moyen de résolution des griefs ;
- Nombre de plaintes donnant lieu à une procédure judiciaire en cours.
- Nombre de cas traités et clôturés.

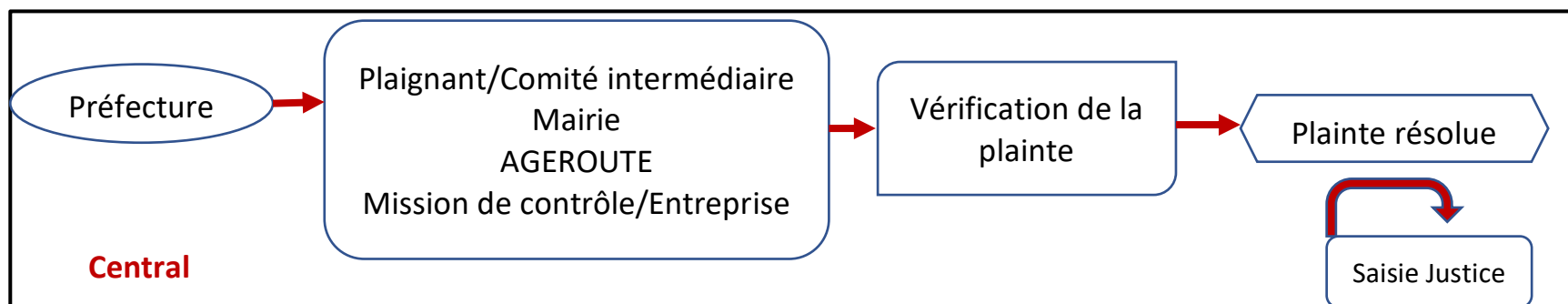
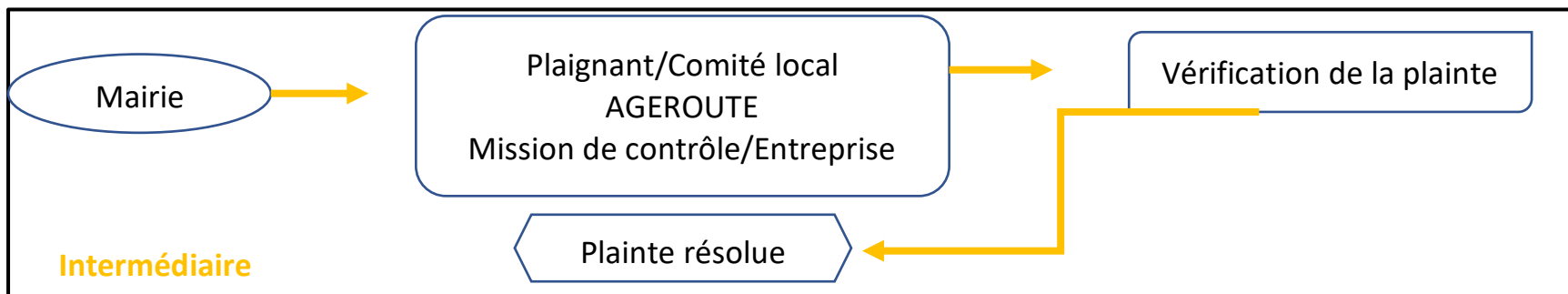
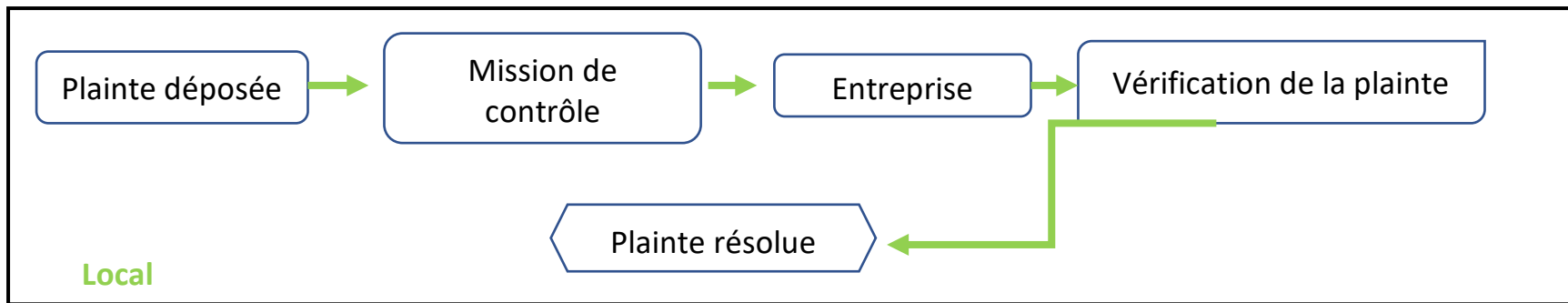


Figure 7 : schéma du mécanisme de gestion des plaintes

Source : MGP AGEROUTE

8.6.5. Diffusion du MGP

La diffusion du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est une activité essentielle dans la mise en œuvre du Projet de construction des routes Sily-Ségou, Ségou-Frontière Guinée. En effet, pour permettre aux parties prenantes d'utiliser les recours mis en place, le MGP doit faire l'objet d'une large diffusion auprès des parties prenantes, en particulier les communautés affectées et riveraines du Projet, qui doivent toutes être informées de son existence, du mode de fonctionnement et des moyens de le saisir.

Toutes les informations sur les comités qui seront mis en place, leur composition, rôles, adresses, canaux de dépôt des réclamations et griefs, durée de traitement, ainsi que les principes directeurs du MGP, doivent être communiquées aux parties prenantes, y compris les femmes et les autres groupes vulnérables, selon des formats et canaux adaptés à leurs besoins spécifiques. Le Projet organisera, dès le démarrage, des ateliers régionaux et communautaires pour une large diffusion de ce dispositif de recueil et de traitement des griefs. Pour une meilleure diffusion, ces informations importantes peuvent être affichées dans les endroits stratégiques, tels que la Sous-Préfecture de Bandafassi, la Préfecture de Kédougou, les Mairies des communes de Bandafassi et de Dindéfelo, les écoles, les chantiers ect. Une communication de proximité pourrait également être conduite, afin de divulguer les informations.

B. Mécanisme de gestion des plaintes liées à violences basées sur le genre (VBG)

8.7. Mécanisme de gestion des plaintes liées aux violences basées sur le genre

Les Projets d'investissement comportant des travaux de génie civil sont souvent considérés comme présentant un risque substantiel de Violences Basées sur le Genre (VBG), exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel et Violences Contre les Enfants (VCE).

En vue de prévenir ces violences et abus, le Projet mettra en œuvre des mesures fortes de prévention et de prise en charge. A ce titre, un mécanisme de gestion des plaintes VBG sera mis en place, afin de prendre en charge tous les cas signalés de violences basées sur le genre et de violences contre les enfants, commis dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.

8.7.1. Les principes du mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS

Par ailleurs, la gestion des plaintes liées aux VBG va s'adosser sur les principes fondamentaux suivants, que le Projet et tous les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre, seront tenus de respecter. Ces principes définissent la ligne de conduite à tenir pour tous les acteurs (Projet, fournisseurs de services identifiés, comités de gestion des plaintes, y compris les points d'entrée VBG), qui devront intervenir dans la gestion des activités de signalement/référencement et de prise en charge des survivantes de VBG. Ils sont résumés ci-après :

- Assurer en tout temps la SÉCURITÉ de la survivante et de sa famille ;
- Respecter en tout temps la CONFIDENTIALITÉ de la/des personne(s) concernée(s) et de sa/leur famille ;
- Respecter les SOUHAITS, LES CHOIX, LES DROITS ET LA DIGNITÉ de la survivante (approche centrée sur la survivante) ;
- Veiller au RESPECT DE LA NON-DISCRIMINATION dans toutes les interactions avec les survivantes et dans tous les services fournis ;
- Les enfants ont le droit de participer aux décisions qui les concernent. Toute décision prise au nom d'un enfant doit être régie par l'intérêt supérieur de l'enfant et les procédures appropriées doivent être suivies. Il est important de souligner que les situations faisant intervenir des enfants sont complexes et qu'il n'existe pas de réponse simple.

TABLEAU 20: PRINCIPES DIRECTEURS DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES LIEES AUX EAS/HS

Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer en tout temps la sécurité de la survivante et de sa famille. ▪ Les structures de prise en charge des violences basées sur le genre doivent être loin des menaces potentielles, comme par exemple des camps militaires, casernes ou d'autres endroits où les survivantes peuvent être en danger. ▪ Éviter que les actions pour soutenir la survivante puissent avoir des effets négatifs liés au partage de l'information ou à cause d'un manque de capacité à gérer les cas individuels. Si une organisation manque de capacité, elle peut demander une formation mais doit arrêter les activités inappropriées pour ne pas nuire aux survivantes.
Confidentialité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder aux entretiens dans des endroits privés. ▪ Respecter en tout temps la confidentialité de la/des personne(s) concernée(s) et de sa/leur famille. ▪ Si la survivante donne son consentement éclairé (un choix basé sur des informations précises, objectives et véritables) et spécifique, ne communiquer à d'autres que les informations permettant de l'aider, dans le cadre de la référence à des services spécifiques.
Traitement et gestion des informations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque organisation doit développer des procédures formelles pour la gestion, le classement et la destruction de l'information sensible. ▪ Toutes les informations écrites relatives aux survivantes doivent être conservées dans des armoires fermées à clé. ▪ Utiliser des codes et jamais les noms des survivantes. ▪ Les fichiers « sensibles » liant les coordonnées des survivantes avec leur code doivent être conservés séparément des autres fichiers. ▪ L'accès aux fichiers « sensibles » doit être uniquement réservé aux personnes clés de l'organisation. ▪ Dans la mesure du possible, garder des fichiers informatisés sauvegardés par des mots de passe plutôt que des copies en papier.
Respect de la personne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les souhaits, les choix, les droits et la dignité de la survivante. ▪ Être respectueux et ne pas porter de jugement. Ne pas se moquer et de ne pas se montrer irrespectueux à l'égard de la survivante, de sa culture, de sa famille ou de sa situation. ▪ Les activités de réponse aux EAS/HS ont pour but de renforcer la résilience des survivants dans le futur.
Création d'un climat de confiance et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les survivants (es), essayer toujours de prévoir du personnel féminin, y compris les interprètes, pour mener les entretiens et les examens. ▪ Il est préférable de demander aux survivants de sexe masculin qui sont en mesure d'indiquer leur préférence s'ils préfèrent que l'entretien soit conduit par un homme ou une femme. ▪ Dans le cas de jeunes enfants, le meilleur choix consiste généralement à faire appel à du personnel féminin.
Langage, attitudes et comportements appropriés pendant l'entretien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les entretiens avec les survivants (es) doivent être conduits seulement par du personnel formé. ▪ Ne poser que les questions nécessaires. (Par exemple, l'état de virginité de la survivante n'est pas pertinent et ne doit pas être abordé.) ▪ Éviter de demander au ou à la survivant (e) de répéter son histoire dans de multiples entretiens. La survivante est référée par d'autres acteurs du système de référence, donc poser seulement les questions nécessaires pour pouvoir apporter l'assistance spécifique. ▪ Être patient ; ne pas faire pression sur le/la survivant (e) pour qu'elle vous donne davantage d'informations si elle n'est pas prête à parler de ce qu'elle/il a vécu. Il faut toujours éviter de créer de faux espoirs, toujours avoir des attitudes et comportements respectueux envers la personne.

Non-discrimination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller au respect de la non-discrimination dans toutes les interactions avec les survivantes et dans tous les services fournis.
Information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La survivante doit être constamment informée sur la réponse planifiée.
Rapports avec les médias	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il ne faut pas utiliser des cas des violences sexuelles pour le plaidoyer ou la visibilité, l'intérêt des survivants (es) prévaut sur le plaidoyer et la visibilité. De plus, le/la survivant (e) doit être informé et conscient des implications de son témoignage et de toutes déclarations publiques, à la presse, aux autorités, etc.

8.7.2. Installation des comités de gestion des plaintes EAS/HS

Dans chaque commune affectée par le Projet de construction des routes Sily-Ségou et Ségou-Frontière Guinée, un comité de gestion des plaintes EAS/HS sera mis en place. Au vu de la sensibilité de ces plaintes, il est recommandé que les comités soient essentiellement composés de femmes possédant une solide expérience en genre et violences basées sur le genre et contre les enfants. Le Projet, en particulier l'Expert Genre et VBG accompagnera les communautés affectées dans l'installation de tous les comités EAS/HS. Le but est qu'ils soient composés de personnes ressources de confiance, fiables, expérimentées, sûres pour que les survivants (es) aient le courage de dénoncer et signaler tout abus sexuel ou harcèlement commis dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet. La composition suivante pourrait être adoptée en vue de la constitution des comités EAS/HS :

- Une Bajenu Gox (marraine de quartier) ;
- Une représentante des associations et groupements de femmes ;
- Une représentante des associations de jeunes filles ;
- Une représentante des organisations de la société civile/associations de défense des droits de la femme ou de lutte contre les VBG ;
- Une représentante d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG)/structure de santé.

Chaque comité pourra désigner un point focal qui sera chargé de coordonner toutes les activités d'enquête pour élucider les cas rapportés, et toutes les activités de référencement et du suivi de la prise en charge holistique des survivants (es).

8.7.3. Désignation d'un Tiers indépendant

L'Expert Genre et VBG du Projet procédera à l'élaboration d'une cartographie des fournisseurs de services VBG dans toutes les zones d'intervention du Projet. L'objectif est d'identifier un ou des tiers indépendants, afin d'offrir une prise en charge holistique et individualisée aux survivants (es) d'EAS/HS. L'idéal serait de nouer un partenariat avec un tiers indépendant qui offre tout le paquet de services. Mais au cas où ce ne serait pas possible, ce dernier pourrait travailler en collaboration avec d'autres fournisseurs pour compléter le paquet de services.

8.7.4. Canaux de dépôt et d'enregistrement des plaintes EAS/HS

Les plaintes EAS/HS seront reçues à trois niveaux :

- Au niveau Projet (Expert Genre et VBG) ;
- Au niveau des comités EAS/HS ;
- Au niveau du Tiers indépendant.

Les survivants (es), leur famille ou toute autre partie prenante désirant signaler un cas d'EAS/HS pourra le faire auprès des comités EAS, de l'Expert Genre et VBG ou du tiers indépendant par le biais de plusieurs canaux :

- Appel téléphonique ;
- Voie orale/personne à personne ;
- Application kobotoolbox ;
- SMS ;
- WhatsApp ;
- Courrier physique ou postal ;
- Courrier électronique ;
- Boîtes à plaintes.

Le Projet fournira aux parties prenantes, les contacts téléphoniques et adresses du Projet, des points focaux des comités EAS/HS, du Tiers indépendant. Les membres des comités, le Tiers indépendant ou encore l'Expert Genre et VBG du Projet, qui recevront les plaintes ou les survivants (es) veilleront au respect des principes et procédures liés à la confidentialité, au consentement éclairé et aux exigences de sécurité, en vue d'offrir une prise en charge globale et individualisée à toutes les survivantes. La fiche d'identification annexée au document sera renseignée, en vue d'une prise en charge immédiate ou d'un référencement fait dans les plus brefs délais, **de préférence dans les 72 heures suivant l'incident**. Toutes les informations sur les principes et procédures de prise en charge (médicale, assistance psychologique, assistance sociale, assistance juridique), seront communiquées aux survivants (es).

8.7.5. *Traitement des plaintes EAS/HS*

Le traitement des plaintes EAS/HS se fera dans le strict respect des principes et procédures de signalement et de traitement, et dès réception de la plainte, en vue de respecter le délai de référencement et de prise en charge (**dans les 72 heures pour une prise en charge médicale efficace**). De façon spécifique, tous les comités et acteurs impliqués dans le référencement et la prise en charge des survivants/es d'EAS/HS sont tenus de respecter les principes fondamentaux suivants :

- Garantir l'anonymat ;
- Fournir à la survivante un environnement sûr (sécurité physique et évaluation des risques résiduels), en respectant les principes de confidentialité ;
- Respecter les souhaits, les droits et la dignité de la survivante ;
- Assurer la non-discrimination ;
- Déterminer les besoins immédiats des survivantes et les référer vers les services appropriés ;
- Fournir à la survivante des informations sur les services de VBG disponibles auprès du ou des Tiers indépendants ;
- Demander à la survivante le moyen par lequel elle préfère être contactée (téléphone mobile ou fixe ou celui d'un(e) ami(e) ;
- Offrir aux survivants (es), une prise en charge rapide.

Pour le traitement de toutes les plaintes EAS/HS, le consentement de la survivante sera recueilli au préalable. Le comité, en collaboration avec la commission d'enquête qui sera mise en place par le Projet, conduira les enquêtes nécessaires en vue d'élucider les cas signalés et définir les sanctions, si les auteurs sont liés au Projet (personnel du Projet, personnel des entreprises et sous-traitants, prestataires de services, etc.). Ce comité pourra s'adjoindre toute autre personne ressource (forces de défense et de sécurité, conseillers juridiques, autorités administratives)

La prise en charge des cas avérés d'EAS/HS se fera conformément à la procédure opérationnelle standard (POS) au Sénégal et selon les exigences de la BAD, et comprendra :

- Une prise en charge médicale ;
- Une assistance psychologique ou psychosociale ;
- Une assistance pour une protection physique (sécurité) ;
- Une assistance juridico-judiciaire.

- **L'assistance médicale est la priorité pour les cas faisant intervenir des violences sexuelles et/ou d'éventuelles blessures.** En cas de viol, l'aide doit être dispensée conformément au Guide de l'OMS/du HCR sur la gestion clinique des victimes de viol et doit comporter **une contraception d'urgence et une prophylaxie post-exposition au VIH.**

Pour la violence sexuelle, la prise en charge médicale comprend au moins :

- Un examen et la description par écrit de l'état de la victime notamment blessures et ecchymoses ;
- Le traitement des blessures ;
- La prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH-SIDA (prophylaxie VIH avec les ARV) ;
- La prévention d'une grossesse non voulue (contraception d'urgence) ;
- La collecte de preuves médico-légales minimales (pour la réponse judiciaire) ;
- Un appui psychologique/affectif
- Une documentation médicale (**délivrance d'un certificat médical gratuit pour la survivante pour tous les cas de VBG**)
- Liste des services d'assistance psychologique, juridico-judiciaire, sécurité, réinsertion sociale ;
- Un suivi social, familial, réhabilitation économique, suivi scolaire.

En effet, le Projet devra veiller à ce que le ou les tiers indépendants avec qui il va signer un protocole ou convention de partenariat pour la prise en charge des survivants (es), disposent **de kits d'urgence pour la prise en charge des violences sexuelles**. Ces kits d'urgence doivent comprendre :

- Des ARV pour une prophylaxie post exposition, en vue de prévenir le VIH (**dans les 72h qui suivent l'incident du viol**) ;
- Une contraception d'urgence en vue de prévenir une éventuelle grossesse ;
- Un protocole pour la prise en charge des blessures (prophylaxie antitétanique).
- Un protocole pour la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles et la vaccination contre le tétanos et l'hépatite B.

Cette prise en charge des survivants (es) d'EAS/HS se fera sur la base des principes suivants :

- La structure ou la personne qui reçoit la déclaration initiale (rapport) d'un incident d'EAS/HS faite par un/une survivant (e) agira conformément à la procédure de réponse immédiate ou de contre référence ;
- La survivante est libre de décider si elle souhaite demander de l'aide, quel type d'aide et auprès de quelles associations ou organisations ;
- Le ou les Tiers indépendants informeront le/la survivant (e) du type d'assistance qu'ils peuvent offrir et indiqueront clairement ce qu'ils ne peuvent pas faire, afin de ne pas susciter de faux espoirs ;
- Les droits des survivants (es) à la confidentialité et à l'anonymat seront strictement respectés.

8.7.6. Clôture et archivage des plaintes EAS/HS

L'archivage est la dernière étape du processus de traitement des plaintes. Pour un suivi efficace, un système électronique et/ou physique sera mis en place. Chaque plainte traitée et clôturée sera archivée sous forme de dossier comprenant toutes les pièces et preuves suivantes, produites pendant le processus de traitement :

- la fiche d'enregistrement de la plainte et de référencement de la survivante portant le code de la survivante (pas d'information permettant de l'identifier) ;
- la fiche de consentement pour la prise en charge ;
- le paquet de services offert.

Cette activité interviendra lorsque les survivants (es) auront reçu toute l'assistance nécessaire (médicale et psychologique, et si souhaité, juridico-judiciaire et social auprès du ou des Tiers indépendants ou fournisseurs de services de prise en charge VBG). Tous les dossiers traités seront soigneusement gardés par ces derniers, conformément aux principes de confidentialité et de respect de la dignité et vie privée des survivants (es). Aussi, le rapportage et l'archivage se feront dans le strict respect de ces mêmes principes de confidentialité, afin de garantir la vie privée et la sécurité des personnes concernées.

L'archivage pourrait se faire selon les trois principales catégories suivantes :

- violences physiques ;
- violences psychologiques/émotionnelles ;
- exploitation sexuelle/viols.

Cette activité sera coordonnée par l'Expert Genre et VBG du Projet, qui travaillera en étroite collaboration avec les points focaux des comités EAS/HS. Les dossiers seront conservés dans des armoires fermées à clés et seul l'Expert dédié y aura accès.

8.7.7. Suivi et rapportage des plaintes EAS/HS

La stratégie de suivi s'appuiera sur l'élaboration et la mise en place d'un système de gestion informatique des plaintes rapportées par les différents comités, le Tiers indépendant ou l'Expert Genre et VBG du Projet. Ce dernier se chargera de la tenue et de la mise à jour de la base de données et du suivi des activités des comités et Tiers indépendants, en vue de leur apporter tout l'appui nécessaire à la réalisation de leur mission.

Tous les cas de harcèlement sexuel, d'exploitation ou d'abus sexuel devront être signalés à la BAD, dans le respect des principes de confidentialité et du consentement éclairé (pas d'informations spécifiques sur les survivants (es)).

Les données à fournir porteront sur : i) la nature de l'affaire ; ii) le lien avec le Projet ; iii) la localisation, iv) l'âge et le sexe de la survivante si disponible et vi) la référence vers des services si tel a été le cas.

Un rapport périodique de suivi (trimestriel) sera élaboré pour relater la situation de la gestion des cas enregistrés. Il présentera les données quantitatives et qualitatives sur les cas d'EAS/HS rapportés et les résultats obtenus. Il abordera aussi les problèmes et les mesures ou actions prises pour y remédier.

Sans être exhaustif, ce rapport devrait contenir les principales informations suivantes :

- Nombre de cas d'EAS/HS et de violences contre les enfants rapportés ;
- Nombre de cas d'EAS/HS référés vers le ou les Tiers indépendants pour une prise en charge ;
- Types d'incidents (acte commis, âge du ou de la survivant (e), âge de l'agresseur, son lien avec le Projet, services reçus, renvois effectués et actions en attente, etc.) ;
- Nombre de cas traités et clôturés ;
- Nombre de cas en cours de traitement ;
- Sanctions prises en interne si l'agresseur est lié au Projet.

Pour la phase des travaux, les activités de suivi-évaluation porteront aussi sur :

- Le pourcentage de travailleurs ayant signé le code de conduite ;
- le pourcentage de travailleurs ayant participé à des sessions de formation sur les EAS/HS et sur le code de conduite ;
- Le nombre de séances de communication désagrégées par cibles (travailleurs, hommes, femmes, jeunes filles, etc.) ;
- Le nombre de femmes, de jeunes filles et d'hommes ayant participé aux sessions d'information/sensibilisation et de diffusion du mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS.

8.7.8. Diffusion du mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS

La diffusion du mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS est une activité préalable à sa mise en place. Dès l'approbation du document par la BAD, le Projet de construction des routes Sily-Ségou Ségou-Frontière Guinée, organisera des ateliers régionaux, ou au niveau de la commune de Dindéfelo, en vue de divulguer ledit mécanisme auprès des parties prenantes. En effet, pour permettre aux parties prenantes d'utiliser ce recours, une large diffusion sera faite au niveau communautaire. L'Expert Genre et VBG coordonnera toutes ces activités de diffusion qui se feront à travers les ateliers régionaux, communaux et au sein des communautés affectées.

La communication sur le mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS mettra l'accent sur les informations fondamentales suivantes :

- Aucune faveur sexuelle ou autre ne peut être demandée en échange d'une offre d'emploi, du règlement d'un conflit, d'une assistance médicale, ou d'une protection ;
- Il est interdit au personnel des entreprises et autres prestataires recrutés pour la réalisation des travaux, au personnel des fournisseurs de services médicaux et de sécurité, de se livrer à l'exploitation et aux abus sexuels ;
- Tout cas d'exploitation et d'abus sexuels peut être signalé en toute confidentialité ;
- Non-tolérance des Violences Basées sur le Genre (exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel) ;
- Dispositions juridiques prévues par la loi pour sanctionner les auteurs d'EAS/HS ;
- Endroits où se rendre pour signaler et obtenir de l'aide (procédures de signalement des cas avérés, adresses et contacts téléphoniques des comités, Tiers indépendants, Expert Genre et VBG) ;
- Procédures de prise en charge, des services disponibles et des modalités d'accès à ces services ;
- Principes/conditions de confidentialité ;
- Principes de sécurité et de respect de la vie privée des victimes.

Certains de ces messages devront être affichés de façon visible à des endroits stratégiques au niveau des chantiers, pour une meilleure vulgarisation, en complément du code de conduite à faire signer aux entreprises et à leur personnel, et autres prestataires de services mobilisés dans le cadre de l'exécution du

Projet : consultants, fournisseurs, bureaux de contrôle prestataires de services, Tiers indépendants chargés de la prise en charge médicale, sociale, juridique, psychologique des survivants (es), etc.

8.8. Coût du MGP

La mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes va nécessiter un budget global de **14 190 000 FCFA**. Le tableau ci-dessous fournit le cout spécifique à chaque rubrique du cout global.

Tableau 21 : Coûts du MGP

Rubrique	unités	Nombre	Coût unitaire	Coût total (prévisionnel) FCFA
Installation des membres du comité de gestion des plaintes	Cérémonie/ commune	2	900 000	1.800 000
Elaboration, reproduction et diffusion du manuel MGP (y compris les formulaires d'enregistrement et de clôture de plaintes)		Forfait	1.500 000	1.500 000
Organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du MGP via les mass media	Séance	2	1.000 000	2.000 000
Formation des membres du comité de gestion des plaintes	Session/ commune	2	1.000 000	2. 000 000
Appui au fonctionnement du comité de gestion des plaintes	Semestre	2x4(semestre)	500 000	4 000 000
Suivi et évaluation du processus de gestion des plaintes	Trimestre	2x8(trimestre)	100 000	1.600 000
Total				12.900.000
Imprévu (10 %)				1.290.000
Totaux				14.190.000FCFA

9. Mise en œuvre du Plan d'Engagement des Parties Prenantes

9.1. Stratégie de mise en œuvre du PEPP

Le Projet recrutera un Spécialiste en Sauvegarde Sociale pour la mise en œuvre du PEPP (chargé de l'engagement des parties prenantes et des relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, les médias, y compris la presse locale, etc.)

Ce personnel devra avoir une solide expérience en communication sociale, mobilisation et engagement de parties prenantes, processus de consultation et approche participative.

Il pourra être assisté par une structure facilitatrice et les autres spécialistes de l'équipe du Projet.

Pour la mise en œuvre du PEPP et l'opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes, la gestion des feedbacks, les mesures ou actions suivantes seront mis en place :

- La mise en place d'une plateforme d'information et d'échange sur le Projet qui sera alimentée et mise à jour de façon régulière. Cette plateforme contiendra les informations suivantes : articles, communiqués, manifestations d'intérêt, annonces, rapports finaux et documents réalisés sur le Projet ;
- La création d'adresses email et postales et d'un numéro de téléphone, dédiés à la gestion des griefs ;
- La désignation ou le recrutement d'un responsable en charge du système de gestion de l'information comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs.

Concernant la formation, il s'agira d'organiser, dans les régions de Thiès et de Louga, des ateliers de formation regroupant les diverses structures techniques impliquées dans la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale comprises dans les évaluations environnementales et sociale (PAR, PGES, etc.). La formation sera animée par des personnes ressources appropriées.

S'agissant de la sensibilisation, des campagnes seront menées dans les communes, quartiers et villages affectés sur les questions foncières, l'acquisition des terres, la gestion des conflits, la sécurité et la santé des populations riveraines des chantiers, les violences et abus sexuels.

Les ressources nécessaires à l'organisation des réunions, audiences publiques, ateliers d'information et de partage, sessions de renforcement de capacités et autres activités d'engagement des parties prenantes, sont prévues dans le budget du PEPP.

9.2. Gestion, ressources humaines et responsabilité de la mise en œuvre du PEPP

Les activités inscrites dans le cadre de l'engagement des parties prenantes seront mises en œuvre et suivies par l'UGP, notamment le personnel qui sera désigné. Il aura comme mission :

- la mise en œuvre et la coordination des activités d'engagement des PP ;
- la supervision des activités du personnel d'appui en charge de l'engagement des PP ;
- le suivi de la gestion des plaintes et des feedbacks, de l'accès et de la diffusion de l'information sur les activités du Projet. Il veillera à maintenir des relations permanentes et de confiance avec les parties prenantes.

Pour la mise en œuvre du PEPP, le Projet aura besoin du Personnel dédié suivant :

- Un Spécialiste Développement Social et Genre avec une solide expérience en conception, mise en place et suivi de mécanisme de gestion de griefs, y compris la mise en place du plan de prévention, d'atténuation des risques et de prise en charge des violences, abus sexuel, et violences contre les enfants ;
- Un experts en sauvegarde environnementale, avec expertise en gestion des aspects de sécurité, hygiène, et santé (HSE) ;

Les services techniques de l'état

Ce sont des parties prenantes clés dans la mise en œuvre du Projet. Ils ont la responsabilité, dans le cadre de leurs missions régaliennes, d'accompagner la mise en œuvre des projets de développement. Certains cadres de collaboration sont déjà mis en place, tels que les Commissions Départementales de Recensement

et d'Evaluation des Impenses, le Comité régional de Suivi Environnemental et Social, le Comité Technique National, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC et DREEC), etc. Le renforcement de leurs capacités est important pour leur permettre d'avoir une compréhension et une démarche harmonisées des exigences et directives de la BAD, mais aussi une bonne connaissance de leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du PEPP et le suivi des mesures de gestion environnementale et sociale du Projet.

Les collectivités territoriales et les communautés bénéficiaires

Les collectivités territoriales de la ZIP (le conseil départemental de Kédougou et les 4 Conseils municipaux) et les communautés affectées ou bénéficiaires telles que les populations des localités de (Thiangué, Badala, Pélel, Kindessa, Ségou, Afia Dandé, Dindéfélo, Bandafassi, Fongolimbi, Lesfalo, Wallan Sinthiourou, Thiéoune, Wallan Kingui, etc.); organisations, communautaires de base : associations de jeunes, les groupements dont ceux des femmes, les groupes socio-professionnels, les leaders communautaires, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Projet, à travers l'appui et le soutien aux activités de communication (information, sensibilisation).

Leurs représentants pourront être associés aux activités de renforcement des capacités pour améliorer la qualité de leur participation à la mise en œuvre du PEPP et du Projet de façon générale.

Les missions de contrôle et entreprises de BTP chargées des travaux

Ces parties prenantes ont la charge d'exécuter leurs contrats dans le strict respect de la réglementation nationale et des directives en matière de sauvegarde environnementale et sociale du bailleur (conditions de travail, gestion des aspects HSE, des plaintes des travailleurs, sécurité, santé des travailleurs et des communautés riveraines des chantiers, respects des droits des populations à l'information sur la nature, la consistance et le calendrier des travaux. Elles doivent recruter et mobiliser, durant la phase des travaux, leurs personnels dédiés à la gestion de ces aspects importants.

Les organisations de la société civile, les ONG et les médias

Les associations de la Société civile, Organisations Non Gouvernementales et les médias sont des parties prenantes que le Projet devra impliquer, informer et mettre à contribution dans ses campagnes d'information et de sensibilisation, mais aussi dans toutes les activités d'engagement des PP (ateliers, réunions d'information et de partage) en vue de les outiller et de leur permettre de jouer leurs rôles dans la mise en œuvre du Projet.

9.3. Calendrier de mise en œuvre du PEPP

Tableau 22 : calendrier de mise en œuvre des activités du PMPP

	PHASE PREPARATOIRE	PHASE MISE EN OEUVRE	PHASE EXPLOITATION
Information des PP sur le Projet et les activités prévues			
Consultation des PP au sujet des sites ou des tracés des infrastructures à mettre en place			
Visite en compagnie des PP pertinentes			
Information des PP sur les études préparatoires y compris les évaluations environnementales (PAR et EIES) des infrastructures routières et leurs aménagements connexes			
Consultation des PP au cours de l'élaboration des études préparatoires y compris les évaluations environnementales (PAR et EIES) des infrastructures routières et leurs aménagements connexes			
Divulgence des études préparatoires et du MGP			
Organisation de séances de renforcement des capacités en fonction des besoins des PP			
Organisation de réunions avec les PP, en particulier les collectivités territoriales			
Informations et consultations des PP concernant la date libération des emprises			
Gestion des plaintes relatives à la mise en œuvre du projet (PAR, travaux, etc.)			
Visites de chantiers avec les PP pertinentes			
Organisation de cérémonies de livraison ou d'inauguration des infrastructures mis en place			
Communication de crise			
Appui et accompagnement des PP dans la gestion des infrastructures mises en place			
Information à propos des travaux d'entretien des infrastructures			
Information et communication continue dans les médias nationaux, régionaux et communautaire			

10. Plan de suivi- du PEPP

10.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du Projet et des impacts qui lui sont associés visent à s'assurer que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre tel que prévu et que les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des mesures correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du PEPP soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

Dans cette optique, les actions de suivi/évaluation tournent autour du suivi, de la surveillance et de l'évaluation. Elles seront assumées par les spécialistes en environnement, développement social, en communication et en suivi-évaluation de l'UGP.

Par ailleurs, les services des autorités administratives régionales et départementales pourront être sollicités pour la facilitation de la tenue de réunions de suivi et/ou d'évaluation sur des thématiques spécifiques relatives au PEPP. De la même manière, les collectivités territoriales concernées pourraient également être sollicitées pour ce qui concerne les communautés et personnes affectées par le Projet dans leurs communes respectives.

10.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Toutes les activités du programme doivent être documentées par l'UGP, et les rapports consolidés doivent être mis à la disposition des parties prenantes et des autorités compétentes. L'équipe GES, l'Expert en Communication et le Spécialiste en suivi-évaluation de l'UGP auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et du suivi de la mise en œuvre du PEPP. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du Projet. En plus de l'élaboration des Procès-Verbaux (PV) de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du PEPP selon un plan de communication élaboré au démarrage du Projet.

Des résumés mensuels et des rapports internes sur les plaintes du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état de mise en œuvre des actions correctives/préventives associées seront rassemblés par les Experts (Social/environnement, Communication, Suivi-évaluation) de l'UGP et partagés avec qui de droit.

Enfin, ils évoqueront dans les rapports d'activités, et ce tous les 6 (six) mois, les actions d'engagement mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre. Ces rapports seront partagés avec les autres parties prenantes, y compris la BAD.

10.3. Indicateurs de suivi du PEPP

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices des activités du Projet. Les indicateurs dits de performance permettent de vérifier si chacun des objectifs du plan seront atteints. L'information obtenue des indicateurs nourrit donc l'approche de gestion adaptative et permet d'ajuster le tir, le cas échéant, afin de maximiser la participation des parties prenantes. En vue d'évaluer l'efficacité des activités du plan d'engagement des parties prenantes, des indicateurs de suivi sont développés.

Tableau 23 : Indicateurs de suivi du PEPP

Activités	Indicateurs	Fréquence
Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du Projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie • Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants • Taux de participation des populations locales aux activités d'engagement du Projet par rapport à la population totale du lieu de l'activité <ul style="list-style-type: none"> - 1=Très faible, absence de participation - 2=Faible, entre 10 et 20 % - 3=Moyen, entre 20 et 40 % d - 4=Élevé, entre 40 et 75 % de - 5=Très élevé, plus de de 75 % 	Trimestriel
Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur milieu et leur vie d'une manière générale.	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de la boîte de suggestions/ commentaires ; • Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ; • Nombre de canaux de communication utilisés 	Trimestriel
Veiller à ce que les communautés affectées par le Projet et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leurs points de vue grâce à un processus d'implication continue	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des activités d'information sur le Projet (par trimestre) <ul style="list-style-type: none"> - 1 =Très faible, moins de 2 activités - 2=Faible, entre 2 et 4 activités - 3=Moyenne, entre 4 et 6 activités - 4=Élevée, entre 6 et 8 activités - 5=Très élevée, plus de 8 activités 	Trimestriel
Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités spécifiques pour ces groupes (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe) • Nombre de visites des personnes vulnérables (personnes handicapées par exemple) (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe) 	Trimestriel
Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et un format culturellement approprié qui sont compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de communication et d'information <ul style="list-style-type: none"> - 1=Très fable, aucun outil d'information et de communication - 2=Faible, outils d'information limités et méthodes de communication non-structurées - 3=Moyen, outils d'informations limités et méthodes de communication semi-structurées - 4=Élevé, outils d'information généraux et méthodes de communication structurées - 5=Très, outils d'information et méthodes de communication structurées 	Trimestriel
MGP	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de doléances reçues • Nombre plaintes reçues et traitées 	Trimestriel

11. Budget de mise en œuvre du PEPP

Le budget global de mise en œuvre du PEPP du projet de construction de la route LMK (y compris les aménagements connexes) est de **cinquante-trois millions cent quatre-vingt-dix mille (53 190 000) F.CFA**. Ce budget devait être mis à disposition de l'UGP pour lui donner la capacité de déclencher suffisamment tôt l'engagement des PP. L'UGP devrait se doter d'un personnel composé d'experts sociaux et ou environnementaux capables d'assurer la mise en œuvre du PEPP.

Tableau 24 : Coût du PEPP

- Rubrique	- Activité	- Responsable	- Délai / Périodicité	- Coût estimatif (F CFA)
- Divulgence du PEPP	- Le partage du PEPP se fera à 2 niveaux : - Niveau institutionnel (services techniques, autorités administratives, collectivités territoriales, société civile, représentants des populations, médias) à travers des ateliers de partage	- UGP	- Dès l'approbation du PEPP	3 000 000 au niveau régional et 3 000 000 au niveau national soit 6 000 000 au total
	- Niveau communautaire (populations et personnes affectées y compris les personnes et groupes vulnérables) à travers des réunions, des assemblées, des communiqués radiodiffusés, des dépliants, des posters, des kakémonos, etc.). Les langues locales et les illustrations seront privilégiées	- UGP	- Dès l'approbation du PEPP	- Forfait de 3 000 000
- Organiser une cérémonie de lancement	- Parrainage de l'activité par les autorités étatiques, (ministère de tutelle)	- UGP	-	- 3.000.000
- Élaboration du plan d'actions de mise en œuvre du PEPP	- L'UGP élaborera le plan d'actions de mise en œuvre du PEPP. Ce plan précisera les activités du PEPP à mettre en œuvre, les responsables, les cibles, les périodes de mise en œuvre ainsi que le budget. Ce plan pourra être actualisé de façon périodique.	- UGP	- Dès l'approbation du PEPP	- PM
- Renforcement des capacités	- Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'État et collectivités territoriales, comités de gestion des plaintes, prestataires ou fournisseurs de services pour la prise en charge des violences et abus sexuels, en améliorant leurs capacités en médiation sociale, prise en charge et gestion des intérêts des parties prenantes	- UGP	- Dès l'approbation du PEPP	15 000 000
- Développement du plan et supports de communication	- Développement du plan global de communication et sa mise à jour	- UGP	- Dès l'approbation du PEPP	15 000 000
	- Conception des supports de communication	- UGP	- Dès l'approbation du plan de communication	- Forfait de 5 000 000

- Rubrique	- Activité	- Responsable	- Délai / Périodicité	- Coût estimatif (F CFA)
			on	
	- Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises et leurs sous- traitants, les bureaux de contrôle et tous les prestataires de services recrutés dans le cadre de ce Projet	- Entreprises chargées des travaux	- Avant le démarrage des travaux	- PM : Compris dans le budget de la supervision des travaux
	- Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication des entreprises	- Ingénieur (mission de contrôle)	- Pendant toute la durée des travaux	- PM : Compris dans le budget des travaux
- Mise en œuvre de la communication	- Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant toute la durée de réalisation des travaux	- Entreprises chargées des travaux avec la collaboration de la UGP	- Avant le démarrage des travaux	- PM : Compris dans le budget de la supervision des travaux
	- Tenue de séances de communication (radios, télévisions et presses écrites)	- UGP	- Pendant toute la durée des travaux	-
	- Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales traversées y compris les représentants des communautés riveraines	- UGP	- Tous les 03 mois	-
	- Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	- UGP	- Tous les 03 mois	-
	- Signature de conventions avec les radios à audience nationale et locale	- UGP	- Durée du Projet	-

- Rubrique	- Activité	- Responsable	- Délai / Périodicité	- Coût estimatif (F CFA)
	- Tenue régulière de sessions de formation des relais communautaires	- UGP	- Avant l'approbation du plan de communication	-
<i>Accessibilité</i>	- Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, pages Facebook, Twitter)	- UGP	- Dès l'approbation du PEPP	- PM : Compris dans le budget de l'UGP
<i>Gestion des plaintes</i>	- Conception des outils spécifiques sur le MGP	- UGP	- Dès l'approbation du PEPP	- PM (voir MGP)
<i>Gestion des commentaires</i>	- Conception des outils spécifiques sur la gestion des commentaires	- UGP	- Dès l'approbation du PEPP	- PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de l'UGP
	- Suivi des commentaires	- UGP	- Pendant et après les travaux	- PM : Sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de l'UGP
<i>Suivi-évaluation du PEPP</i>	- Publication des rapports de suivi du PEPP y compris les commentaires et les plaintes	- UGP	- Tous les 03 mois	- PM : Sous la responsabilité du responsable dédié au sein de l'UGP
	- Mise à jour du PEPP	- UGP	- Tous les 18 mois	-
	- Recrutement d'un Expert Social/Genre pour la mise en œuvre du PEPP	- UGP	- Dès approbation du PEPP	-

- Rubrique	- Activité	- Responsable	- Délai / Périodicité	- Coût estimatif (F CFA)
- SOUS-TOTAL				39 000 000
- Budget du MGP				14 190 000
- BUDGET TOTAL DU PEPP				53 190 000

12. Conclusion

Conformément aux principes de la BAD, le MITTD, promoteur du projet de construction de la route Labé-Mali-Kédougou et du sous-projet des aménagements connexes de cette route est tenu de déclencher et de maintenir un engagement continu avec les différentes parties prenantes du projet.

Les parties prenantes affectées et/ou intéressées sont nombreuses et très variées. La stratégie d'engagement à mettre en œuvre à un moment du projet varie en fonction de la catégorie de partie prenante. Les activités d'engagement des PP nécessiteront un budget estimé à **cinquante-trois millions cent quatre-vingt-dix mille (53 190 000) F.CFA.**

Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Structure/Acteurs rencontrés	Personnes rencontrées	Type de rencontre	Total	Homme	Femme
Direction de la police de l'Air et des Frontières	M. Djibril Ndiaye Commandant	Entretien individuel	01	01	00
Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Architecture	M. Baba G Mané, chef de division	Entretien individuel	01	01	00
Inspection Régionale des Eaux et Forêts	M. Mamadou Badji, l'inspecteur	Entretien individuel	01	01	00
Sous-préfecture	M. Lamine Diop, Sous-préfet de Bandafassi	Entretien individuel	01	01	00
Agence Régionale de Développement	M. Adama Ba, le chef de service de l'ARD	Entretien individuel	01	01	00
Région Médicale	Mme. Fatou Traoré, la coordinatrice	Entretien individuel	02	00	02
Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale	M. Doudou Dembélé, le chef de service	Entretien individuel	01	01	00
Service Départemental du Développement Communautaire	M. Diouf, chef de base	Entretien individuel	01	01	00
Inspection de l'Education et de la Formation	M. Monsieur Barry, l'inspecteur de l'IEF de Kédougou	Entretien individuel	02	02	00
Direction Régionale du Commerce	M. Abdoulaye Sarr, le chef de service	Entretien individuel	01	01	00
Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissement Classés	M. Maurice Coly Ndior, le chef de division	Entretien individuel	01	01	00
Conseil départemental	Monsieur Boubacar Cissokho, le SG	Entretien individuel	02	02	00
Sous-préfecture de Fongolembi	M. Bocar Coulibaly adjoint sous-préfet	Entretien individuel	01	01	00
Préfecture	M. Thierno S Sow, Préfet de Kédougou	Entretien individuel	01	01	00
Mairie de Bandafassi	M. Mamadou Yéro Ba, Maire de Bandafassi	Entretien individuel	01	01	00
Mairie de Dindéfelo	M. Kikala Diallo Maire de Dindéfelo	Entretien individuel	02	02	00
Mairie de Kédougou	Famakan Dembélé, conseiller	Entretien individuel	01	01	00

	et directeur communication				
Mairie de Fongolembi	Le Maire et son SG	Focus groupe	02	02	00
Représentants de la population locale de Fongolemebi	Représentants de la population locale	Focus groupe	14	10	04
Association des transporteurs de la gare routière de Kédougou	Association des transporteurs de la gare routière	Focus groupe	08	08	0
Représentants de la population locale et des GPF de Dindéfelo	Représentants de la population locale et des GPF	Focus groupe	14	04	10
Population de Bandafassi et représentantes des GIE et GPF	Population de Bandafassi et représentantes des GIE et GPF	Focus Group	11	01	10

Annexe 2 : Comptes rendus de consultations publiques et rencontres institutionnelles

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Direction de la police de l’Air et des Frontières/le commandant

Lieu de la rencontre : Locaux la Direction

L’an deux mille vingt-trois, le 17 Juillet s’est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec le commandant de la police de l’air et des frontières dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 16 H 16 Min pour prendre fin à 16 H 50 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Djibril Ndiaye, le commandant

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Monsieur Djibril Ndiaye ; Tel : 77-529-00-62

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « c'est un bon projet qu'on apprécie beaucoup sachant les difficultés auxquelles les passagers rencontrent pour rallier les deux villes qui engendrent des pertes humaines et des dégâts matériels considérables. Au-delà de cet aspect, le projet va accroître l'économie et le commerce avec l'épanouissement des échanges entre les deux villes. Sur le plan social également c'est un projet qui pourra accroître le niveau de revenu des populations avec le développement des petits commerces. »

Rôle et mission de la partie prenante

« On a trois missions régaliennes :

- *L'application de la législation sur les entrées et les sorties sur le territoire national ;*
- *La sécurisation des frontières ;*
- *Et le recueil des renseignements transfrontaliers et transnationaux.*

En outre, la police peut contribuer à la bonne mise en œuvre du projet en facilitant les relations des travailleurs du projet pour le déplacement entre les deux villes et sécuriser en même temps les installations et le personnel. »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- Les lenteurs dans l'exécution des travaux ;
- Le manque d'information relative au projet ;
- La direction a pris des mesures provisoires pour remplacer le mur de clôture de la police des frontières de Ségou en attendant sa réhabilitation.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Réhabiliter le poste avant le démarrage des travaux de la route ;
- Réhabiliter le poste en prévoyant des habitations pour les éléments et des bureaux ;

- Prévoir un reboisement compensatoire ;
- Privilégier dans le recrutement, la main d'œuvre qualifiées ;
- Aller à la rencontre des leaders d'opinions pour convaincre la population de l'importance du projet ;
- Recueillir l'avis de toute les parties prenantes du projet.

Mode de communication avec les parties prenantes

Pour la communication avec les parties prenante l'acteur propose d'être en contact téléphonique avec les chefs de services ou acteurs concernés.

Mécanisme de gestion des plaintes

Pour la gestion des conflits, mettre en contribution les leaders d'opinions (chef de village, représentant de la jeunesse, présidente des GPF etc.).

Besoins en renforcement de capacité

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un renforcement de capacité sur l'aspect juridique, sur la législation et sur le droit de l'homme.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le commandant de la police de l'air et des frontières, juillet 2023

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Architecture/chef de division

Lieu de la rencontre : Bureau du chef de division

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec le chef de division dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 10 H 20 Min pour prendre fin à 11 H 02 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Baba G Mané, chef de division

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : M. Baba G Mané ; tel : 77-540-31-93

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante : « *dans l'ensemble, les aménagements ciblés sont satisfaisants. On apprécie beaucoup. L'impact sera positif car il y a un déficit de tout genre dans les localités ciblées. Ça sera un gain énorme pour les populations* ».

Rôle et mission de la partie prenante

D'après l'acteur « notre rôle est d'aménager l'espace des villes ou des communes de manière rationnelle, fonctionnelle et de manière accessible. C'est de faire en sorte que les gens vivent en parfaite harmonie avec la nature. Nous sommes chargés de l'occupation du sol. Avant de construire il faut avoir une autorisation de construire ».

Toujours selon lui « le service a un devoir de facilitation et d'appui technique et en information sur chaque commune que nous pourrions mettre à votre service ».

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- Les risques de destruction de la faune ;
- Le risque de conflits de compétences causé par le manque de communication ;
- Le risque d'abandon prématuré des travaux causant ainsi un encombrement de l'espace et une frustration ;
- Le non respect de la réglementation en matière de construction d'édifices ;
- La non-implication de la main d'œuvre locale qualifiée et non qualifiée pendant les travaux ;
- L'assiette foncière n'est pas très disponible dans la commune de Kédougou ;

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Restituer les choses aux gens à qui on doit le faire pour une bonne mise en œuvre du projet ;
- Déposer une autorisation de construire au niveau du service de l'urbanisme avant chaque projet de construction ;
- Eviter d'annoncer des projets sans les réaliser ;
- Prendre un entrepreneur qui va respecter ses engagements ;
- Engager des gens au niveau local pour faire le suivi des activités ;
- Eviter de couper les arbres ;
- Changer les abris provisoires en faisant des constructions garanties ;
- Réhabiliter les lieux de culte en les améliorant et en les fournissant de la logistique ;
- Identifier les axes en rapport avec les autorités municipales pour éviter les doublons, parce qu'il y a des axes déjà choisis pour une réhabilitation ;
- Identifier l'assiette sur laquelle on doit aménager les aires de repos ;
- Sensibiliser les populations sur les avantages du projet pour leur permettre de s'impliquer ;
- Associer les représentants au niveau local pour une bonne appropriation du projet ;
- Associer la municipalité dans chaque commune pour la responsabiliser ;
- Exiger l'obligation de résultat positif avec les entrepreneurs

Mode de communication avec les parties prenantes

Le projet peut communiquer avec le service par téléphone, par Email ou à travers une rencontre.

Gestion foncière et gestion des plaintes

La gestion foncière est du ressort de la municipalité car c'est elle qui fait les délibérations.

Pour éviter ou minimiser les conflits de tout genre, l'acteur recommande :

- Privilégier la communication avec les parties prenantes avant, pendant et après les travaux ;
- Associer surtout la population ;

- Identifier l'espace qui doit être utilisé pour les aménagements ;
- Favoriser la discussion pour identifier les conflits et les gérer convenablement.

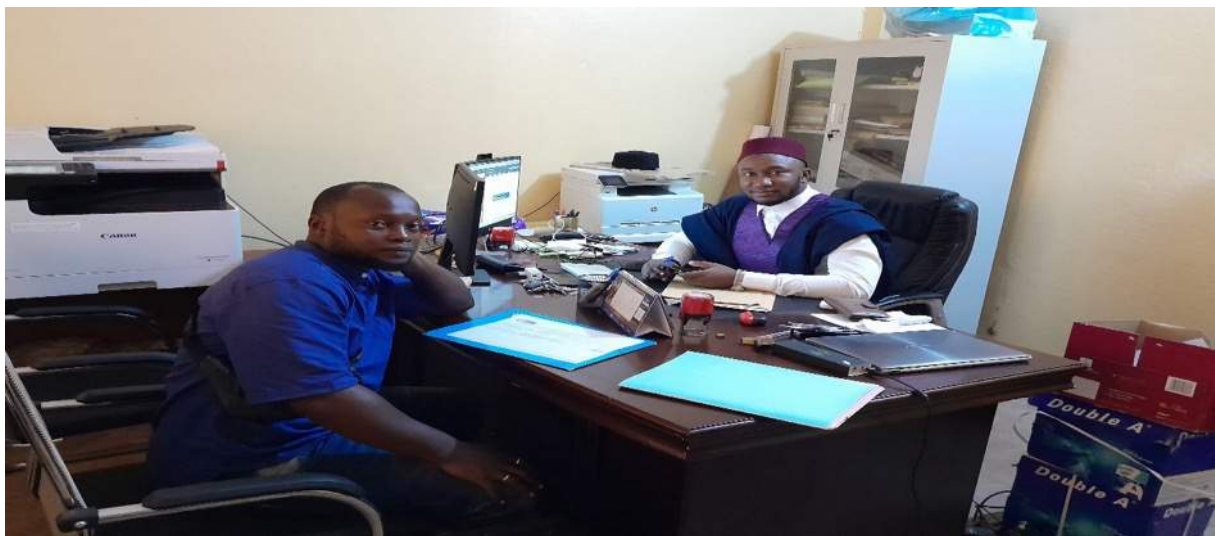
Il existe dans chaque commune une commission responsable du suivi et de la gestion des plaintes.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un renforcement en ressources humaines de qualités ;
- Une dotation en matériel de transport ;
- Une fourniture en mobilier de bureau ;

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le chef de la direction régionale de l'urbanisme, juillet 2023

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : IREF/l'inspecteur

Lieu de la rencontre : Bureau de l'inspecteur

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec l'inspecteur des eaux et forêts dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 10 H 29 Min pour prendre fin à 11 H 26 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Mamadou Badji, l'inspecteur des Eaux et Forêts

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Monsieur Mamadou Badji ; Tel:77-540-31-93

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon l'inspecter « *c'est un projet à saluer. Il va créer de l'emploi, contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations. Sachant que la population de Kédougou et celle de la Guinée sont les mêmes, il va donc faciliter les déplacements humains et des biens matériels. Tous les villages qui sont sur l'axe seront desservis.* »

Rôle et mission de la partie prenante

Le rôle et la mission du service par rapport à ce type de projet est :

- D'examiner l'itinéraire de la route pour voir si ça ne passe pas dans les zones protégées, pour identifier les mesures à prendre.
- De fournir des plans et des gabions pour le reboisement des routes ;
- D'arroser les plans pendant la saison sèche.

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La coupe d'arbres ;
- La pollution sonore et atmosphérique durant les travaux ;
- Le manque de suivi du plan de gestion environnementale et sociale ;

- Le suivi et le contrôle des aménagements déjà réalisés ;
- L'interruption des travaux de construction ;
- L'intensification du commerce des produits non ligneux avec l'accessibilité des voies.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Prévoir un plan de reboisement des édifices publiques ;
- Faire une reconnaissance des tracés à construire ;
- Payer les taxes d'abatage ;
- Sélectionner les arbres et éviter de tous couper ;
- S'assurer du suivi du plan de gestion environnemental et social ;
- Vérifier l'effectivité des groupements pour assurer un bon suivi des activités après les aménagements ;
- Mettre en contribution chaque service avant d'entamer tout aménagement ;
- Responsabiliser dans chaque commune, le maire pour le suivi des travaux d'aménagement ;
- Utiliser du haie vive pour renforcer la clôture du périmètre maraicher de Bandafassi.

Mode de communication avec les parties prenantes

Privilégier les rencontres individuelles et des focus groupes pour la communication du projet.

Mécanisme de gestion des plaintes

L'acteur propose dans le cadre de ce projet de mettre en place une commission de gestion des conflits. Cette commission sera chargée de prévenir les conflits, de les identifier et de mettre en place des outils convenables pour leurs résolutions à l'amiable. Cette commission sera composée d'un sous-préfet, des maires, des services techniques, et des représentants des populations (chef de village, guides religieux et communautaires, des membres d'associations des jeunes, des membres de groupements des femmes etc.).

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des appuis institutionnels ci-après :

- Une dotation de camions citernes pour l'arrosage des plants ;
- Appui en gabions pour la protection des plans.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec l'inspecteur des eaux et forêts, juillet 2023

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi

Structure/Acteur rencontré : Mairie de Bandafassi/Maire de Bandafassi

Lieu de la rencontre : bureau du maire

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Juillet s'est tenue à Bandafassi une consultation institutionnelle avec le Maire dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 12 H 20 Min pour prendre fin à 12 H 50 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Mamadou Yéro Ba, Maire de Bandafassi

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Monsieur Mamadou Yéro Ba ; Tel : 77-723-71-62

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon l'acteur « c'est un bon projet qui va permettre de désenclaver la zone et l'accès facile et un écoulement facile des produits. C'est un bon projet qui vient à son heure. Les aménagements vont impacter positivement la vie des populations de Bandafassi en réduisant les déplacements pour les besoins primaires. »

Rôle et mission de la partie prenante

« Le rôle et la mission de la mairie est de définir les politiques de développement de la localité, accompagner la population dans tous les secteurs. Dans le cadre de ce projet, on peut accompagner la population pour l'entretien des ouvrages par la mise en place d'un comité qui sera chargé du suivi et de la gestion de tout ce qui est microprojet. »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- Il n'y a pas de précision sur l'emplacement exact des aménagements à faire ;
- Les risques de conflits entre employeur et employé ou entre l'entreprise et la population ;
- La petitesse de l'aménagement des périmètres maraichers.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Impliquer la commune du début jusqu'à la fin des travaux ;
- Choisir une entreprise adaptée au projet pour éviter les problèmes ;
- Conseiller au maître d'ouvrage de retenir l'offre la mieux-disante ;
- Prévoir des blocs sanitaires dans les aménagements ;
- Augmenter l'aménagement des périmètres maraichers ;
- Prévoir des pistes de 1.5 km pour désenclaver le village de Darusalam ;
- Prévoir au minimum 4 km d'adduction d'eau ;

- Mettre dans chaque village traversé par la piste une machine au lieu de les regrouper à travers une plateforme.

Mode de communication avec les parties prenantes

Le projet peut communiquer avec l'acteur par Email, par téléphone ou à travers une rencontre.

Gestion foncière et mécanisme de gestion des plaintes

La gestion des terres est coutumière. Chaque famille assure la gestion de ses terres. Au niveau communal, la mairie est chargée d'affecter la terre par une délibération. Selon l'acteur, la commune a assez de terre pour accueillir les aménagements. Il recommande d'impliquer la mairie pour le choix et l'emplacement de ces microprojets pour éviter les conflits.

En cas de conflit, la commune dispose d'une commission de gestion des conflits. Le règlement des conflits à l'amiable est priorisé.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des appuis institutionnels ci-après :

- Une formation en gestion foncière et en bonne gouvernance ;
- Un appui en logistique roulant ;
- Un appui financier.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La construction d'un foyer des jeunes et la clôture du terrain de football ;
- La construction d'une case de santé supplémentaire pour mieux desservir la zone.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le maire de Bandafassi, juillet 2023

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi

Structure/Acteur rencontré : Sous-préfecture/Sous-préfet

Lieu de la rencontre : Préfecture de Kédougou

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec le sous-préfet dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 14 H 00 Min pour prendre fin à 14 H 30 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Lamine Diop, Sous-préfet de Bandafassi

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Monsieur Lamine Diop ; Tel : 529-07-04

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon l'acteur « *c'est un bon projet dans l'ensemble car il permet d'avoir accès à l'eau sachant que l'eau est une nécessité pour la population et permet de limiter les maladies pathologiques. Il permet aussi de sécuriser les infrastructures qui sont importants pour le suivi des activités et de créer de l'emploi et de générer des revenus.* »

Rôle et mission de la partie prenante

L'acteur a un rôle de suivi et d'organisation. Il met en place des comités et sous-comités de gestion et de suivi.

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- Le non-respect des normes standards de construction ;
- Commencer les travaux sans les terminer ;
- Les frustrations qui peuvent naître si la main d'œuvre locale n'est pas associée dans les travaux.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Prendre l'avis des techniciens par rapport aux équipements sanitaires, scolaires, hydrauliques ainsi que les autres équipements à aménager, pour avoir les normes techniques. Et aussi par rapport à l'orientation pour éviter les doublons ;
- Privilégier la participation de la population à travers la prise de décision et le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Mettre les thématiques de formation pour les jeunes ;
- Faire des sensibilisations sur les violences faites aux femmes et la traite des enfants, auprès des chefs de villages et des dioulas ;
- Exécuter les travaux dans le délai imparti ;
- Impliquer si possible les autorités lors des appels d'offre et lors de la mise en œuvre pour éviter les travaux sans finition ;
- Donner la latitude au conseil municipal d'orienter l'emplacement des micro-projets.

Mode de communication avec les parties prenantes

Communiquer avec les parties prenantes à travers des CLD, des CDD, des CRD, des focus groupes, et par téléphone.

Mécanisme de gestion des plaintes

Il existe un comité de gestion des plaintes qui gère les conflits à l'amiable. Certains conflits sont transférés à la justice car ne pouvant être résolus à l'amiable. Dans le cadre de ce projet mettre en place un registre de plaintes au niveau des mairies ou des sous-préfectures.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des appuis institutionnels ci-après :

- Appui en logistique et en équipement informatique.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La formation des GPF en techniques maraichères ;
- La formation de meuniers pour les moulins.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le Sous-préfet de Bandafassi, juillet 2023

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : ARD/le chef de service

Lieu de la rencontre : Bureau de l'ARD

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec le chef de service de l'ARD dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes du projet de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 16 H 30 Min pour prendre fin à 17 H 19 Min.

La séance a été présidée par **Monsieur Adama Ba**, le chef de service de l'ARD

Etaient présents à cette rencontre : 02 participant (s) dont 02 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : 77-508-69-45

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *nous saluons le projet car il participe à l'intégration sous-régionale. Il permettra l'utilisation de la main d'œuvre et de sécuriser les infrastructures publiques et scolaire. En outre, il participera à renforcer l'approvisionnement en eau potable qui va impacter positivement sur la santé des populations* ».

Rôle et mission de la partie prenante

« Notre mission est d'assurer la coordination et l'harmonisation des interventions des actions de développement territorial. L'appui à la facilitation et à la planification territoriale, l'appui au renforcement des capacités des élus locaux et des autres acteurs territoriaux, le suivi et l'évaluation des actions de développement au niveau des collectivités et l'assistance à la maîtrise d'ouvrages des collectivités territoriales. Et une mission d'appui et de conseil à l'amélioration de la bonne gouvernance. »

Le service peut contribuer en faisant le suivi et l'évaluation du projet en accompagnant la collectivité dans leurs différentes missions.

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La nuisance sonore des engins pendant les travaux ;
- Le suivi des infrastructures pendant toute la durée du projet ;
- La sécurité des biens et des personnes avec l'affluence que le projet fera dans les différentes localités ;
- Les conflits de compétences pendant la mise en œuvre du projet ;
- L'aménagement d'aire de repos peut se confronter à une indisponibilité foncière pour sa réalisation ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie prenante a émis les recommandons suivantes :

- Renforcer le dispositif sécuritaire des populations surtout en zone frontalière ;
- Prendre les moyens nécessaires pour minimiser la nuisance sonore et la pollution atmosphérique ;
- Faire appel à la main d'œuvre locale pour les travaux d'aménagement ;
- Faire des séances de sensibilisations pour une mobilisation et un engagement des parties prenantes ;
- Aménager la gare routière de Kédougou au lieu de la réhabiliter ;
- Faire en sorte qu'il n'y ait pas de doublons dans la réhabilitation des voiries, et pour cela consulter Promoville ;
- Construire à Ségou le foyer des jeunes, au lieu de Dindéfelo ;
- Construire un forage à Médina Bouchura ou à Dindéfelo au lieu de Badala qui a déjà un forage ;
- Exécuter les travaux dans le délai imparti.

Mode de communication avec les parties prenantes

La partie prenante propose de faire des CRD, CDD et des CLD pour la communication avec les parties prenantes du projet.

Mécanisme de gestion des plaintes

Pour la gestion des conflits, l'acteur recommande d'installer un point focal au niveau des collectivités et la mise en place de registre de plaintes.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un appui en matériel informatique et en matériel roulant.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La formation des jeunes en orpaillage ;
- La formation en entrepreneuriat des associations et des GIE ;
- Le financement des association des handicapés.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le chef de service de l'ARD, juillet 2023

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Dindéfelo

Structure/Acteur rencontré : Mairie/le Maire de Dindéfelo

Lieu de la rencontre : Bureau de l'ARD

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec le maire de Dindéfelo dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes du projet de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 15 H 40 Min pour prendre fin à 16 H 25 Min.

La séance a été présidée par **Monsieur Kikala Diallo**, le maire de Dindéfelo

Etaient présents à cette rencontre : 02 participant (s) dont 02 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : 77-301-19-95

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *le projet est un grand ouf de soulagement car il permet de développer la production et le transport interurbain* ».

Rôle et mission de la partie prenante

« Notre mission est de faciliter la mise en place des projets, la sensibilisation et l'accompagnement de la population. La mairie a un comité de suivi qui va installer un comité de gestion des infrastructures pour les besoins du projet. Elle a aussi un comité de réception qui se charge de la réception des ouvrages. »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La coupe d'arbres ;
- Les risques d'insécurité avec la fluidité du transport et la présence de ne nouvelles infrastructures ;
- La nuisance sonore des engins pendant les travaux ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux qui peut entraîner des frustrations ;
- Le non-respect des engagements pris avec les parties prenantes ou les travailleurs ;
- Les risques d'abandon des chantiers ;
- Le risque de malfaçon dans la construction des aménagements.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie prenante a émis les recommandons suivantes :

- Prévoir un bon dédommagement au cas où il y aurait des pertes de biens ;
- Privilégier la main d'œuvre locale dans les travaux ;
- Partager les bonnes informations avec les différents acteurs pour une bonne synergie d'action ;
- Respecter les engagements tenus depuis le départ ;

- Exécuter les travaux dans le délai imparti ;
- Insister sur la qualité des infrastructures à aménager pour assurer leurs pérennités ;
- Impliquer la mairie dans tout ce qui relève de ses compétences ;
- Construire une école à Tanagué au lieu de Dandé ;
- Construire les salles de classe à Dandé ;
- Construire une petite gare routière à la place du parking.
- S'assurer de la finition des travaux à temps.

Mode de communication avec les parties prenantes

La partie prenante propose de communiquer avec elle par Email, par appel et par rencontre.

Gestion Foncière et gestion des plaintes

L'acteur atteste qu'il y a une disponibilité foncière pour la réhabilitation de tous les aménagements ciblés.

Au niveau de la mairie il existe un comité de gestion des conflits qui règle les problèmes à l'amiable. Le comité est dirigé par le maire.

L'acteur propose de toujours passer par les maires pour faciliter la communication et pour éviter les conflits.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un appui en matériel informatique et en matériel roulant.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Le renforcement des infrastructures sanitaires de Dindefelo ;
- La formation des jeunes aux métiers tournés vers l'économie verte, en entrepreneuriat, en gestion et en écotourisme ;
- La fourniture de matériel de lutte contre les feux de brousses ;
- La clôture de la pépinière communautaire et la mise en place d'un point d'eau ;
- La clôture du poste de santé de Afia 1 ;
- La construction d'un mur de clôture pour la mairie ;
- La fourniture d'un tricycle pour l'évacuation des malades.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le Maire de Dindefelo, juillet 2023

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Région Médicale/la coordinatrice

Lieu de la rencontre : Bureau de la région Médicale

L'an deux mille vingt-trois, le 19 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec la coordinatrice dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes du projet de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 16 H 30 Min pour prendre fin à 17 H 19 Min.

La séance a été présidée par *Madame Fatou Traoré*, la coordinatrice

Etaient présents à cette rencontre : 02 participant (s) dont 00 homme (s) et 02 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : 77-647-95-36

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;

- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *le projet facilite l'accessibilité des soins pour la population, réduit les déplacements pour l'achat de médicaments. Permet le recours précoce aux structures de santé, l'autonomisation des femmes et permet de renforcer la sécurité des établissements* ».

Rôle et mission de la partie prenante

« Notre mission est d'appuyer les infrastructures sanitaires dans l'organisation, dans la gestion et dans la facilitation de l'offre de service. D'assurer la supervision régulière des services et la formation des prestataires. »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La pollution atmosphérique
- Les risques de multiplication de maladies infectieuses avec l'arrivée des travailleurs ;
- La gestion des infrastructures après le départ du projet ;
- La non-conformité des règles de construction qui peut engendrer une fragilité dangereuse des infrastructures.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a émis les recommandons suivantes :

- Mettre en place des stratégies pérennes pour la gestion des infrastructures ;
- Arroser les pistes régulièrement pour éviter le soulèvement de la poussière ;
- Prévoir des plans (arbres fruitiers) qui vont permettre de lutter contre la malnutrition des enfants ;
- Construire le dépôt pharmaceutique dans le poste de santé de Dindéfelo ;
- Faire des sensibilisations sur les IST/SIDA pour minimiser les risques de propagation de maladies infectieuses ;
- Organiser des rencontres régulières avec les parties prenantes pour mettre tout le monde au même pied d'égalité ;
- Construire des postes de santé, au lieu de cases de santé.

Mode de communication avec les parties prenantes

La partie prenante propose de communiquer avec elle par téléphone, par Email et si possible à travers une rencontre d'échange.

Mécanisme de gestion des plaintes

Pour la gestion des conflits, l'acteur recommande de mettre en place un comité où tous les acteurs seront représentés. Un comité qui sera géré par les autorités administratives.

Organiser des rencontres régulières avec le comité de gestion et de suivi des plaintes

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un appui en carburant pour la supervision et le suivi des activités.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- L'organisation de journées de consultations gratuites pour les enfants et les femmes enceintes ;
- La formation des acteurs communautaires sur plusieurs thématiques comme les IST, le SIDA, les infections respiratoires etc. ;
- La fourniture de moyens de déplacements aux postes de santé.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec la coordinatrice, juillet 2023

AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : IRTSS/Inspecteur adjoint

Lieu de la rencontre : Bureau de l'IRTSS

L'an deux mille vingt-trois, le 19 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec l'inspecteur adjoint de l'IRTSS dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes du projet de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 11 H 00 Min pour prendre fin à 11 H 40 Min.

La séance a été présidée par **Monsieur Mamadou Ba**, inspecteur adjoint

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : 77-824-72-66

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *c'est un excellent projet qui participe au désenclavement de cette zone. Il permet le brassage des communautés, participe au renforcement du système éducatif, participe à l'autonomisation des femmes, et renforce les secteurs sociaux de base.* »

Rôle et mission de la partie prenante

« *Nous sommes un service déconcentré du ministère du travail. Nous avons :*

- *une mission de contrôle de l'application de la réglementation sociale dans les entreprises de la région. Nous avons une ;*
- *une mission de conseil pour les employeurs et les travailleurs, et même les autres administrations (sur certaines questions) ;*

- *et une mission de gestion des conflits collectifs et individuels ;*

Nous avons été impliqués dans plusieurs projets comme L'AREZKI (Mako-Kédougou-Saraya). Nous étions membre du comité régional pour les réunions de validation d'études d'impacts.

Dans le cadre de ce projet on peut participer à la préservation du climat social entre employeurs et travailleurs. Faire en sorte que les travailleurs puissent travailler dans des conditions optimales. »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- Les risques de discrimination des travailleurs selon le sexe ;
- Les risques d'accidents de travail ;
- Le non-respect des engagements pris avec les parties prenantes ou les travailleurs ;
- La non déclaration des activités et du personnel de travail ;
- Le défaut de qualité des travaux et des aménagements.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a émis les recommandons suivantes :

- Réaliser tous les aménagements comme prévu ;
- Demander à toutes les entreprises de faire les déclarations nécessaires des activités et du personnel ;
- Prévoir des EPI et des EPC ;
- Prévoir le balisage des chantiers pour avoir toutes les informations nécessaires sur le chantier ;
- Prévoir un cahier de charges, un devis détaillé, un calendrier précis ;
- Protéger les travailleurs contre les risques ;
- Respecter les conditions de travail ;
- Prévoir tous les équipements nécessaires avant le démarrage des travaux ;
- Eviter de faire lors des recrutements une discrimination sur le sexe afin de donner la chance à tout le monde ;
- Prendre les mesures nécessaires pour préserver l'environnement ;
- Réaliser des infrastructures de qualité ;
- Vérifier la disponibilité des fournitures ;
- Suivre l'avancée du chantier et vérifier la conformité entre projet initial et chantier final.

Mode de communication avec les parties prenantes

La partie prenante propose de communiquer avec elle à travers les outils conventionnels (appel, Email etc.).

Mécanisme de gestion des plaintes

Selon l'acteur les conflits entre employeur et travailleur arrivent souvent. Dans le cadre ce projet l'acteur propose de prévoir des descentes sur le terrain pour faire une sensibilisation sur les mécanismes de gestion des plaintes entre employeur et travailleur.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté n'a pas souhaité bénéficier des renforcements de capacités.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- L'organisation de journées d'échanges sur le droit social, par le projet par l'intermédiaire de l'inspection du travail, qui va permettre à l'inspection de partager des informations avec les travailleurs et les employeurs.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec l'Inspecteur adjoint de l'IRTSS, juillet 2023

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Service départemental du Développement Communautaire (SDDC)/le chef de service

Lieu de la rencontre : Bureau du SDDC

L'an deux mille vingt-trois, le 19 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec le chef de service du SDDC dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes du projet de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 12 H 09 Min pour prendre fin à 12 H 45 Min.

La séance a été présidée par **Monsieur Doudou Dembélé**, le chef de service

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : 77-645-79-25

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *le projet de construction de la route Inter-Etat est une très bonne initiative ainsi que les aménagements connexes prévus car il permet :*

- *De désenclaver certaines zones ;*
- *De faciliter la circulation et par conséquence les échanges ;*
- *De développer les activités et la production locales ;*
- *D'alléger les travaux des femmes et ;*
- *D'améliorer les conditions de vie des populations. »*

Rôle et mission de la partie prenante

« *Notre mission est de réduire au maximum le gap qui existe entre les grandes villes et les autres régions du Sénégal en termes d'infrastructures. Sur le plan social, réduire la vulnérabilité et de rendre autonome les femmes pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins.*

On est intervenu dans le PUMA (dotation aux groupements de poulaillers bien équipés, des matériels d'allègement des travaux domestiques, formation des femmes en transformation des produits locaux, en techniques maraichères, dotation d'ambulances etc.) ; dans le PUDC (dotation de forages et kites solaires) ; dans le programme des bourses de sécurités sociales ; dans le projet Yook comcom (bourses économiques pour les femmes) ; dans le PRA (programme de résilience agricole) etc. »

Selon l'acteur le service peut être l'interface ou l'interlocuteur entre le projet et les populations touchées.

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- L'intervention du projet pourrait aggraver la vulnérabilité de certaines populations s'il n'y a pas un bon suivi des aménagements et un accompagnement convenable ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux ;
- Le soulèvement de la poussière et les obstructions à la circulation pendant les travaux des pistes ;
- Les asymétries d'information par rapport au projet ;
- L'implication des personnes vulnérables dans les activités du projet.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet et une prise en compte adéquate des impacts et risques environnementaux et sociaux, la partie prenante a émis les recommandons suivantes :

- Donner des informations justes et importantes à temps, à toutes les parties prenantes du projet ;
- Consulter surtout les bénéficiaires du projet pour une bonne réussite du projet ;
- Arroser les pistes régulièrement et trouver et faire des déviations, si possible, pour faciliter la circulation ;
- Impliquer toutes les parties prenantes dans le mécanisme de dédommagement afin qu'elles soient informées ;
- Construire des postes de santé proches de la population ;
- Construire au niveau des écoles, des toilettes pour garçons et pour filles ;
- Respecter les engagements et faire les travaux dans les délais impartis ;
- Faire bénéficier le projet surtout aux personnes vulnérables.

Mode de communication avec les parties prenantes

La partie prenante propose de communiquer avec elle par téléphone et par Email pour le partage d'informations.

Mécanisme de gestion des plaintes

Pour la gestion des conflits, l'acteur recommande de mettre en place un comité de gestion des plaintes dans chaque localité impacté (piloté par le chef de village ou par une autorité qui peut recevoir les plaintes et les remonter). S'assurer de la transparence de la gestion des plaintes.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un renforcement de capacité en suivi et évaluation de projet ;

- Un appui en moyen de déplacement.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Une électrification du village de Dindefelo pour faciliter le développement des activités de transformation et d'aviculture.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le chef de service, juillet 2023

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Mairie de Kédougou/conseiller et directeur communication

Lieu de la rencontre : Salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt-trois, le 19 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec le conseiller et directeur de la communication dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 16 H 50 Min pour prendre fin à 17 H 40 Min.

La séance a été présidée par Famakan Dembélé, conseiller et directeur communication

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : M_Famakan Dembélé, tel : 77-424-15-62

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon l'acteur, c'est un bon projet car les aménagements connexes ciblés, une fois réalisés permettront de faciliter la circulation et de désenclaver certains quartiers. Ils permettront aussi de sécuriser les voies à travers l'éclairage et l'assainissement.

Rôle et mission de la partie prenante

« Le rôle de la mairie est de mettre en place des projets de développement de la commune, la réalisation d'infrastructures sociales et d'assurer la fourniture de services publics comme l'éclairages de la voie publique. Et enfin l'accompagnement socioéconomique des projets.

La mairie a des expériences dans la mise en œuvre de projet similaire comme PROMOVILLE et tant d'autres. Dans le cadre de ce projet, on peut jouer un rôle de facilitateur, d'accompagnateur mais aussi de mobilisateur pour amener les populations à soutenir le projet. »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La pollution sonore des machines pendant les travaux ;
- La pollution atmosphérique créée par le soulèvement de la poussière ;
- L'abatage des arbres qui seront sur l'emprise du projet ;
- La perturbation de la circulation pendant les travaux ;
- Les risques d'inondations si l'aménagement des voiries n'est pas associé à un bon plan d'assainissement ;
- La divagation des animaux est un phénomène très accentué dans la localité ;
- L'absence de dos d'âne sur les voiries qui peut entraîner toutes sortes d'accidents ;
- Le non-respect des engagements pris avec les parties prenantes ou les travailleurs ;
- Les difficultés liées à la recherche d'espaces pouvant abriter les aires de repos ou parking gros porteurs dans la commune ;

- Les entreprises ont tendance à construire des routes qui ne durent pas, et qui ne tiennent pas compte du changement climatique.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Privilégier la main d'œuvre locale dans les travaux ;
- Prévoir un reboisement compensatoire le long des voiries ;
- Travailler en parfaite collaboration avec le service de l'assainissement pour trouver un bon plan d'évacuation des eaux de ruissellement et des eaux usées ;
- Prévoir des dos d'âne ou ralentisseurs pour éviter les accidents de tout genre ;
- Choisir une bonne période pour exécuter les travaux ;
- Choisir des inputs de qualité pour les infrastructures et respecter les normes légales ;
- Baliser avec l'aide des concessionnaires le chantier pour identifier les aménagements déjà surplaces.

Mode de communication avec les parties prenantes

La partie prenante propose de communiquer avec elle à travers des réunions périodiques, par mailing group, par WhatsApp et par des rapports périodiques qui seront partagés à la mairie.

Gestion foncière et mécanisme de gestion des plaintes

La mairie est le garant légale des terres de la commune. Elle est chargée de faire la délibération des terres après approbation du préfet ou du sous-préfet. L'acteur tient à préciser que la spéculation foncière est de rigueur dans la commune et qu'il est difficile de trouver une terre disponible pour accueillir certains aménagements ciblés dans la commune. Ainsi l'acteur recommande au projet de collaborer avec les autorités municipales dans le cadre des besoins fonciers.

En ce qui concerne la gestion des conflits, au sein de la mairie, il existe une commission qui gère toutes les plaintes (y compris les VBG). Les plaintes sont gérées à l'amiable dans la mesure du possible si non transférées à la justice.

Dans le cadre de ce projet, impliquer tous les services compétents dans le but de prévenir, de limiter et de régler les conflits.

Besoins en renforcement de capacité

Sur ce point, la partie prenante a montré le besoin dont éprouve le service :

- Un renforcement en évaluation environnementale et sociale ;
- Un renforcement en gestion des conflits.

Accompagnement social

- La réhabilitation du marché central de kédougou, une réhabilitation qui permettra de dégager les voies ;

- L'éclairage de certaines parties de la commune ;
- Le bitumage des voiries si possible (dans le quartier Gadadinissou aucune voie réhabilitée).

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le conseiller et directeur communication, juillet 2023

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Inspection de l'Education et de la Formation (IEF)/L'Inspecteur

Lieu de la rencontre : Bureau de l'inspection

L'an deux mille vingt-trois, le 19 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec l'inspecteur de l'IEF dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 18 H 00 Min pour prendre fin à 19 H 00 Min.

La séance a été présidée par Monsieur Barry, l'inspecteur de l'IEF de kédougou

Etaient présents à cette rencontre : 02 participant (s) dont 02 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : M. Mamadou Barry, tel 77-656-93-39

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;

- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *le fait d'aménager des voies, des routes et des pistes est une opportunité mise à la disposition des populations pour un développement endogène. En permettant les uns et les autres de se rencontrer, on leur donne l'occasion d'unir leur force d'échange, de partage pour être beaucoup plus résilients car inutile de dire que le développement passe par les routes. Ce qu'il y a lieu de signaler, c'est qu'au-delà des informations relatives au hard, le projet intervient aussi dans le soft à travers des formations et des renforcements de capacités dans tous les domaines. Et d'ailleurs en s'intéressant à la jeunesse et aux femmes, et en ne négligeant pas la santé et l'éducation le projet se veut un, centré sur l'humain et cela est d'autant plus charmant que l'approche demeure une approche inclusive et participative. En donnant la parole aux acteurs bénéficiaires et en croisant les idées des autorités décentralisées à celles des autorités déconcentrées, le projet s'assure en amont que ses interventions répondent aux besoins intrinsèques des acteurs locaux, conformément aux orientations des politiques publiques plus particulièrement celles relatives à l'équité territoriale.* »

Rôle et mission de la partie prenante

D'après la partie prenante « *nous nous engageons à mettre à votre disposition, les données quantitatives et qualitatives des structures scolaires touchées des différentes localités et même du département pour vous permettre d'évaluer et d'avoir le taux touché par l'intervention du projet. Mettre à votre disposition tout ce qui est norme standard de qualité pour les constructions scolaires. A ce niveau, faire un rapport pour cristalliser et magnifier de manière durable l'intervention de l'AGEROUTE. Mettre des plaques de remerciement de l'AGEROUTE dans toutes les réalisations. Mettre à leur disposition le coordonnateur technique départemental chargé du suivi des chantiers au niveau des structures scolaires.* »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La non transversalité de l'offre scolaire dans toutes les communes ou villages impactés : à Fongolembi il n'y a rien de prévu dans le secteur de l'éducation ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements ;
- Le démarrage des travaux pendant l'année scolaire qui risquerait de perturber le déroulement des cours ;

- L'absence de ralentisseurs, à la devanture des écoles proches de la piste, qui pourrait mettre en danger la vie des apprenants ;
- Le défaut de qualité des infrastructures à aménager (mur de clôture, école etc.) ;

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Exécuter les travaux avec diligence, conformité et avec sécurité ;
- Faire les gros travaux pendant les vacances pour ne pas perturber les cours ;
- Equiper les salles de classe pour les rendre automatiquement fonctionnelles à la fin des travaux de construction ;
- Prévoir une adduction d'eau dans les écoles et des blocs d'hygiène ;
- Prévoir un reboisement et un embellissement des écoles ;
- Travailler en parfaite collaboration avec le technicien de l'IEF pour assurer la pérennité des infrastructures ;
- Prévoir des ralentisseurs partout où il y a des écoles à côté de la route ;
- Exécuter les travaux dans le délai imparti.

Mode de communication avec les parties prenantes

L'acteur propose de communiquer avec lui par E-mail, par téléphone ou par présentiel.

Mécanisme de gestion des plaintes

Selon la partie prenante, la gestion des plaintes dans leur service commence par le signalement à l'endroit du directeur de l'école ou du chef de l'établissements. Ce signalement peut se faire par n'importe qui. Le directeur va juger l'opportunité de donner suite à ce signalement. S'il juge que ces menaces sont avérées, il rédige un rapport circonstancier qu'il adresse à l'IEF. L'IEF exploite le rapport puis mobilise ses services techniques à aller sur le terrain pour constater de visu et recueillir plus d'informations sur place en questionnant avant d'écrire à son tour un rapport circonstancier auquel est annexé le rapport du directeur avant d'envoyer le paquet au préfet avec ampliation à l'inspecteur d'académie. Si la menace revêt un caractère urgent, des mesures conservatrices sont prises en attendant de voir la suite que Monsieur le Préfet réservera à cette correspondance. Le préfet va l'exploiter, s'il le juge nécessaire, il va demander à la protection civile d'intervenir.

Dans le cadre du projet, la partie prenante propose de mettre en place une table de concertation regroupant tous les acteurs pour échanger à titre préventif sur d'éventuels risques de retard de conflit, de malentendu et sur l'appréciation du niveau d'avancement de la mise en œuvre des projets en vue d'une régulation.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un renforcement en informatique, niveau avancé.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Réhabilitation de l'inspection (coup de balai) ;
- Renforcement en logistique roulante pour le service ;
- Dotation de matériels informatiques (ordinateur, photocopieuse etc.) pour le service ;
- Réhabilitation de l'école régionale Bakary Dansoko ;
- Mise à disposition de tables-banc et réparation ;
- Construction de salles de classes pour le lycée de fongolembi et le lycée de dindefelo ;
- Construction d'un nouveau mur de clôture pour l'IEF.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec l'inspecteur de l'IEF, juillet 2023

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Direction Régionale du Commerce/le chef de service

Lieu de la rencontre : locaux de la direction du commerce

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Juillet s'est tenue une consultation institutionnelle avec le chef de service de la direction régionale du commerce dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes du projet de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 09 H 25 Min pour prendre fin à 10 H 28 Min.

La séance a été présidée par *Monsieur Abdoulaye Sarr*, le chef de service de la direction régionale du commerce

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : *abosar13@yahoo.fr*

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante, la construction du marché est très importante pour plusieurs raisons :

- Elle permet aux acteurs du commerce, d'écouler leurs produits, d'augmenter leurs revenus et d'améliorer les conditions d'existences ;
- Elle permet de consolider les échanges entre les deux pays (le Sénégal et la Guinée) du fait de la position frontalière de Dindéfelo ;
- Elle permet de booster le tourisme culturel et environnemental de Dindéfelo ;
- Elle a un impact positif dans le transport routier. Elle densifie le flux ;
- C'est un facteur d'intégration des peuples ;

Toujours selon elle, l'infrastructure routière est une solution pour la facilitation de la distribution des produits.

Rôle et mission de la partie prenante

Le service joue plusieurs rôles à savoir :

- Un rôle d'appui à la modernisation des marchés ;
- La facilitation de l'approvisionnement du marché en denrées de consommation courante ;
- Le contrôle de toutes les activités commerciales qui se déroulent au marché (hygiène et qualité des produits) ;

Pour une bonne mise en œuvre du projet l'acteur s'engage à informer le décideur sur tout ce qui concerne le commerce pour la construction du marché de Dindéfelo.

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La lenteur dans l'exécution des travaux ;
- Le marché peut être un vecteur de transmission de maladie s'il n'est pas bien surveillé ;
- Le marché peut attirer toute sorte de personnes malintentionnées.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Renforcer le dispositif de protection sanitaire des populations car le marché peut être un vecteur de transmission de maladies surtout en zone frontalière (cas de la maladie d'EBOLA) ;
- Construire un marché sous-régional : la position frontalière de Dindéfelo est un atout de taille pour la construction d'un marché sous-régionale qui va regrouper plusieurs pays ;
- Renforcer la sécurité des frontières ;
- Sécuriser le marché ;
- Rendre le marché accessible ;
- Prévoir un dépotoir et des installations de chambres froides pour une bonne conservation des produits ;
- Prévoir une électrification du marché et une bonne structuration du marché pour une bonne gestion du marché ;
- Impliquer les acteurs du commerce dans tout le processus ;
- Exécuter les travaux dans le délai imparti ;
- Faire un suivi régulier du commerce ;
- Impliquer surtout les populations impactées et bénéficiaires ;
- Associer les autorités administratives et locales de la région ;
- S'assurer de la finition des travaux entamés.

Mode de communication avec les parties prenantes

La partie prenante propose de communiquer avec elle par courrier ou par téléphone pour le partage de l'information.

Mécanisme de gestion des plaintes

Pour la gestion des conflits, l'acteur recommande de faire un point sur la situation du projet à chaque étape pour prévenir ou pour identifier les conflits afin de pouvoir les résoudre dès leur naissance. A cet

effet un comité qui regroupe les élus locaux peut être mis en place pour le règlement des conflits à l'amiable.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

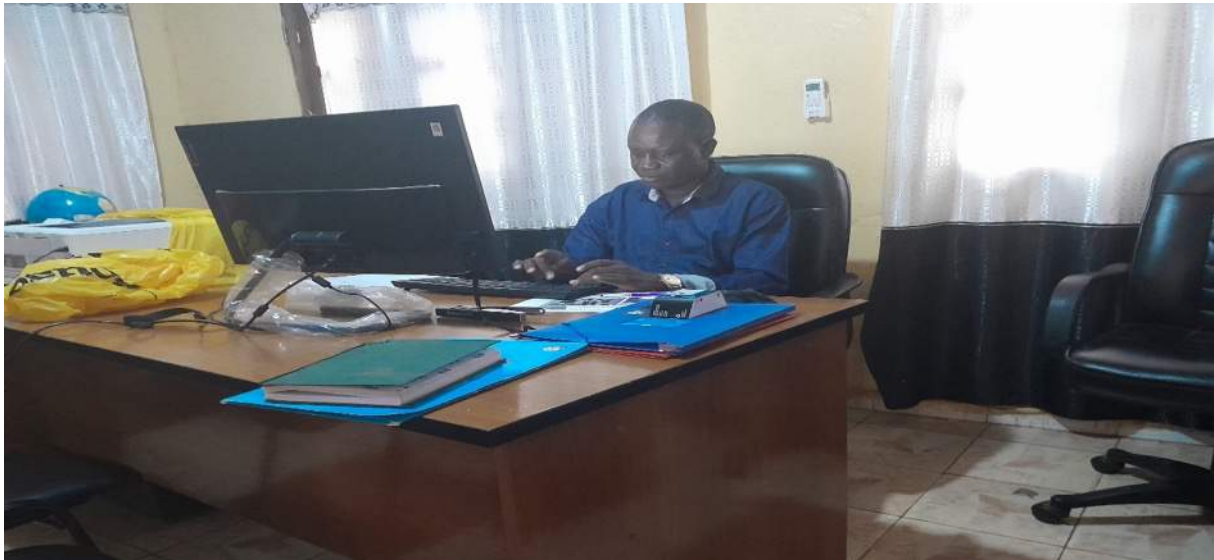
- Un appui en matériel informatique ;
- La fourniture de consommables ;
- La dotation d'un véhicule.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La formation des GPF en chaîne de commerce, en cristallisation des produits alimentaires, en formalisation des opérateurs économiques (obtention du Fra).

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le chef de service, juillet 2023

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU CGES ET DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : DREEC/chef de division

Lieu de la rencontre : Bureau de la DREEC

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation institutionnelle avec le chef de division de la DREEC dans le cadre de la préparation du CGES et du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 10 H 48 Min pour prendre fin à 11 H 28 Min.

La séance a été présidée par **Maurice Coly Ndior**, le chef de division

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Maurice Coly Ndior, Tel :77-454-70-99

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *le projet est magnifié dans tout son ensemble. C'est un projet de développement et c'est une nécessité quelque soient les enjeux. Du point de vue social, le projet a un impact très positif et permet de réduire le gap entre zone urbaine et zone rurale.* »

Rôle et mission de la partie prenante

« *Notre rôle en tant que service étatique est de conduire la procédure d'examen des analyses environnementales initiales. Nous sommes responsables des EIE régionales.* »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La problématique de la réhabilitation des carrières ouvertes : les entreprises ont tendance à ouvrir plusieurs carrières, juste pour la réhabilitation de quelques kilomètres de routes ;
- La problématique de la gestion des déchets verts : les déchets vers favorisent les feux de brousse ;
- La sécurité routière : les chantiers sont souvent dépourvus de panneaux de signalisations ce qui occasionnes beaucoup d'accidents ;
- La coupes d'arbres ;
- La pollution atmosphérique.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Mettre en pratique les mesures relatifs à la lutte contre la poussière ;
- Optimiser l'ouverture des carrières ;
- Accompagner les artisans locaux pour la valorisation des déchets verts via la chambre des métiers ;
- Prévoir des panneaux de signalisations au niveau des chantiers ;
- Implanter des agents pour la circulation dans les chantiers ;
- Prendre l'attache des eaux et forêts pour avoir des mesures de compensation relatives au pertes subies.

Mode de communication avec les parties prenantes

Communiquer à travers des CDD de partage d'informations.

Mécanisme de gestion des plaintes

Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes sur la supervision de l'administration territoriale.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un appui en matériel informatique ;
- Un appui en matériel de bureau ;
- La réfection des locaux du service ;
- Que les missions qui sont assignées soient prise en charge par l'AGEROUTE.

Accompagnement social

L'acteur n'a pas souhaité des mesures d'accompagnement social.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le chef de division de la DREEC, juillet 2023

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Conseil départemental/Secrétaire général

Lieu de la rencontre : bureau du SG

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Juillet s'est tenue une consultation institutionnelle avec le SG du Conseil départemental dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 15 H 55 Min pour prendre fin à 17 H 00 Min.

La séance a été présidée par *Monsieur Boubacar Cissokho*, le SG.

Etaient présents à cette rencontre : 02 participant (s) dont 02 homme (s) 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Monsieur Boubacar Cissokho ; Tel : 77-457-55-73

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;

- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *le projet permet :*

- *d'améliorer les résultats scolaires en permettant aux élèves d'étudier dans de bonnes conditions ;*
- *de faciliter l'accès aux soins primaire grâce à la proximité des infrastructures scolaires de base ;*
- *d'augmenter les recettes des communes qui vont permettre aux communes de faire des investissements ;*
- *et de désenclaver les villages les plus reculés. »*

Rôle et mission de la partie prenante

« *Notre mission est de participer à la conception et à la programmation des projets de développement social et culturel d'intérêt local. »*

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La coupe d'arbres qui risque d'influencer négativement sur le climat de la zone ;
- Le soulèvement de la poussière avec ses conséquences sur la santé des êtres vivants et sur la flore ;
- La non-exhaustivité du recensement des personnes impactées par le projet ;
- Les risques de perturbations de la circulation pendant les travaux ;
- La discrimination de la main d'œuvre locale au profit d'une main d'œuvre venue d'ailleurs ;
- La surélévation des routes qui peut entraîner des inondations dans certaines localités ;
- La sous-traitance des marchés qui impacte négativement sur la qualité des infrastructures (abandon de chantier etc.).

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Penser à un programme de reboisement compensatoire ;
- Construire des salles de classes et les équiper ;
- Identifier les modules de formation en fonction des besoins du marché pour permettre aux jeunes d'être opérationnels après la formation ;

- Aménager une tribune au stade de Dindéfelo car il y a déjà un programme prévu pour un foyer des jeunes ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour éviter le soulèvement de la poussière pendant les travaux ;
- Recenser toutes les personnes qui seront impactées et les dédommager à la hauteur des pertes ;
- Prévoir des déviations bien avant la réhabilitation des voies ;
- Prévoir des canaux d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées ;
- Mettre en place des comités de suivi locaux pour tout ouvrage qui sera installé.

Mode de communication avec les parties prenantes

Pour le partage d'informations relatives au projet, faire une mobilisation par commune ensuite une mobilisation départementale qui sera dirigée par le préfet. Le préfet se chargera de relayer les informations nécessaires.

Mécanisme de gestion des plaintes

Selon l'acteur « *les collectivités territoriales doivent avoir un répondant. Il est important d'avoir un référent avec lequel on pourra interagir à tout moment pour la gestion des plaintes* ». L'acteur propose ainsi de mettre en place un comité de gestion des plaintes piloté par le médiateur social et privilégier une gestion des plaintes à l'amiable.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- La formation de la nouvelle équipe installée sur les rôles et missions du conseiller, en gestion des ressources naturelles et en évaluation environnementale et sociale ;
- Un appui en matériel roulant et en carburant.

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La construction d'un mur de clôture de l'école primaire de Afia-Dandé Mayo ;
- La clôture du terrain de football de Fongolembi ;
- La construction d'un forage à haut débit avec raccordement à Fongolembi ;
- Une adduction d'eau dans les écoles et construction de blocs sanitaires ;
- La construction d'une voie de contournement de la ville de Kédougou ;
- L'éclairage des voiries avec lampadaires solaires ;
- Une formation en conduite d'engins lourds et une formation en BTP pour les jeunes.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le SG du Conseil départemental, juillet 2023

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Fongolembi

Structure/Acteur rencontré : Mairie de Fongolembi/Maire

Lieu de la rencontre : domicile du Maire

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Juillet s'est tenue Fongolembi une consultation institutionnelle avec le maire de la commune dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 10 H 20 Min pour prendre fin à 11 H 02 Min.

La séance a été présidée par *Monsieur Samba Camara*, Maire de Fongolembi

Etaient présents à cette rencontre : 02 participant (s) dont 02 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Monsieur Samba Camara ; Tel : 77-361-18-12

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;

- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante, le projet d'aménagement est une bonne initiative car il permet :

- de sécuriser les lieux de culte et les infrastructures ;
- de faciliter l'accès aux structures de santé et l'épanouissement des jeunes ;
- d'alléger les travaux des femmes ;
- de fixer la population déjà surplace et de faire revenir ceux qui étaient partis ;
- et de rendre opérationnel les jeunes avec le volet formation.

Rôle et mission de la partie prenante

La mission de l'acteur est la mobilisation de la population pour les sensibiliser sur l'entretien des infrastructures qui seront mises en place et pour le suivi des travaux.

L'acteur propose d'appuyer à la création d'un comité de gestion pour chaque infrastructure. De Fournir des attestations foncières pour le lieu d'implantation des infrastructures.

La mairie a déjà des expériences dans la mise en œuvre de projets similaires comme le PUDC, TIERS SUD et FONGO-WASH.

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La sous-traitance des projets qui joue sur la qualité et l'efficacité des infrastructures ;
- L'abandon des travaux ;
- La gestion et le suivi des aménagements ;
- La discrimination de la main d'œuvre locale ;
- La date de démarrage des travaux.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Privilégier la main d'œuvre locale dans tous les travaux ;
- Faire les travaux après les récoltes surtout pour les travaux routiers ;
- Eviter la sous-traitance des travaux pour une bonne mise en œuvre du projet ;

- Faire un bon choix des entrepreneurs ;
- Assurer la finition des travaux ;
- Prévoir une petite sensibilisation à travers les GPF pour le suivi des aménagements ;
- Répartir les moulins dans chaque village car les villages sont un peu distants les uns les autres ;
- Nivelier certaines pistes secondaires dans les chefs-lieux de commune pendant les aménagements.

Mode de communication avec les parties prenantes

La partie prenante propose de mettre en place un point focal entre elle et l'AGEROUTE pour la communication.

Gestion foncière et Mécanisme de gestion des plaintes

La mairie est chargée de délivrer des attestations foncières. La terre est disponible pour accueillir les aménagements prévus.

En ce qui concerne la gestion des conflits, la mairie a déjà une commission de gestion des conflits. Elle propose dans le cadre de ce projet de redynamiser la commission de règlement des conflits.

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur consulté souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Une formation en maîtrise d'ouvrages ;
- Une formation en techniques de communication et en gestion environnementale et sociale ;
- Un appui en moto et une dotation en carburants pour le suivi des infrastructures (le contrôle sur le terrain).

Accompagnement social

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La formation du bureau des comités de gestion pour le suivi et la gestion des aménagements.

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec le Maire de Fongolembi et son SG, juillet 2023

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Fongolembi

Structure/Acteur rencontré : Représentants de la population locale de Fongolembi

Lieu de la rencontre : Place publique

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Juillet s'est tenue à Fongolembi une consultation publique avec les représentants de la population locale dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 11 H 24 Min pour prendre fin à 11 H 30 Min.

La séance a été présidée par le président de la jeunesse Monsieur Mamadou Saidou Diallo

Etaient présents à cette rencontre : 14 participant (s) dont 10 homme (s) et 4 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle) et en peulh

Contacts : Monsieur Mamadou Saidou Diallo ; Tel : 77-143-81-88

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;

- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *nous sommes ravis du projet car il va nous permettre de sécuriser nos lieux de culte, d'alléger le travail des femmes et de les rendre autonomes, d'écouler les produits dans de brefs délais. Avec la formation, les jeunes peuvent espérer trouver du travail et cela pourrait limiter les immigrations.* »

Rôle et mission de la partie prenante

La population peut contribuer en assurant la gestion des infrastructures qui seront aménagées pour bonifier les impacts positifs du projet.

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La discrimination de la main d'œuvre locale au profit d'une main d'œuvre exportée ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements ;
- Le défaut de qualité des infrastructures à aménager (mur de clôture, école etc.) ;
- Le fait de tenir des engagements sans pour autant les réaliser ;
- Les risques de conflits durant l'intervention du projet ;
- Le fait de commencer les travaux sans les terminer ;
- Le soulèvement de la poussière pendant les travaux de réhabilitation des pistes.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Construire des infrastructures de qualité qui respectent les normes légales ;
- Commencer les travaux le plus rapidement possible ;
- S'assurer de la finition des travaux avant de les démarrer ;
- Préparer les jeunes en les formant afin qu'ils puissent être opérationnels aux nouveaux emplois qui seront disponibles dans le cadre du projet ;
- Recruter massivement la main d'œuvre locale pour impliquer la population locale dans le projet ;

- Installer la plateforme multifonctionnelle à walan kingui car le village est bien placé ;
- Prévoir une petite tribune ou des bancs dans l'équipement du terrain de football ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour limiter la pollution atmosphérique de l'environnement ;
- Partager la même information à tous les acteurs impliqués dans le projet pour une bonne synergie d'action ;
- Maintenir cette approche participative qui permet une contribution de toutes les parties prenantes pour la réussite du projet ;
- Prévoir un appui financier au conseil communal de la jeunesse pour sensibiliser les jeunes de l'importance du projet et des actions à faire pour pérenniser les infrastructures ;
- Prévoir un reboisement au niveau des aménagements ;
- Choisir des personnes et les former afin qu'elles puissent assurer le suivi des infrastructures ;
- Aider les villages à créer un comité de gestion des moulins et des autres infrastructures qui seront aménagées par l'AGEROUTE.

Mode de communication avec les parties prenantes

Pour le partage de l'information, le projet peut communiquer directement avec le maire qui se chargera de relayer l'information.

Gestion Foncière et mécanisme de gestion des plaintes

La gestion des terres est coutumière. Le chef de village et le maire sont les garants légaux du foncier. Ils travaillent en étroite collaboration pour une bonne gestion de la terre. Pour faciliter l'acquisition d'une parcelle, il faut passer par ces derniers. Selon la population, il y a assez d'espaces pour abriter les aménagements.

En ce qui concerne la gestion des conflits, il existe dans chaque village un comité informel de gestion des plaintes dirigé par un chef de village et constitué de notables, d'imams, et de représentants de la jeunesse et des femmes. La constitution du comité peut dépendre de la nature du conflit. Le mode de règlement des conflits est à l'amiable.

Besoins en renforcement de capacité et accompagnement sociale

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La construction d'un foyer des jeunes à Fongolembi ;
- La clôture du terrain de sport de Fongolembi ;
- Un appui en panneaux solaires pour la mosquée de Walan Kingui ;
- Une dotation en équipements pour les ASC de la commune ;
- A walan Sinthiourou il y a un problème d'adduction d'eau, prévoir une extension du réseau ;
- Les villages de Lesfalo, Walan Kingui et Walan Sinthiourou sollicitent des bornes fontaines devant les mosquées pour une adduction d'eau ;

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec les représentants de la population locale, juillet 2023

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Fongolembi

Structure/Acteur rencontré : Sous-préfecture/ Adjoint Sous-préfet

Lieu de la rencontre : Sous-préfecture

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Juillet s'est tenue à Fongolembi une rencontre institutionnelle avec l'adjoint Sous-préfet dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 12 H 46 Min pour prendre fin à 13 H 21 Min.

La séance a été présidée par l'adjoint sous-préfet Monsieur Bocar Coulibaly.

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Monsieur Bocar Coulibaly ; Tel : 77-529-08-75

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;

- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *le projet est très pertinent dans son ensemble car il permet une intégration régionale. En effet, Fongolembi est un arrondissement dépourvu de certaines infrastructures, en plus les jeunes et les femmes constituent une frange importante de sa population.* »

Rôle et mission de la partie prenante

« *Notre rôle est le contrôle de la légalité, c'est-à-dire si les décisions prises sont conformes aux textes et aux règlements.*

Dans ces types de projet les conflits ne manquent pas. On peut jouer le rôle de médiateur et de prévention des conflits. »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- Les risques de pollution atmosphérique avec le soulèvement de la poussière ;
- Les risques d'agressions de la forêt car avec le désenclavement on assiste à l'afflux de personnes ;
- La menace sur la faune car certaines espèces peuvent être menacés par le trafic ;
- Le manque de qualification des jeunes qui les empêchent d'occuper ou de profiter de certaines tâches ;
- La commune de Dimboli a été omise pour les aménagements (village de Afia Dandé mayo et de Vélingara).

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Commencer les travaux rapidement ;
- Respecter les engagements et les promesses tenus ;
- Prolonger la route Fongo-lombel jusqu'à Demboli pour faire plus d'impact car ça va permettre de connecter les deux communes ;
- Former les jeunes pour les préparer ;
- Arroser la piste systématiquement avant les travaux ;
- Privilégier la main d'œuvre locale qualifiée et non qualifiée ;

- Privilégier la communication avec toutes les parties prenantes ;
- Donner la bonne information sur le projet ;
- Impliquer les autorités administratives dans toutes les étapes du projet.

Mode de communication avec les parties prenantes

Pour la communication, l'acteur propose d'organiser des CLD d'information ou de les contacter par téléphone ou par Email.

Gestion Foncière et mécanisme de gestion des plaintes

La gestion des terres est du ressort des communes.

En ce qui concerne la gestion des conflits, le dialogue et la discussion sont privilégiés.

L'acteur propose :

- de mettre à la disposition des sous-préfectures des registres de plaintes pour permettre aux populations d'enregistrer leurs doléances ;
- de sensibiliser sur le mécanisme de gestion des plaintes en passant par les chefs de villages, les présidentes des GPF et les représentants de la jeunesse.

Besoins en renforcement de capacité et Appui institutionnel

L'acteur souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- La clôture de la sous-préfecture de Fongolembi et une réfection de la sous-préfecture ;
- La construction de toilettes publiques pour la sous-préfecture.

Accompagnement sociale

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Une formation des femmes sur la transformation des produits forestiers pour impacter sur leur autonomisation ;
- Un équipement du dispensaire de Fongolembi car la plupart des gens viennent s'y soigner ;
- La clôture de la mosquée de Fongolembi.

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Association des transporteurs de la gare routière de Kédougou

Lieu de la rencontre : Gare Routière

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Juillet s'est tenue à Kédougou une consultation publique avec l'association des transporteurs dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 15 H 38 Min pour prendre fin à 16 H 17 Min.

La séance a été présidée par le chef de garage Monsieur Ablaye Barry

Etaient présents à cette rencontre : 08 participant (s) dont 08 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en Wolof et en peulh

Contacts : Monsieur Ablaye Barry ; Tel : 77-810-19-15

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *le projet est important pour le développement car il permet de faciliter le transport et de maintenir les voitures dans un bon état. Nous souhaitons une bonne réussite du projet dans tous les endroits qu'il va intervenir.*

Là où nous sommes actuellement, ce n'est pas une gare car c'est une zone appartenant à des particuliers. Nous sommes exposés à tous risques et dangers sanitaires et sécuritaires. Donc aller dans la nouvelle gare est une nécessité. »

Rôle et mission de la partie prenante

« *Notre rôle est la gestion de la gare. On assure le fonctionnement de la gare c'est-à-dire assurer le maintien des infrastructures dans de bonnes conditions et assurer la déserte dans les autres localités.*

On peut participer dans le projet en assurant le suivi des aménagements qui vont se faire pour que les travaux soient corrects et bien faits, et en assurant la gestion de la gare. »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements ;

- La gare est une zone très inondée
- Le défaut de qualité des infrastructures à aménager ;
- Le fait de tenir des engagements sans pour autant les réaliser ;
- L'occupation du hangar par les commerçants qui risquerait de créer des conflits ;
- Le fait de commencer les travaux sans les terminer.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Commencer les travaux le plus rapidement possible ;
- Communiquer avec l'association des transporteurs de la gare pour une bonne mise en œuvre du projet ;
- S'assurer de la finition des travaux avant de les démarrer ;
- Enlever toutes les cantines qui sont au milieu de la gare ;
- Donner l'exclusivité de la gare aux chauffeurs et aux transporteurs ;
- Veiller à ce qu'il y ait la sécurité sanitaire, dans la gare ;
- Construire des infrastructures de qualité qui respectent les normes légales ;
- Aménager en permettant à toutes les catégories de voitures, de pouvoir rentrer et sortir de la gare ;
- Goudronner la gare pour éviter les inondations et le soulèvement de la poussière ;
- Ouvrir une porte du côté opposé à la route nationale pour faciliter la circulation ;
- Préparer les chauffeurs en les formant afin qu'ils puissent être opérationnels aux nouveaux emplois qui seront disponibles dans le cadre du projet.

Mode de communication avec les parties prenantes

Communiquer avec le président du GIE par téléphone (tel : 77-515-30-84 Saidou Diallo) ou à travers une rencontre. Le GIE regroupe les chauffeurs de la gare routière.

Gestion Foncière et mécanisme de gestion des plaintes

La gestion des terres est du ressort de la municipalité.

En ce qui concerne la gestion des conflits, il existe un bureau, dirigé par le président, qui permet la résolution des plaintes. Le règlement des conflits se fait à l'amiable.

Besoins en renforcement de capacité et accompagnement sociale

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La formation des chauffeurs en conduite d'engins lourds (Pouelin, bulldozer, grader etc.)

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec l'association des transporteurs de la gare routière, juillet 2023

**COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES
INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES
AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER
ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU**

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Kédougou

Structure/Acteur rencontré : Préfecture/Préfet de Kédougou

Lieu de la rencontre : Préfecture

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Juillet s'est tenue à Kédougou une rencontre institutionnelle avec le Préfet dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 16 H 40 Min pour prendre fin à 17 H 15 Min.

La séance a été présidée par le Préfet Monsieur Thierno S Sow, Préfet de Kédougou

Etaient présents à cette rencontre : 01 participant (s) dont 01 homme (s) et 00 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle)

Contacts : Monsieur Thierno S Sow; Tel : 77-529-05-70

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;

- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « le grand projet LMK est d'une grande importance pour la région de Kédougou permettant ainsi à son économie de se décoller de par la fluidité et la rapidité du transport des marchandises. Rappelons que beaucoup de marchandises quittent le Mali vers la Guinée. Plus particulièrement cette route va désenclaver les localités comme Fongolembi, Dindéfelo et Tinkoto, qui seront désormais reliées à la RN7. Aussi, les aménagements connexes tels que les adductions d'eau, les murs de clôtures, la construction d'écoles entre autres vont renforcer les infrastructures sociales existantes dans notre département. Et permettront une meilleure prise en charge des demandes sociales. »

Rôle et mission de la partie prenante

« Nous sommes déjà dans le projet avec l'évaluation des impenses. Cette évaluation est sous la responsabilité de la préfecture. On continue à accompagner le porteur du projet dans l'évaluation des impenses. Et nous comptons l'accompagner jusqu'à la production du rapport final de l'évaluation, ainsi que la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport. Toutes les parties prenantes sont engagées à accompagner le projet pour un déroulement normale des activités. Les mesures nécessaires seront prises pour une circulation normale et une surveillance des engins lourds ainsi que l'arrosage des pistes pour éviter le soulèvement de la poussière. »

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- Les risques de pollution atmosphérique et sonore pendant les travaux ;
- La discrimination de la main d'œuvre locale au profit d'une main d'œuvre exportée ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Commencer les travaux le plus rapidement possible ;
- Toujours travailler avec les autorités administratives et locales et l'entreprise concessionnaire ;

- Employer au maximum les jeunes habitant les localités qui abritent les routes et les infrastructures sociales
- Prévoir une formation préalable des jeunes pour leur permettre d'être opérationnel ;
- Construire des infrastructures résilientes.

Mode de communication avec les parties prenantes

La partie prenante propose de faire un CDD d'explication et d'information par rapport au projet.

Gestion Foncière et mécanisme de gestion des plaintes

Selon l'acteur « on a une expérience dans le département en ce qui concerne la gestion des conflits. En effet, le préfet est responsable d'une équipe pluridisciplinaire composée de services techniques, de l'entreprise concessionnaire ainsi que des représentants des jeunes et des femmes, qui sont au cœur du dispositif de gestion des plaintes. Cette équipe permettra à l'entreprise de mettre en œuvre son programme dans la légalité même s'il y a opposition des populations locales. Cette même équipe fera pression sur l'entreprise pour la résolution des problèmes et préoccupations légitimes posés par les populations. »

Besoins en renforcement de capacité et appui institutionnel

L'acteur souhaiterait bénéficier des renforcements de capacités ci-après :

- Un appui institutionnel aux autorités administratives et locales.

Accompagnement sociale

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- Une formation des jeunes des différents villages impactés par le projet.

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Région : Kédougou

Département : Kédougou

Commune/Village : Dindefelo

Structure/Acteur rencontré : Représentants de la population locale et des GPF de Dindefelo

Lieu de la rencontre : Mairie de Dindefelo

L'an deux mille vingt-trois, le 22 Juillet s'est tenue à Dindefelo une consultation publique avec les représentants de la population locale et des GPF dans le cadre de la préparation du PEPP des

aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 12 H 22 Min pour prendre fin à 13 H 24 Min.

La séance a été présidée par le SG Monsieur Ousmane Diallo.

Etaient présents à cette rencontre : 10 participant (s) dont 04 homme (s) et 06 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle) et en peulh

Contacts : Monsieur Ousmane Diallo ; Tel : 77-573-93-32

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante, le projet est une bonne chose car il permet à travers les aménagements :

- D'alléger les travaux domestiques des femmes ;
- D'affermir les relations entre les populations ;
- De faciliter la circulation des biens et des personnes ;
- De renforcer l'intégration sous-régionale avec l'aménagement du marché ;
- De commercialiser les produits locaux ;
- Et d'évacuer les malades dans de plus brefs délais.

Rôle et mission de la partie prenante

L'acteur est prêt à participer pour une bonne mise en œuvre du projet en créant un comité de suivi des activités et de la plateforme multifonctionnelle. Il peut aussi contribuer en organisant des séances de reboisement. En outre, la jeunesse s'engage à faire le suivi des infrastructures de la jeunesse pour l'entretien et la continuité des activités.

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- Plus l'accès est facile et plus les risques sécuritaires sont énormes ;
- La coupe d'arbres pour l'aménagement des infrastructures ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements, surtout en ce qui concerne le marché ;

- La perturbation des activités de commerce avec la destruction du marché de Dindefelo ;
- Les pertes de biens si toutefois les infrastructures doivent être aménagées sur des espaces privés ;
- Les retards constatés dans la compensation des pertes subies ;
- Les populations sont mal informées par rapport au mécanisme de gestion des plaintes qui sont nées de l'intervention du projet ;
- Le défaut de qualité des infrastructures ;
- La discrimination de la main d'œuvre locale au profit d'une main d'œuvre exportée.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie a émis les recommandons suivantes :

- Construire des infrastructures de qualité en tenant compte des caractéristiques de la zone ;
- Commencer les travaux le plus rapidement possible ;
- Commencer le plus rapidement possible les travaux d'aménagement du marché pour permettre la reprise des activités de commerce ;
- Recruter la main d'œuvre locale car pour la réhabilitation de la route LMK aucun jeune n'est encore recruté pour les travaux ;
- Prévoir un reboisement à la fin des travaux d'aménagement ;
- Prévoir des toilettes et une adduction d'eau dans le marché ;
- Construire des cantines dans le marché ;
- Choisir un bon emplacement pour le parking ;
- Renforcer la sécurité de la commune car les nouveaux aménagements attireront probablement des malfrats ;
- Prévoir des modalités de compensation qui vont prendre en compte toutes les pertes subies ;
- Dédommager les personnes impactées bien avant de commencer les travaux ;
- Accompagner financièrement les femmes qui faisaient de petit commerce à côté de la route qui est en train d'être réhabilitée ;

Mode de communication avec les parties prenantes

Le projet peut communiquer avec les populations à travers les chefs de villages.

Gestion Foncière et mécanisme de gestion des plaintes

La gestion des terres est coutumière au niveau des villages. Et elle est sous le contrôle du chef de village. Cependant au niveau communal, elle est sous la responsabilité de la mairie. Selon la population, il y a assez d'espaces pour abriter les aménagements.

En ce qui concerne la gestion des conflits, la commune dispose d'un comité de gestion des plaintes qui regroupe toutes les couches de la population (chef de village, jeunesse, femmes etc.) piloté par le maire. Cependant dans le cadre de ce projet, la partie prenante propose :

- de mettre en place un comité de gestion des plaintes inter-villageois et de divulguer le mécanisme de gestion des plaintes dans tous les villages concernés ;
- de créer un registre des plaintes à la mairie et de faire en sorte que les plaintes soient réglées rapidement et dans la transparence ;

Besoins en renforcement de capacité et accompagnement sociale

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La formation des jeunes en entrepreneuriat et en tourisme ;
- La formation des comités de suivi du projet ;
- L'équipement du foyer des jeunes.
-

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec les représentants de la population locale et des GPF, juillet 2023

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES/RENCONTRES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PEPP DES AMENAGEMENTS CONNEXES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE INTER ETAT LABE-MALI-KEDOUGOU

Département : Kédougou

Commune/Village : Bandafassi

Structure/Acteur rencontré : Population de Bandafassi et représentantes des GIE et GPF

Lieu de la rencontre : Maison du chef de village de Bandafassi

L'an deux mille vingt-trois, le 22 Juillet s'est tenue à Bandafassi une consultation publique avec la population de Bandafassi et les représentantes des GIE et GPF dans le cadre de la préparation du PEPP des aménagements connexes de la construction de la route inter Etat Labé-Mali-Kédougou. La séance a commencé à 16 H 42 Min pour prendre fin à 17 H 27 Min.

La séance a été présidée par le chef de village de Bandafassi Monsieur Elhadj Moussa K Diallo

Etaient présents à cette rencontre : 11 participant (s) dont 1 homme (s) et 10 femme (s).

Les échanges ont été faits en français (langue officielle) et en peulh

Contacts : Monsieur Elhadj Moussa K Diallo ; Tel : 77-156-99-68

Points abordés

Les points abordés avec la partie prenante sont les suivants :

- Perception/avis par rapport au projet ;
- Préoccupations et craintes qui relèvent du projet ;
- Recommandations et attentes vis-à-vis du projet ;
- Gestion foncière et gestion des plaintes ;
- Renforcement des capacités ;
- Accompagnement social.

Les interventions des différents acteurs sont synthétisées comme suit :

Perceptions et avis par rapport au projet

Selon la partie prenante « *le projet est essentiel pour les villages et pour toute la commune de Bandafassi. Nous sommes ravis de l'accueillir car il permettra d'alléger les travaux domestiques et d'acquérir de nouvelles connaissances à travers la formation des jeunes.* »

Rôle et mission de la partie prenante

Les GPF comptent créer un comité qui se chargera de la gestion des infrastructures mises en place. Elles vont assurer le suivi et l'entretien.

Préoccupations et craintes soulevées

Les préoccupations de la partie prenante par rapport aux aménagements connexes ciblés sont les suivantes :

- Le fait de tenir des engagements sans pour autant les réaliser ;
- Le fait de commencer les travaux sans les terminer ;
- La discrimination de la main d'œuvre locale au profit d'une main d'œuvre exportée ;

- Le défaut de qualité des infrastructures à aménager ;
- La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements ;
- Le fait de ne pas transmettre à toutes les parties prenantes les mêmes informations sur le projet.

Recommandations et attentes

Pour une bonne mise en œuvre du Projet des aménagements connexes, la partie prenante a émis les recommandons suivantes :

- Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- Construire des infrastructures de qualité qui respectent les normes légales ;
- Commencer les travaux le plus rapidement possible et assurer la finition des travaux ;
- Partager la même information à tous les acteurs impliqués dans le projet pour une bonne synergie d'action
- Prévoir la construction d'un locale qui va abriter les moulins ;
- Implanter la plateforme dans un endroit stratégique qui sera accessible à tous les villages ;
- Assurer la résilience des infrastructures.

Mode de communication avec les parties prenantes

Pour le partage de l'information, la partie prenante propose de choisir des personnes relais pour une bonne interaction (le maire, le chef de village, la présidente des GPF, ou le président de la jeunesse)

Gestion Foncière et mécanisme de gestion des plaintes

La gestion des terres est coutumière cependant elle tend à devenir moderne avec les nouvelles lois. Le chef de village et le maire sont les garants légaux du foncier. Il y a des terres qui appartiennent à la population, des terres qui sont gérées par le chef de village et des terres qui sont sous la responsabilité de la municipalité. Cependant, pour des projets de développement, tous travaillent en parfaite collaboration pour l'intérêt de la communauté. La partie prenante tient à préciser qu'il y a assez d'espaces pour abriter les aménagements.

En ce qui concerne la gestion des conflits, la commune dispose d'une commission formelle de gestion des plaintes. Cette commission regroupe les sages, les présidents des groupements et associations et elle est piloté par la mairie. Le règlement des conflits à l'amiable est le plus priorisé. Les conflits qui risquent de survenir sont entre autres :

- Le non-respect des engagements pris avec les populations ;
- Les Violences Basées sur le Genre avec l'arrivée des étrangers ;
- Le non-recrutement de la main-d'œuvre locale ou le licenciement abusif de la main d'œuvre locale.

Toutefois, dans le cadre de ce projet, la partie prenante propose de créer un registre de plaintes pour l'enregistrement des griefs.

Besoins en renforcement de capacité et accompagnement sociale

Les mesures d'accompagnement social souhaitées par la partie prenante sont :

- La construction de puits hydrauliques dans les périmètres maraichers qui seront praticables durant toutes les saisons ;
- La construction d'une cuisine dans l'école primaire du village de Bandafassi ;
- La formation des femmes en transformation des produits locaux ;
- Une formation des GPF en gestion des machines (plateforme multifonctionnelle) ;

Photo de la rencontre



Images de la rencontre avec la population de Bandafassi et les représentantes des GIE et GPF, juillet 2023

Annexe 3 : synthèse des avis des parties prenantes

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
17/07/2023			
• Rencontre institutionnelle avec le commandant de la police de l’Air et des Frontières			
<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connnaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	<p>Selon la partie prenante « c’est un bon projet qu’on apprécie beaucoup sachant les difficultés auxquelles les passagers rencontrent pour rallier les deux villes qui engendrent des pertes humaines et des dégâts matériels considérables. Au-delà de cet aspect, le projet va accroître l’économie et le commerce avec l’épanouissement des échanges entre les deux villes. Sur le plan social également c’est un projet qui pourra accroître le niveau de revenu des populations avec le développement des petits commerces »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les lenteurs dans l’exécution des travaux ; • Le manque d’information relative au projet ; • La direction a pris des mesures provisoires pour remplacer le mur de clôture de la police des frontières de Ségou en attendant sa réhabilitation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter le poste de la route ; • Réhabiliter le poste des éléments et de • Prévoir un reboisement • Privilégier dans l’emploi des personnes qualifiées ; • Aller à la rencontre des populations pour convaincre la population • Recueillir l’avis de la population sur le projet.
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
18/07/2023			
- Rencontre institutionnelle avec le chef de division de la direction régionale de l’urbanisme			
<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet 	<p>Selon la partie prenante : « dans l’ensemble, les aménagements ciblés sont</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques de destruction de la faune ; - Le risque de conflits de compétences causé par le manque de communication ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Restituer les choses en leur - bonne mise en œuvre - Déposer une autorisation de l’urbanisme avant - Eviter d’annoncer

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	<p>satisfaisants. On apprécie beaucoup. L'impact sera positif car il y a un déficit de tout genre dans les localités ciblées. Ça sera un gain énorme pour les populations ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque d'abandon prématuré des travaux causant ainsi un encombrement de l'espace et une frustration ; - Le non respect de la réglementation en matière de construction d'édifices ; - La non-implication de la main d'œuvre locale qualifiée et non qualifiée pendant les travaux ; - L'assiette foncière n'est pas très disponible dans la commune de Kédougou ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre un entrepreneur ; - Engager des gens pour les activités ; - Eviter de couper les arbres ; - Changer les abris ; - Garantir les garanties ; - Réhabiliter les lieux ; - Fournir de la main d'œuvre ; - Identifier les axes ; - Eviter les douleurs ; - Identifier l'assiette ; - Sensibiliser les populations ; - Leur permettre de s'occuper ; - Associer les représentants ; - Appropriation du projet ; - Associer la municipalité ; - Responsabiliser ; - Exiger l'obligation ;
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations

18/07/2023

- Rencontre institutionnelle avec l'Inspecteur des Eaux et Forêts

<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) 	<p>Selon l'inspecteur « c'est un projet à saluer. Il va créer de l'emploi, contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations. Sachant que la population de Kédougou et celle de la Guinée sont les mêmes, il va</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La coupe d'arbres ; - La pollution sonore et atmosphérique durant les travaux ; - Le manque de suivi du plan de gestion environnementale et sociale ; - Le suivi et le contrôle des aménagements déjà réalisés ; - L'interruption des travaux de construction ; - L'intensification du commerce des produits non ligneux avec l'accessibilité des voies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un plan de gestion ; - Faire une reconnaissance ; - Payer les taxes d'occupation ; - Sélectionner les arbres ; - S'assurer du suivi ; - Vérifier l'effectivité ; - Suivi des activités ; - Mettre en contribution ; - Responsabiliser ; - Suivi des travaux ; - Utiliser du haie vive ; - Maraicher de Bandi
--	---	---	---

Synthèse des préoccupations et recommandations			
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Information et renforcement des capacités 	<p>donc faciliter les déplacements humains et des biens matériels. Tous les villages qui sont sur l'axe seront desservis. »</p>		
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
18/07/2023 - Rencontre institutionnelle avec le maire de Bandafassi			
<ul style="list-style-type: none"> Perception des Parties Prenantes par rapport au projet Identification/Connaissance des Parties Prenantes Préoccupations/contraintes Recommandations et attentes Gestion foncière Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) Information et renforcement des capacités 	<p>Selon l'acteur « c'est un bon projet qui va permettre de désenclaver la zone et l'accès facile et un écoulement facile des produits. C'est un bon projet qui vient à son heure. Les aménagements vont impacter positivement la vie des populations de Bandafassi en réduisant les déplacements pour les besoins primaires. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de précision sur l'emplacement exact des aménagements à faire ; Les risques de conflits entre employeur et employé ou entre l'entreprise et la population ; La petitesse de l'aménagement des périmètres maraichers. 	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer la commune Choisir une entreprise locale Conseiller au maître d'ouvrage ; Prévoir des blocs sanitaires Augmenter l'aménagement Prévoir des pistes Darusalam ; Prévoir au minimum Mettre dans chaque quartier au lieu de les regrouper
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
18/07/2023 - Rencontre institutionnelle avec le Sous-préfet de Bandafassi			
<ul style="list-style-type: none"> Perception des Parties Prenantes par rapport au projet 	<p>Selon l'acteur « c'est un bon projet dans</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le non-respect des normes standards de construction ; Commencer les travaux sans les terminer ; 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre l'avis des acteurs locaux (sanitaires, scolaires, etc.) équiper les écoles Et aussi par rapport

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	<p>l'ensemble car il permet d'avoir accès à l'eau sachant que l'eau est une nécessité pour la population et permet de limiter les maladies pathologiques. Il permet aussi de sécuriser les infrastructures qui sont importants pour le suivi des activités et de créer de l'emploi et de générer des revenus. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les frustrations qui peuvent naître si la main d'œuvre locale n'est pas associée dans les travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la participation de décision et le rôle des communautés ; • Mettre les thématiques de santé et la traite des enfants au premier plan ; • Exécuter les travaux rapidement ; • Impliquer si possible les communautés lors de la mise en œuvre ; • Donner la latitude aux communautés pour l'emplacement des infrastructures ;

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
-----------------	----------------------	----------------------------	--------------------------------

18/07/2023

- Rencontre institutionnelle avec le chef de service de l'agence régionale de développement

<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière 	<p>Selon la partie prenante « nous saluons le projet car il participe à l'intégration sous-régionale. Il permettra l'utilisation de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La nuisance sonore des engins pendant les travaux ; • Le suivi des infrastructures pendant toute la durée du projet ; • La sécurité des biens et des personnes avec l'affluence que le projet fera dans les différentes localités ; • Les conflits de compétences pendant la mise en œuvre du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dispositif de la zone frontalière ; • Prendre les mesures nécessaires pour limiter la nuisance sonore et la pollution ; • Faire appel à la communauté pour l'aménagement ; • Faire des séances de concertation et un engagement des communautés ; • Aménager la gare et la réhabiliter ; • Faire en sorte que la réhabilitation des v
--	--	---	---

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	<p>main d'œuvre et de sécuriser les infrastructures publiques et scolaire. En outre, il participera à renforcer l'approvisionnement en eau potable qui va impacter positivement sur la santé des populations ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'aire de repos peut se confronter à une indisponibilité foncière pour sa réalisation ; • La lenteur dans l'exécution des travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire à Ségou • Construire un forage au lieu de Badala qui • Exécuter les travaux

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
-----------------	----------------------	----------------------------	--------------------------------

14/07/2022

- Rencontre institutionnelle avec le Maire de Dindéfelo

<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	<p>Selon la partie prenante « le projet est un grand ouf de soulagement car il permet de développer la production et le transport interurbain ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La coupe d'arbres ; • Les risques d'insécurité avec la fluidité du transport et la présence de nouvelles infrastructures ; • La nuisance sonore des engins pendant les travaux ; • La lenteur dans l'exécution des travaux qui peut entraîner des frustrations ; • Le non-respect des engagements pris avec les parties prenantes ou les travailleurs ; • Les risques d'abandon des chantiers ; • Le risque de malfaçon dans la construction des aménagements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un bon décompte des pertes de biens ; • Privilégier la main d'œuvre locale • Partager les bonnes pratiques pour une bonne synergie • Respecter les engagements • Exécuter les travaux • Insister sur la qualité et assurer leurs pérennités • Impliquer la main d'œuvre locale et ses compétences ; • Construire une école • Construire les salles de classe • Construire une petite clinique • S'assurer de la fin des travaux
---	--	--	---

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations

19/07/2023 - Rencontre institutionnelle avec la coordinatrice de la Région Médicale

<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/constraints • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	<p>Selon la partie prenante « le projet facilite l'accessibilité des soins pour la population, réduit les déplacements pour l'achat de médicaments.</p> <p>Permet le recours précoce aux structures de santé, l'autonomisation des femmes et permet de renforcer la sécurité des établissements ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • La pollution atmosphérique • Les risques de multiplication de maladies infectieuses avec l'arrivée des travailleurs ; • La gestion des infrastructures après le départ du projet ; • La non-conformité des règles de construction qui peut engendrer une fragilité dangereuse des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des infrastructures ; • Arroser les pistes pour éviter la poussière ; • Prévoir des plans pour lutter contre la malaria ; • Construire le dépôt à Dindéfelo ; • Faire des sensibilisations sur les risques de propagation ; • Organiser des rencontres pour mettre tout le monde d'accord ; • Construire des postes de santé ;
---	--	---	--

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
-----------------	----------------------	----------------------------	--------------------------------

19/07/2023 - Rencontre institutionnelle avec l'inspecteur adjoint de l'IRTSS

<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connaissance des Parties Prenantes 	<p>Selon la partie prenante « c'est un excellent projet qui participe au désenclavement de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques de discrimination des travailleurs selon le sexe ; • Les risques d'accidents de travail ; • Le non-respect des engagements pris avec les parties prenantes ou les travailleurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser tous les autres travaux nécessaires des activités ; • Prévoir des EPI et des équipements de protection ; • Prévoir le balisage des zones de travail ;
---	--	--	--

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	<p>cette zone. Il permet le brassage des communautés, participe au renforcement du système éducatif, participe à l'autonomisation des femmes, et renforce les secteurs sociaux de base. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La non déclaration des activités et du personnel de travail ; • Le défaut de qualité des travaux et des aménagements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un cahier de charges précis ; • Protéger les travailleurs ; • Respecter les conditions de travail ; • Prévoir tous les équipements nécessaires des travaux ; • Eviter de faire travailler les femmes le sexe afin de donner un exemple ; • Prendre les mesures nécessaires pour protéger l'environnement ; • Réaliser des infrastructures ; • Vérifier la disponibilité des matériaux ; • Suivre l'avancée du projet initial et cha...
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<p>19/07/2023 • Rencontre institutionnelle avec le chef de service du Service départemental du Développement</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	<p>Selon la partie prenante « le projet de construction de la route Inter-Etat est une très bonne initiative ainsi que les aménagements connexes prévus car il permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De désenclaver certaines zones ; • De faciliter la circulation et par conséquent les échanges ; • De développer les activités et la 	<ul style="list-style-type: none"> • L'intervention du projet pourrait aggraver la vulnérabilité de certaines populations s'il n'y a pas un bon suivi des aménagements et un accompagnement convenable ; • La lenteur dans l'exécution des travaux ; • Le soulèvement de la poussière et les obstructions à la circulation pendant les travaux des pistes ; • Les asymétries d'information par rapport au projet ; • L'implication des personnes vulnérables dans les activités du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner des informations à toutes les parties prenantes ; • Consulter surtout les femmes pour la réussite du projet ; • Arroser les pistes et les déviations, si possible ; • Impliquer toutes les parties prenantes pour le dédommagement ; • Construire des pistes pour les femmes ; • Construire au niveau des pistes pour filles ; • Respecter les engagements pris ; • Faire bénéficier les femmes de la route ;

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	production locales ; • D'alléger les travaux des femmes et ; • D'améliorer les conditions de vie des populations. »		
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
19/07/2023 - Rencontre institutionnelle avec le conseiller et directeur communication de la Mairie			
<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	Selon l'acteur, c'est un bon projet car les aménagements connexes ciblés, une fois réalisés permettront de faciliter la circulation et de désenclaver certains quartiers. Ils permettront aussi de sécuriser les voies à travers l'éclairage et l'assainissement.	<ul style="list-style-type: none"> • La pollution sonore des machines pendant les travaux ; • La pollution atmosphérique créée par le soulèvement de la poussière ; • L'abatage des arbres qui seront sur l'emprise du projet ; • La perturbation de la circulation pendant les travaux ; • Les risques d'inondations si l'aménagement des voiries n'est pas associé à un bon plan d'assainissement ; • La divagation des animaux est un phénomène très accentué dans la localité ; • L'absence de dos d'âne sur les voiries qui peut entraîner toutes sortes d'accidents ; • Le non-respect des engagements pris avec les parties prenantes ou les travailleurs ; • Les difficultés liées à la recherche d'espaces pouvant abriter les aires de repos ou parking gros porteurs dans la commune ; • Les entreprises ont tendance à construire des routes qui ne durent pas, et qui ne tiennent pas compte du changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la main d'œuvre locale • Prévoir un reboisement • Travailler en partenariat avec les associations pour l'assainissement pluvial et les eaux de ruissellement • Prévoir des dispositifs pour éviter les accidents de tout genre • Choisir une bonne qualité de matériaux • Choisir des équipements adaptés et respecter les normes • Baliser avec l'aide des associations pour identifier les aménagements à prévoir

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations

19/07/2023

• Rencontre institutionnelle avec l'Inspecteur de l'IEF de Kédougou

<ul style="list-style-type: none"> • Perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités 	<p>Selon la partie prenante « le fait d'aménager des voies, des routes et des pistes est une opportunité mise à la disposition des populations pour un développement endogène. En permettant les uns et les autres de se rencontrer, on leur donne l'occasion d'unir leur force d'échange, de partage pour être beaucoup plus résilients car inutile de dire que le développement passe par les routes. Ce qu'il y a lieu de signaler, c'est qu'au-delà des informations relatives ou hard,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La non transversalité de l'offre scolaire dans toutes les communes ou villages impactés : à Fongolembi il n'y a rien de prévu dans le secteur de l'éducation ; • La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements ; • Le démarrage des travaux pendant l'année scolaire qui risquerait de perturber le déroulement des cours ; • L'absence de ralentisseurs, à la devanture des écoles proches de la piste, qui pourrait mettre en danger la vie des apprenants ; • Le défaut de qualité des infrastructures à aménager (mur de clôture, école etc.) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter les travaux de sécurité ; • Faire les gros travaux sans perturber les cours ; • Equiper les salles de classe fonctionnelles à la hauteur des normes ; • Prévoir une adduction d'eau et d'hygiène ; • Prévoir un reboisement ; • Travailler en partenariat avec l'IEF pour assurer la qualité des travaux ; • Prévoir des ralentisseurs sur la route ; • Exécuter les travaux de maintenance ;
---	---	--	---

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<p>le projet intervient aussi dans le soft à travers des formations et des renforcements de capacités dans tous les domaines. Et d'ailleurs en s'intéressant à la jeunesse et aux femmes, et en ne négligent pas la santé et l'éducation le projet se veut un, centré sur l'humain et cela est d'autant plus charmant que l'approche demeure une approche inclusive et participative. En donnant la parole aux acteurs bénéficiaires et en croisant les idées des autorités décentralisées à celles des autorités déconcentrées, le</p>		

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	projet s'assure en amont que ses interventions répondent aux besoins intrinsèques des acteurs locaux, conformément aux orientations des politiques publiques plus particulièrement celles relatives à l'équité territoriale. »		
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
20/07/2023		<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre institutionnelle avec le chef de service de la Direction Régionale du Commerce 	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) 	<p>Selon la partie prenante, la construction du marché est très importante pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle permet aux acteurs du commerce, d'écouler leurs 	<ul style="list-style-type: none"> • La lenteur dans l'exécution des travaux ; • Le marché peut être un vecteur de transmission de maladie s'il n'est pas bien surveillé ; • Le marché peut attirer toute sorte de personnes malintentionnées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dispositif car le marché peut être un vecteur de maladies (surtout d'EBOLA) ; • Construire un marché de Dindéfelo est un marché sous-régional • Renforcer la sécurité • Sécuriser le marché • Rendre le marché accessible • Prévoir un dépôt pour une bonne construction • Prévoir une électricité pour la structuration du marché • Impliquer les acteurs • Exécuter les travaux

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités • Mesures d'accompagnement social • Information et renforcement des capacités 	<p>produits, d'augmenter leurs revenus et d'améliorer les conditions d'existences ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle permet de consolider les échanges entre les deux pays (le Sénégal et la Guinée) du fait de la position frontalière de Dindefelo ; • Elle permet de booster le tourisme culturel et environnemental de Dindefelo ; • Elle a un impact positif dans le transport routier. Elle densifie le flux ; • C'est un facteur d'intégration des peuples ; <p>Toujours selon elle, l'infrastructure</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Faire un suivi régulier • Impliquer surtout les acteurs locaux • Associer les autorités locales • S'assurer de la fin de l'opération

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	routière est une solution pour la facilitation de la distribution des produits.		
Points discutés	Perception du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
20/07/2023	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre institutionnelle avec le chef de division de la DREEC 		
<ul style="list-style-type: none"> Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet Préoccupations/contraintes Recommandations et attentes Gestion foncière Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) Renforcement des capacités Mesures d'accompagnement social Information et renforcement des capacités 	<p>Selon la partie prenante « le projet est magnifié dans tout son ensemble. C'est un projet de développement et c'est une nécessité quelque soient les enjeux. Du point de vue social, le projet a un impact très positif et permet de réduire le gap entre zone urbaine et zone rurale. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> La problématique de la réhabilitation des carrières ouvertes : les entreprises ont tendance à ouvrir plusieurs carrières, juste pour la réhabilitation de quelques kilomètres de routes ; La problématique de la gestion des déchets verts : les déchets verts favorisent les feux de brousse ; La sécurité routière : les chantiers sont souvent dépourvus de panneaux de signalisations ce qui occasionnes beaucoup d'accidents ; La coupes d'arbres ; La pollution atmosphérique. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en pratique pour réduire la poussière ; Optimiser l'ouverture des carrières ; Accompagner les agriculteurs pour la gestion des déchets verts via la mise en place de déchetteries ; Prévoir des panneaux de signalisation aux chantiers ; Planter des arbres ; Prendre l'attache avec les services de compensation carbone ;
Points discutés	Perception du projet	Préoccupation et craintes	Suggestions et recommandations
20/07/2023	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre institutionnelle avec le secrétaire général du Conseil départemental 		

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et perception • Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Renforcement des capacités • Mesures d'accompagnement social • Information et renforcement des capacités 	<p>Selon la partie prenante « le projet permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer les résultats scolaires en permettant aux élèves d'étudier dans de bonnes conditions ; - de faciliter l'accès aux soins primaire grâce à la proximité des infrastructures scolaires de base ; - d'augmenter les recettes des communes qui vont permettre aux communes de faire des investissements ; - et de désenclaver les villages les plus reculés. ». 	<ul style="list-style-type: none"> • La coupe d'arbres qui risque d'influencer négativement sur le climat de la zone ; • Le soulèvement de la poussière avec ses conséquences sur la santé des êtres vivants et sur la flore ; • La non-exhaustivité du recensement des personnes impactées par le projet ; • Les risques de perturbations de la circulation pendant les travaux ; • La discrimination de la main d'œuvre locale au profit d'une main d'œuvre venue d'ailleurs ; • La surélévation des routes qui peut entraîner des inondations dans certaines localités ; • La sous-traitance des marchés qui impacte négativement sur la qualité des infrastructures (abandon de chantier etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Penser à un programme • Construire des salles • Identifier les modules du marché pour procéder après la formation • Aménager une tribune un programme pré • Prendre les dispositions soulèvement de la • Recenser toutes les dépenses dédommager à la h • Prévoir des déviations • Prévoir des canaux eaux usées ; • Mettre en place l'ouvrage qui sera in
Points discutés	Perception du projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations

21/07/2023

- Rencontre institutionnelle avec le Maire de Fongolembi

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<p>par rapport au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Renforcement des capacités • Mesures d'accompagnement social • Information et renforcement des capacités 	<p>sommes ravis du projet car il va nous permettre de sécuriser nos lieux de culte, d'alléger le travail des femmes et de les rendre autonomes, d'écouler les produits dans de brefs délais. Avec la formation, les jeunes peuvent espérer trouver du travail et cela pourrait limiter les immigrations. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements ; • Le défaut de qualité des infrastructures à aménager (mur de clôture, école etc.) ; • Le fait de tenir des engagements sans pour autant les réaliser ; • Les risques de conflits durant l'intervention du projet ; • Le fait de commencer les travaux sans les terminer ; - Le soulèvement de la poussière pendant les travaux de réhabilitation des pistes. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la fin • Préparer les jeunes opérationnels aux dans le cadre du pr • Recruter massivement la population local • Installer la plateforme village est bien p • Prévoir une petite t terrain de football • Prendre les disposi atmosphérique de l • Partager la même dans le projet pour • Maintenir cette a contribution de tou du projet ; • Prévoir un appui jeunesse pour sen projet et des a infrastructures ; • Prévoir un reboisement • Choisir des person assurer le suivi des • Aider les villages à des autres infras l'AGEROUTE.
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations

21/07/2023

• Rencontre institutionnelle avec l'Adjoint Sous-préfet de Fongolembi

<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y 	<p>Selon la partie prenante « le projet est très pertinent dans son ensemble car il permet une intégration régionale. En effet, Fongolembi est un</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques de pollution atmosphérique avec le soulèvement de la poussière ; • Les risques d'agressions de la forêt car avec le désenclavement on assiste à l'afflux de personnes ; • La menace sur la faune car certaines espèces peuvent être menacés par le trafic ; • Le manque de qualification des jeunes qui les empêchent d'occuper ou de profiter de certaines tâches ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Commencer les tra • Respecter les enga • Prolonger la route plus d'impact car communes ; • Former les jeunes p • Arroser la piste sys • Privilégier la main • Privilégier la co prenantes ; • Donner la bonne ir
--	---	---	---

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<ul style="list-style-type: none"> compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Renforcement des capacités • Mesures d'accompagnement social 	<p>arrondissement dépourvu de certaines infrastructures, en plus les jeunes et les femmes constituent une frange importante de sa population. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La commune de Dimboli a été omise pour les aménagements (village de Afia Dandé mayo et de Vélingara). 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les autorités locales dans le projet.
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations

21/07/2023

- Consultation publique avec l'Association des transporteurs de la gare routière de

<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Identification/Connaissance des Parties Prenantes • Préoccupations/contraintes • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Information et renforcement des capacités • Mesures d'accompagnement social 	<p>Selon la partie prenante « le projet est important pour le développement car il permet de faciliter le transport et de maintenir les voitures dans un bon état. Nous souhaitons une bonne réussite du projet dans tous les endroits qu'il va intervenir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements ; • La gare est une zone très inondée • Le défaut de qualité des infrastructures à aménager ; • Le fait de tenir des engagements sans pour autant les réaliser ; • L'occupation du hangar par les commerçants qui risquerait de créer des conflits ; • Le fait de commencer les travaux sans les terminer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Commencer les travaux • Communiquer avec les parties prenantes pour une bonne mise en œuvre • S'assurer de la fin des travaux • Enlever toutes les entraves • Donner l'exclusivité aux transporteurs ; • Veiller à ce qu'il y ait des normes légales ; • Construire des infrastructures conformes aux normes légales ; • Aménager en permanence pour permettre de pouvoir rentrer les véhicules • Goudronner la gare pour le soulèvement de la route • Ouvrir une porte de garage pour faciliter la circulation • Préparer les chauffeurs pour qu'ils soient opérationnels et disponibles dans les lieux
--	---	--	--

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<p>liées aux VBG/EAS/HS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et renforcement des capacités • Mesures d'accompagnement social • Information et renforcement des capacités 	<p>rapidité du transport des marchandises.</p> <p>Rappelons que beaucoup de marchandises quittent le Mali vers la Guinée.</p> <p>Plus particulièrement cette route va désenclaver les localités comme Fongolembi, Dindéfelo et Tinkoto, qui seront désormais reliées à la RN7. Aussi, les aménagements connexes tels que les adductions d'eau, les murs de clôtures, la construction d'écoles entre autres vont renforcer les infrastructures sociales existantes dans notre</p>		

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<p>département. Et permettront une meilleure prise en charge des demandes sociales. »</p>		
Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
<p>22/07/2023</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Consultation publique avec les représentants de la population locale et des GPF de Dindefelo 	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et perception des Parties Prenantes par rapport au projet • Préoccupations/constraints • Recommandations et attentes • Gestion foncière • Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS) • Renforcement des capacités • Mesures d'accompagnement social • Information et renforcement des capacités 	<p>Selon la partie prenante, le projet est une bonne chose car il permet à travers les aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'alléger les travaux domestiques des femmes ; • D'affermir les relations entre les populations ; • De faciliter la circulation des biens et des personnes ; • De renforcer l'intégration sous-régionale avec l'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus l'accès est facile et plus les risques sécuritaires sont énormes ; • La coupe d'arbres pour l'aménagement des infrastructures ; • La lenteur dans l'exécution des travaux d'aménagements, surtout en ce qui concerne le marché ; • La perturbation des activités de commerce avec la destruction du marché de Dindefelo ; • Les pertes de biens si toutefois les infrastructures doivent être aménagées sur des espaces privés ; • Les retards constatés dans la compensation des pertes subies ; • Les populations sont mal informées par rapport au mécanisme de gestion des plaintes qui sont nées de l'intervention du projet ; • Le défaut de qualité des infrastructures ; • La discrimination de la main d'œuvre locale au profit d'une main d'œuvre exportée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des infrastructures caractéristiques de • Commencer les travaux • Commencer le processus d'aménagement des activités de commerce • Recruter la main d'œuvre locale sur la route LMK au lieu des travaux ; • Prévoir un reboisement • Prévoir des toilettes • Construire des canalisations • Choisir un bon emplacement • Renforcer la sécurité des aménagements attendus • Prévoir des modalités de paiement compte toutes les parties prenantes ; • Dédommager les personnes qui commencent les travaux • Accompagner financièrement le petit commerce à réhabiliter.

Synthèse des préoccupations et recommandations

Points discutés	Perception du Projet	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<p>ent du marché ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • De commercialiser les produits locaux ; • Et d'évacuer les malades dans de plus brefs délais. 		

Annexe 4 : Formulaire d'enregistrement, de traitement et de clôture des plaintes

N° Enregistrement

Date d'enregistrement

Nom du Point focal

Non du Plaignant

Sexe

1. M 2. F

Age

Fonction/Occupation du Plaignant

Adresse du Plaignant

Contacts du Plaignant

Nature de la Plainte

Description de la Plainte

1. TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ
Recevabilité de la plainte (Est-elle générée par les activités du Projet ?)

Date de mise en œuvre des mesures	
-----------------------------------	--

Vérifié et approuvé par

Solutions/mesures à mettre en œuvre

Date	
Résolution de la plainte (Visa du plaignant et du vérificateur)	

2. RESOLUTION ET CLOTURE DE LA PLAINTE

Annexe 5 : Exemple du formulaire de consentement

Nom de la structure _____

Note à l'attention de l'opérateur médico-sanitaire : Lire la totalité du formulaire à la victime, en lui expliquant qu'elle peut choisir (ou ne pas choisir) n'importe quelle des rubriques énumérées. Se procurer sa signature ou l'empreinte de son pouce accompagnée de la signature d'un témoin.

Je soussigné(e), _____, (nom de la victime en capitales)

Autorise la structure médico-sanitaire susmentionnée à effectuer ce qui suit (cocher les cases correspondantes):

	Oui	Non
Pratiquer un examen médical, y compris gynécologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Collecter des preuves, telles qu'échantillons de fluides corporels, vêtements, cheveux et poils, fragments d'ongles, échantillons de sang et photographies

Fournir des preuves et des informations médicales à la police et/ou aux tribunaux concernant mon affaire; ces informations seront limitées aux résultats de l'examen en question et au suivi médical assuré.

Signature: _____

Date: _____

Témoïn: _____

Annexe 4 : Formulaire d'enregistrement des plaintes et de référencement des survivantes d'EAS/HS

CODE CONFIDENTIEL :

1. Identification

Prénom :		Nom :	
Adresse :			
Sexe :	Date de naissance :		Age :
Téléphone :		Point Focal VBG :	

2. Information sur la plainte

Date de l'incident :	Heure de l'incident :
Nature de l'incident :	
Description de l'incident (description de la victime)	

3. Orientation vers les services de prise en charge (Référencement)

Service de prise en charge médicale	Service de prise en charge psychosociale	Service de prise en charge juridique
<ul style="list-style-type: none">- Fournir au plaignant/survivante toutes les informations sur les services de prise en charge médicale, psychosociale, juridique et de sécurité, notamment les plus accessibles pour une prise en charge rapide, et assurer le suivi auprès de ces services.•- Transmettre la plainte à la Police pour action/poursuite judiciaire, si applicable		

NB: Pour toutes les plaintes déposées au niveau du Projet, le responsables du MGP renseignera cette fiche et communiquera toutes les réponses et informations indispensables à la survivante pour une prise en charge immédiate, globale et adaptée.

Dûment renseignées par l'Expert Genre et VBG/Expert social, les points d'entrée ou Tiers indépendants, ces fiches seront conservées dans un endroit sécurisé (armoires fermées à clés). **Le Projet devra prendre des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, contre les personnes qui violent, sans aucune raison jugée nécessaire, la confidentialité de l'identité des victimes.**

Si l'auteur de l'EAS/HS est un personnel ou un partenaire de mise en œuvre du Projet, une enquête interne sera ouverte. Dès le démarrage, le Projet devra mettre en place une commission d'enquête autonome qui rendra un rapport aux autorités pour actions prévues dans le code de conduite (sanctions, licenciement, poursuite judiciaire, etc.)

Annexe 5 : Fiche de Suivi Individuel en Counseling

Code de la survivante :

.....

Localité :

.....

Dates	L'état de la survivante à l'arrivée + signes identifiés	Résumé et conclusion de l'entretien	Recommandations/ actions à entreprendre + dates du prochain rendez-vous

Annexe 6 : Feuilles de présence aux rencontres de consultation

GEROUTE
Les services de l'urbanisme

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES AMENAGEMENTS CONNEXES ET PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

FUEILLE DE PRESENCE

Région/Département : ...Kédougou.../Kédougou..... Commune/Village : ...Kédougou.....

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	Sexe		Signature
				M	F	
17-07-23	Gybel Hadji	commandant police des frontières Kédougou	775250062 776512552	X		[Signature]
19-07-23	Baba Couguil MAHE	chef de Division Régionale de l'urbanisme	775403193	X		[Signature]
18-07-23	Namadou BASSI	IRTF / Kédougou	775584720	X		[Signature]
18-07-23	Mamadou Jero Ba	Maire de Boudoufari	777237167	X		[Signature]
18/07/23	Lamine Droy	Sous-keft Boudoufari	775207074	X		[Signature]
18/07/23	Kikala Diallo	maire de Boudoufari	773011995	X		[Signature]
18/07/23	Adama BA	CEA/DEFIARD	775096548	X		[Signature]
19/07/23	Fatou Traoré	CSA/RT/Kédougou	776179536		X	[Signature]
19/07/23	Mani Claire Cely	Assistante au DRS	775780083		X	[Signature]
19/07/23	Mamadou ZA	IRTSS / Kédougou	778242266	X		[Signature]

GEROUTE
Les services de l'urbanisme

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES AMENAGEMENTS CONNEXES ET PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

FUEILLE DE PRESENCE

Région/Département : ...Kédougou.../Kédougou..... Commune/Village : ...Kédougou.....

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	Sexe		Signature
				M	F	
19 JUIN 2023	Doudou DRAME	chef service / SDC	77647924 drame.doudou@yahoo.com	X		[Signature]
19/07/2023	Famakan Dembele	conseiller/briecteu com	774261562 famakan.dembele@gmail.com	X		[Signature]
19/07/2023	Mamadou Barry	IEF / Kédougou	insbarre@hotmail.com	X		[Signature]
19/07/2023	Abba Sagna	CTD / IEF Kédougou	abbasagna.wyalo.h	X		[Signature]
20/07/23	Abdoulaye SARR	chef service commerce	abosaris@yahoo.fr	X		[Signature]
20/07/23	Maurice Cely NDIOU	chef de division	ndiormc@gmail.com	X		[Signature]
20/07/23	Boubacar Cissé	conseil départemental 206/30	boubacar.cisse@gmail.com	X		[Signature]
20/07/23	Bake Diébaté	SE / conseil départ	ketydiabate@gmail.com	X		[Signature]
20/07/23	Albert Bernard Sambou	chef SRPDT	albert.bengal@yahoo.fr	X		[Signature]



CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES AMENAGEMENTS CONNEXES ET PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

FUEILLE DE PRESENCE *Autocollés administratives et locales de Fongolimbi*

Région/Département : ... *Kédougou / Kédougou*

Commune/Village : *St. Kédougou*

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	Sexe		Signature
				M	F	
21/07/2023	Bakary TIGANI	Secrétaire Municipal	771469559	X		<i>[Signature]</i>
21/07/2023	Gamba CAMARA	Maire Commune	773611812	X		<i>[Signature]</i>
21/07/2023	Bocar Coulibaly	Adjt/Sous-préfet	775290875 <i>bocar coulibaly 2044@gmail.com</i>	X		<i>[Signature]</i>
21/07/2023	Thierno Saly	Préfet KDG	775290570	X		<i>[Signature]</i>



CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES AMENAGEMENTS CONNEXES ET PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

FUEILLE DE PRESENCE *Les Populations locales*

Région/Département : *Kédougou / Kédougou*

Commune/Village : *Fongolimbi*

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	Sexe		Signature
				M	F	
21-07-23	Sadou Diallo	C.V walan Kingui	78 2167213	X		<i>[Signature]</i>
11	Alpha Boye Souare	Imam walan Sinthiourou	77 676 0279	X		<i>[Signature]</i>
11	Amadou Diallo	Président Conseil Islamique	77 318 18 62	X		<i>[Signature]</i>
11	Djiby Souare	C.V walan Sinthiourou	77 475 83 10	X		<i>[Signature]</i>
11	Sassire Camara	Notable Fongolimbi	77 432 - 59 - 13	X		<i>[Signature]</i>
11	Mamadou Saïdou Diallo	Président du CCS Fonge	77 143 - 81 - 88	X		<i>[Signature]</i>
11	Sakhamissa Samouira	Adjoint du CCS	78 443 - 09 - 37	X		<i>[Signature]</i>
11	Sagniegné Camara	Adt Zone Fongolimbi	77 177 68 89	X		<i>[Signature]</i>
11	Sény Danfakha	Jeunesse Fongolimbi	77 719 31 09	X		<i>[Signature]</i>
11	Sakhoube Samouira	Jeunesse Fongolimbi	78 264 99 73	X		<i>[Signature]</i>



CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES AMENAGEMENTS CONNEXES ET PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

FUEILLE DE PRESENCE *Les Populations locales*

Région/Département : ...*Kédougou / Kédougou*.....

Commune/Village : *Fangalambi*.....

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	Sexe		Signature
				M	F	
21-07-23	Aminata Diello	Représentante Lesfalo	77 066 75 92		x	<i>[Signature]</i>
21-07-23	Diagnabou Souare	Représentante Thicoune	78 559 8829		x	<i>[Signature]</i>
21-07-23	Hawa Diello	Représentante Wilam Kingui	77 599 06 58		x	<i>[Signature]</i>
21-07-23	Mariama Diello	Représentante Wilam Sinthioureou	78 012 77 99		x	<i>[Signature]</i>



CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES AMENAGEMENTS CONNEXES ET PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

FUEILLE DE PRESENCE *Populations locales de Boudafassi et représentants de GIE JGT*

Région/Département : ...*Kédougou / Kédougou*.....

Commune/Village : *Boudafassi*.....

Date	Prénom (s) et Nom	Fonction/structure	Téléphone et e-mail	Sexe		Signature
				M	F	
	Dalanda Diello	présidente GIE Boudafassi	78 019 15 69	M	F	<i>[Signature]</i>
22-07-23	Elhadj Moussa Kord Diello	chef de village Boudafassi	77 156 99 68	x		<i>[Signature]</i>
"	Maelloula Diello	présidente GIE Boudafassi	77 869 68 53		x	<i>[Signature]</i>
"	Tacko Bô	B. G Boudafassi	77 365 79 22		x	<i>[Signature]</i>
"	peti Diello	Membre - Boudafassi	78 651 63 67		x	<i>[Signature]</i>
"	Benda Keita	Membre Boudafassi	77 271 21 82		x	<i>[Signature]</i>
"	Binta Keita	Membre Boudafassi			x	<i>[Signature]</i>
"	Aminata Touré	B. G Boudafassi	78 284 91 76		x	<i>[Signature]</i>
"	Kamatenkaye Keita	présidente GIE Boudafassi	77 755 15 46		x	<i>[Signature]</i>
"	Wissalou Diello	Membre - Boudafassi	78 237 75 47		x	<i>[Signature]</i>
"	Elevé Ka Thiaby Camara	présidente GIE Boudafassi	78 277 60 52		x	<i>[Signature]</i>

Annexe 7 : fiche d'identification et de caractérisation des parties prenantes

Nom/code du projet : Date de la version :

Référence : Numéro de la version :

Chef de projet :

Service/organisation :

ID	Nom	Type	Rôle	Intérêt	Pouvoir	Stratégie	Contributions	Attentes
P1								
P2								
P3								
P4								
P5								
P6								
Pn								